QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Le Dossier Technique Amiante (DTA) comprend :

- Une fiche récapitulative
- Les rapports de repérage amiante effectués sur le bien
- Annexes : tout autre document en rapport avec l'amiante concernant le bien

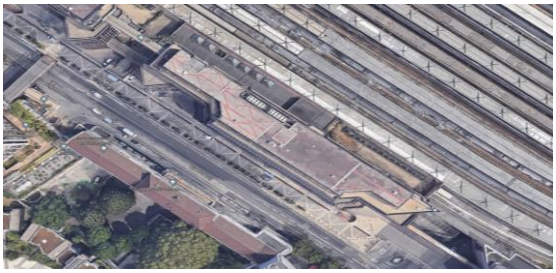

IDENTIFICATIONS	
Référence DTA	40622-5
Adresse du site	64, allée de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bât : SULLY Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant
Date de construction / Date de permis de construire	1989
Date d'édition DTA	05/01/2022

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code de la santé publique : art. R1334-14 à R1334-28 et R1334-29-5
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 modifié le 01/02/2012 (NOR : ETSP1013927D) – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1242167A) – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1242168A) – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1243362A) – Contenu de la fiche récapitulative.

CONCLUSIONS

PRESENCE DE MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

OBJECTIFS DU DTA ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Les propriétaires constituent, conservent et actualisent un Dossier Technique « Amiante » regroupant les documents suivants :

1º Les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ;
2º Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en œuvre ;
3º Les recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;
4º Une fiche récapitulative

Le Dossier Technique « Amiante » est établi sur la base d'un repérage portant sur les matériaux et produits figurant dans les listes A et B définies à l'annexe 13-9 du code de la santé publique et accessibles sans travaux destructifs.

Les propriétaires des immeubles constituent le Dossier Technique « Amiante » avant les dates limites suivantes :

- Le 31 décembre 2003 pour les immeubles de grande hauteur et les établissements recevant du public classés de la première à la quatrième catégorie à l'exception des parties privatives des immeubles collectifs d'habitation.

- Le 31 décembre 2005 pour les immeubles de bureaux, les établissements recevant du public et classés dans la cinquième catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation.

Préalablement à la réalisation de travaux un repérage complémentaire est nécessaire en fonction de la nature des travaux. En effet, des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pouvaient être occultés lors du repérage non destructif en vue de la constitution du DTA.
Le Dossier Technique « Amiante » est tenu à jour par le propriétaire et intègre les éléments relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante découverts à l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien.

MODALITES DE CONSULTATION & COMMUNICATION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

La fiche récapitulative du Dossier Technique « Amiante » est communiquée par le propriétaire dans un délai d'un mois après sa constitution ou sa mise à jour aux occupants de l'immeuble bâti et, si cet immeuble comporte des locaux de travail, aux employeurs.

Le Dossier Technique « Amiante » est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail. Ces personnes sont informées des modalités de consultation du dossier.

Le Dossier Technique « Amiante » est communiqué par le propriétaire aux personnes et instances suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :
a) Agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, aux articles L. 1421-1 et L. 1435-7 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1 du code de la santé publique ;
b) Inspecteurs et contrôleurs du travail ;
c) Inspecteurs d'hygiène et sécurité ;
d) Agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ;
e) Agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation ;
f) Inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
g) Personnes chargées de l'inspection des installations classées et des installations nucléaires de base mentionnées à l'article L. 514-5 du code de l'environnement ;
h) Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
i) Toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.
Le propriétaire conserve une attestation écrite de la communication du dossier à ces personnes.

FICHE RECAPITULATIVE

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

FICHE RECAPITULATIVE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Référence DTA	40622-5
Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Adresse du site	64, allée de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bât : SULLY Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant

PREAMBULE

La présente fiche récapitulative répond aux obligations édictées par les articles R1334-14 à R1334-29- 9 du code de la Santé Publique.
Elle est établie selon le nouveau modèle défini par l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2012, dans le cadre de la restructuration réglementaire amiante issue du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Elle concerne les locaux désignés ci-dessus et sa mise à jour est effectuée à chaque modification du Dossier Technique Amiante.
La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à a découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Elle est destinée aux occupants, aux entreprises ou à toute personne susceptible d'intervenir directement ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante.
Cette fiche récapitulative constitue également l'état amiante mentionné à l'article L.1334-13 du code de la Santé Publique à fournir, en particulier, au plus tard à la date de toute promesse de vente ou d'achat, lors d'une transaction immobilière.

Date	Référence	Objet	Nom du rédacteur DTA	Coordonnées de la société
05/01/2022	40622-5	Mise à jour	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES - 92-98 Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
28/09/2017	19322-2	Mise à jour	AMAURY Hadrien	QUALITAT Expertises – 92-98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
06/05/2009	024.AMIA.002	Création du DTA	Mr JACOB	APAVE - 13-17 rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17

Sommaire

1. Identification immeuble, détenteur et modalités de consultation du DTA ___ 3

2. Rapport(s) de repérage de référence et documents annexes _____ 4

a. Rapports de repérage de référence _____ 4

b. Documents annexes _____ 4

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage _____ 5

4. Identification et évaluations périodiques de matériaux et produits contenant de l'amiante _____ 7

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 7

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 7

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 8

5. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des analyses ultérieures sont à effectuer _____ 9

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 _____ 9

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 _____ 9

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 _____ 9

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires _____ 10

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 10

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante _____ 10

c. Matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B de l'annexe 13-9) _____ 10

7. Recommandations générales de sécurité _____ 11

Annexe : Plans / Croquis

1. Identification immeuble, détenteur et modalités de consultation du DTA

Référence DTA	40622-5
Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Adresse du site	64, allée de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bât : SULLY Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant
Date de construction / Date de permis de construire	1989

Modalités de consultation

Détenteur du DTA :
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
120, rue de Bercy
75012 PARIS – TÉLÉDOC 731

Consultation : sur demande, aux heures de bureau.

Lieu :
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
120, rue de Bercy
75012 PARIS – TÉLÉDOC 731

2. Rapports de repérage de référence et documents annexes

a. Rapports de repérage de référence

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
05/01/2022	Rapport état de conservation	40622-5	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
25/09/2017	Rapport de repérage	19322-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
12/09/2017	Rapport de repérage	19322-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Absence d'amiante
04/09/2017	Rapport état de conservation	19322-1	KEBE Ali	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
23/01/2017	Rapport avant travaux	203B0/17/039	LHORTOLARY Yohann	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
27/10/2016	Rapport avant travaux	107F0/16/4506	LAGEON Yves	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
06/06/2009	Rapport de repérage	024.AMIA.001	C. JACOB	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
25/11/2008	Rapport avant travaux	HS/08/NP/2245	N. PELLITERO	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
30/09/2004	Rapport de repérage	HS/04/CJ/NJ/2067	Catherine JOUAN	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
04/05/1998	Rapport de repérage	98.860.803.080 27.00.J	M. DONATI	APAVE	Liste A et B	Absence d'amiante
14/03/1997	Rapport de repérage	97.860.803.062 67.00.J	M. CIOMAC	APAVE	Liste A	Absence d'amiante

b. Documents annexes

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
Aucun document fourni				

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	Référence rapport de repérage	Liste des parties de l'immeuble bâti visitées (1)	Liste des parties de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2)
Repérage des matériaux de la liste A au titre de l'article R. 1334-20 du code de la santé publique :	Rapport état de conservation 40622-5 05/01/2022 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans les rapports de référence, aux localisations correspondantes.	Néant
	Rapport de repérage 19322-1 25/09/2017 QUALITAT Expertises	**Eléments extérieurs** Abords Toitures Façades	
	Rapport de repérage 19322-1 12/09/2017 QUALITAT Expertises	**Locaux intérieurs** Ensemble des trémies d'ascenseurs	
	Rapport état de conservation 19322-1 04/09/2017 QUALITAT Expertises	**Locaux intérieurs** Ensemble des locaux concernés par l'évaluation de l'état de conservation	
	Rapport de repérage 024.AMIA.001 06/06/2009 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble de l'immeuble	
	Rapport de repérage HS/04/CJ/NJ/2067 30/09/2004 SOCOTEC	**Locaux intérieurs** Ensemble de l'immeuble	
	Rapport de repérage 98.860.803.08027.00.J 04/05/1998 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble de l'immeuble	
	Rapport de repérage 97.860.803.06267.00.J 14/03/1997 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble de l'immeuble	
Repérage des matériaux de la liste B au titre de l'article R. 1334-21 du code de la santé publique :	Rapport état de conservation 40622-5 05/01/2022 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans les rapports de référence, aux localisations correspondantes.	
	Rapport de repérage 19322-1 25/09/2017 QUALITAT Expertises	**Eléments extérieurs** Abords Toitures Façades	
	Rapport de repérage 19322-1 12/09/2017 QUALITAT Expertises	**Locaux intérieurs** Ensemble des trémies d'ascenseurs	
	Rapport état de conservation 19322-1 04/09/2017 QUALITAT Expertises	**Locaux intérieurs** Ensemble des locaux concernés par l'évaluation de l'état de conservation	
	Rapport de repérage 024.AMIA.001 06/06/2009 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble de l'immeuble	
	Rapport de repérage HS/04/CJ/NJ/2067 30/09/2004 SOCOTEC	**Locaux intérieurs** Ensemble de l'immeuble	
	Rapport de repérage 98.860.803.08027.00.J 04/05/1998 APAVE	**Locaux intérieurs** Ensemble de l'immeuble	

Autre repérages (préciser)	Rapport avant travaux 203B0/17/039 23/01/2017 SOCOTEC	Eléments extérieurs Terrasse Turgot Terrasse Sully	/
	Rapport avant travaux 107F0/16/4506 27/10/2016 SOCOTEC	**Locaux intérieurs** Ensemble des trémies d'ascensseurs	
	Rapport avant travaux HS/08/NP/2245 25/11/2008 SOCOTEC	Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY Terrasse (Pte 824) TURGOT Terrasse (Pte 831) SULLY Locak VED (Pte 848) SULLY	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités
(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes…) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

4. Identification et évaluations périodiques de matériaux et produits contenant de l'amiante

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
NEANT					

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
1	05/01/2022 Rapport état de conservation 40622-5 QUALITAT EXPERTISES	1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire sur résaux eau glacées	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R+2 : ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+3 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+4 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+5 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+6 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+7 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+8 :** CENTRALE FRIGORIFIQUE, ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE & CIRCULATIONS				
	05/01/2022 Rapport état de conservation 40622-5 QUALITAT EXPERTISES	1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire sur résaux eau glacées	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau niveau	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	RDC : ENSEMBLE DES CIRCULATIONS, LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE **R+1 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES, PLATEAU DE BUREAUX, RESTAURANT, SANITAIRES & CIRCULATIONS **MEZZANINE :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX & CIRCULATIONS				
	05/01/2022 Rapport état de conservation 40622-5 QUALITAT EXPERTISES	1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire sur résaux eau glacées	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Condamner l'accès à cet endroit et afficher la présence d'amiante
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R+1 : PLACARD TECHNIQUE 1				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	04/09/2017 - Rapport état de conservation - 19322-1 - QUALITAT Expertises - 1 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique 06/06/2009 - Rapport de repérage - 024.AMIA.001 - APAVE - E13-E17 - Présence - Bon état - NEANT 30/09/2004 - Rapport de repérage - HS/04/CJ/NJ/2067 - SOCOTEC - 2 - Présence - Non dégradé - NEANT				

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
2	05/01/2022 Rapport état de conservation 40622-5 QUALITAT EXPERTISES	2	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduits métalliques	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	ÉLÉMENTS EXTERIEURS : CIRCULATION R+8				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	25/09/2017 - Rapport de repérage - 19322-1 - QUALITAT Expertises - 1 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée - AC2 - Action corrective de second niveau 23/01/2017 - Rapport avant travaux - 203B0/17/039 - SOCOTEC - / - Présence - NC - Sans objet				
Observation : A la suite à la mise en œuvre d'une action consistant en la protection par encoffrement, nous avons procédé à l'évaluation de l'état de cette protection et non du matériau en tant que tel.					

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
3	05/01/2022 Rapport état de conservation 40622-5 QUALITAT EXPERTISES	3	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sous coque métallique	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	ÉLÉMENTS EXTERIEURS : CIRCULATION R+8				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	25/09/2017 - Rapport de repérage - 19322-1 - QUALITAT Expertises - 2 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée - AC2 - Action corrective de second niveau 23/01/2017 - Rapport avant travaux - 203B0/17/039 - SOCOTEC - / - Présence - NC - Sans objet				
Observation : A la suite à la mise en œuvre d'une action consistant en la protection par encoffrement, nous avons procédé à l'évaluation de l'état de cette protection et non du matériau en tant que tel.					

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
4	06/06/2009 Rapport de repérage 024.AMIA.001 APAVE	/	Plaques fibres-ciment au plafond sous flocage	Sans objet	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R+8 : CENTRALE FRIGORIFIQUE				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	05/01/2022 - Rapport état de conservation - 40622-5 - QUALITAT EXPERTISES - 4 - Non repéré - Sans objet 25/11/2008 - Rapport avant travaux - HS/08/NP/2245 - SOCOTEC - P326081007-09 - Présence - NC - Sans objet				

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
5	27/10/2016 Rapport avant travaux 107F0/16/4506 SOCOTEC	3	Enduit blanc sur portes palières et cabines d'ascensseurs	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	RDC AU R+7 : GAINES D'ASCENSSEURS			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	Néant			

(1) Les matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B), lors de leur repérage, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux n'est donnée qu'à titre indicatif.

5. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des analyses ultérieures sont à effectuer

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires (1)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
NEANT					

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires (1)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
NEANT					

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
NEANT				

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

c. Matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B de l'annexe 13-9)

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

7. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE

PLANS / CROQUIS

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

TOITURE / Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Champ de mission	

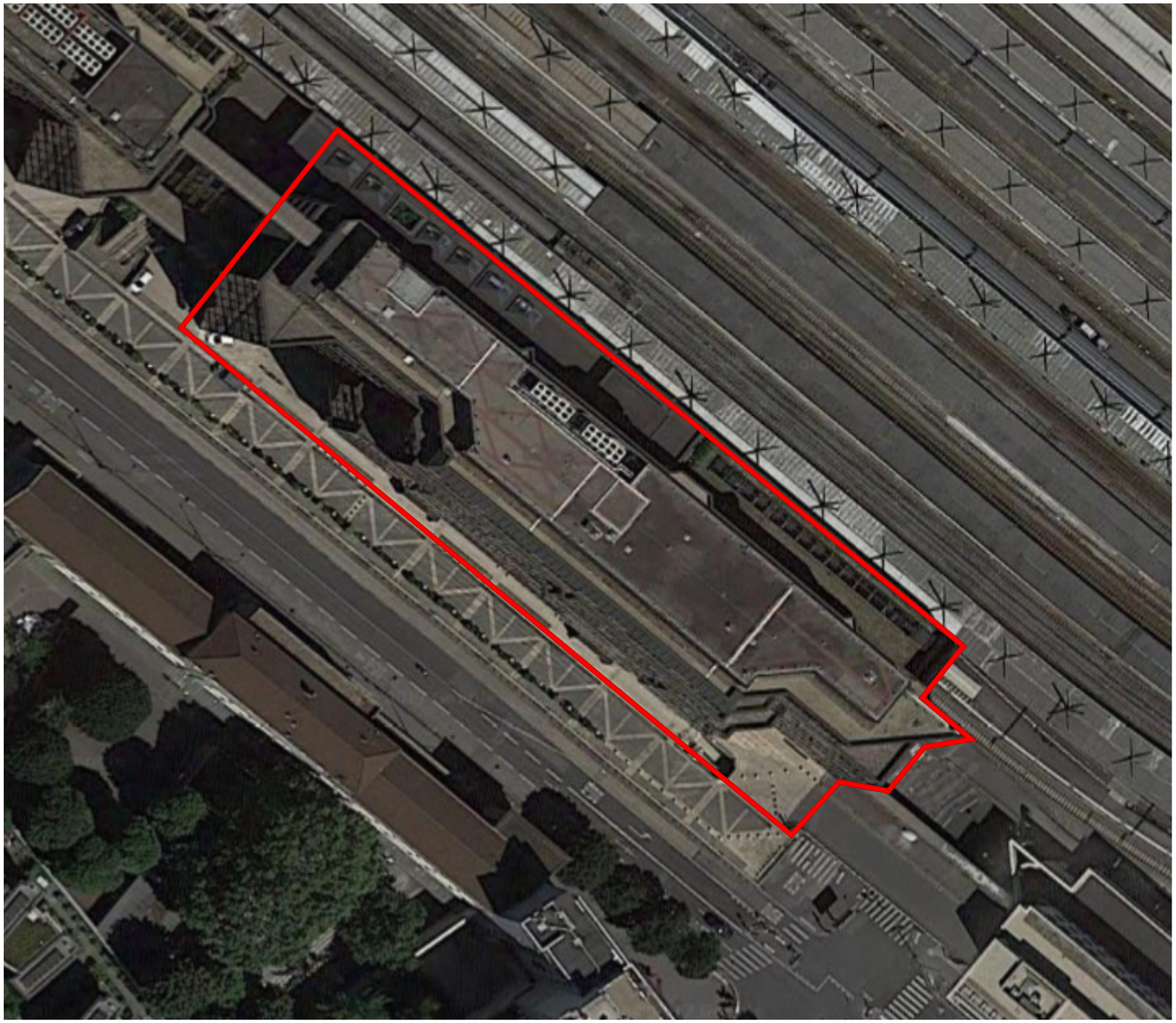

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 1/12	

RDC

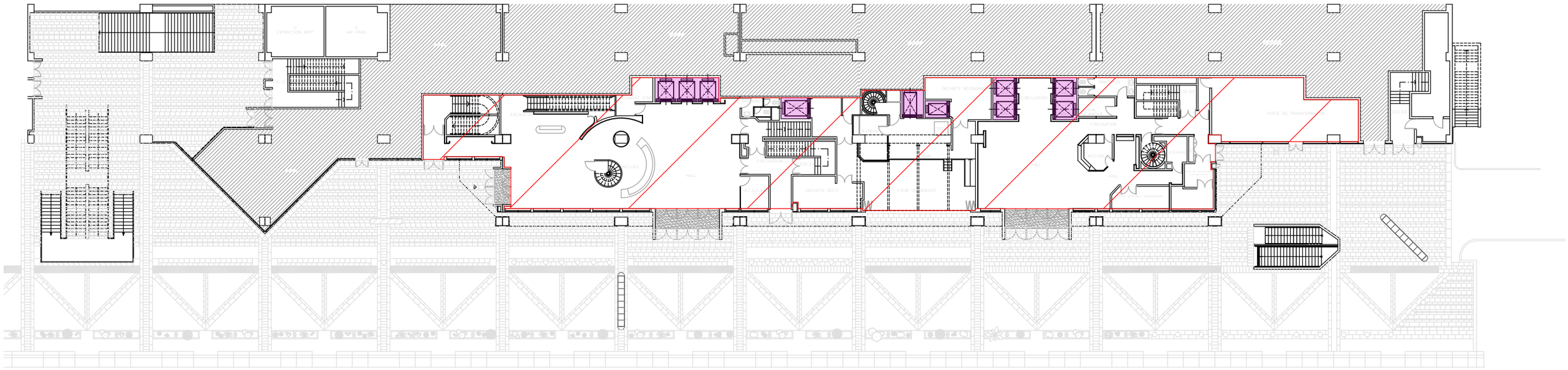

ANNEXE : PLANS / CROQUIS			
QUALITAT EXPERTISES 92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY 01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr	Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
	Date	01/2022	
	Format : A3	Page : 2/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (AC1)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

MEZZANINE

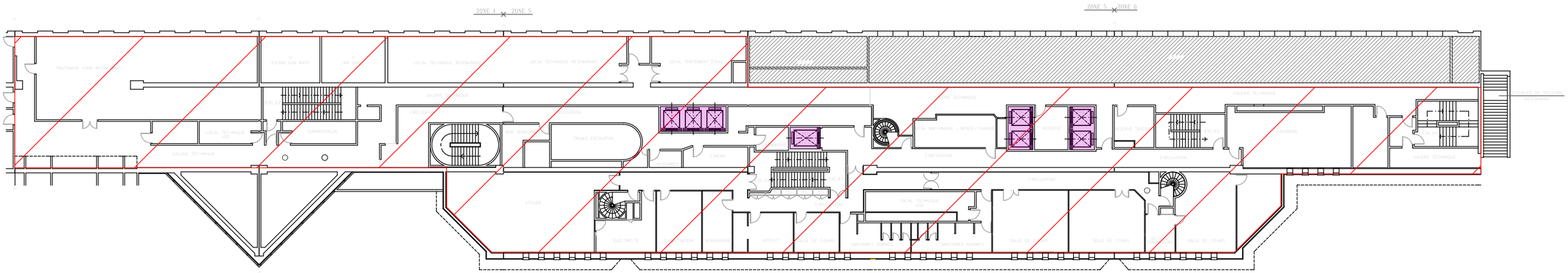

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 3/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (AC1)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

R+1

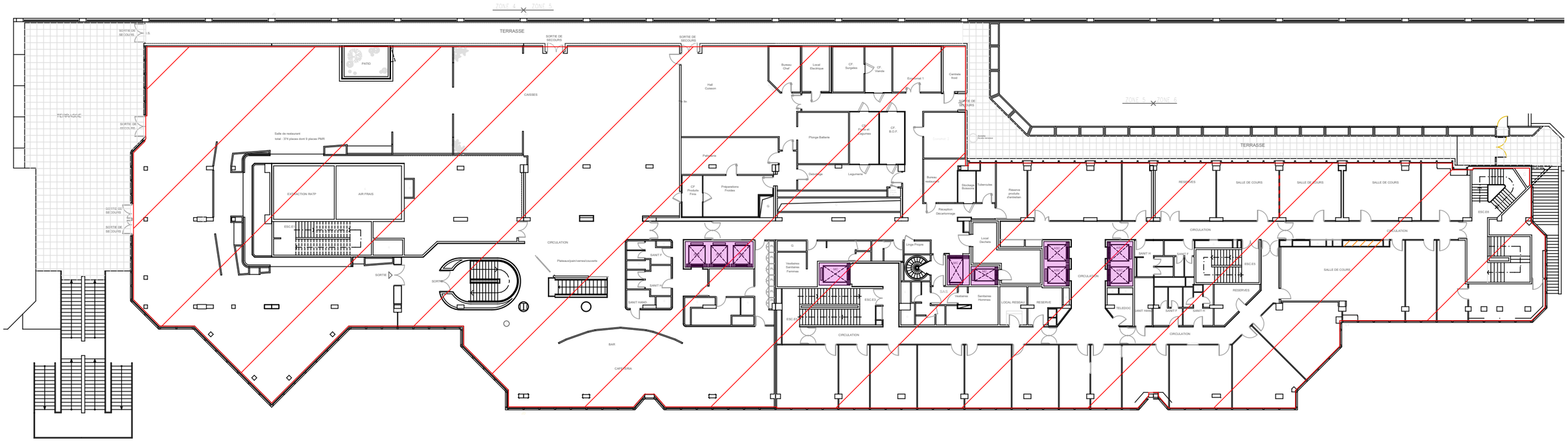

ANNEXE : PLANS / CROQUIS			
QUALITAT EXPERTISES 92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY 01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr	Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
	Date	01/2022	
	Format : A3	Page : 4/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (AC1)	
		bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (AC2)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

R+2

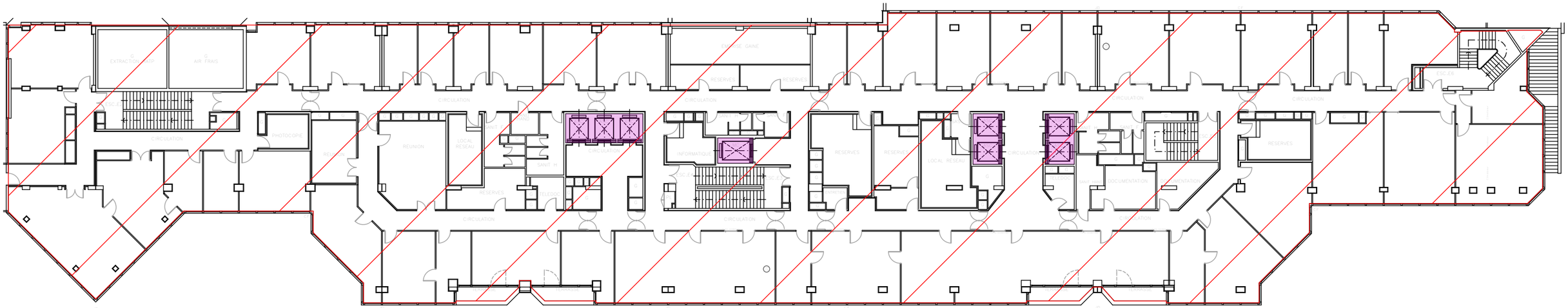

ANNEXE : PLANS / CROQUIS			
QUALITAT EXPERTISES 92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY 01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr	Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
	Date	01/2022	
	Format : A3	Page : 5/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

R+3

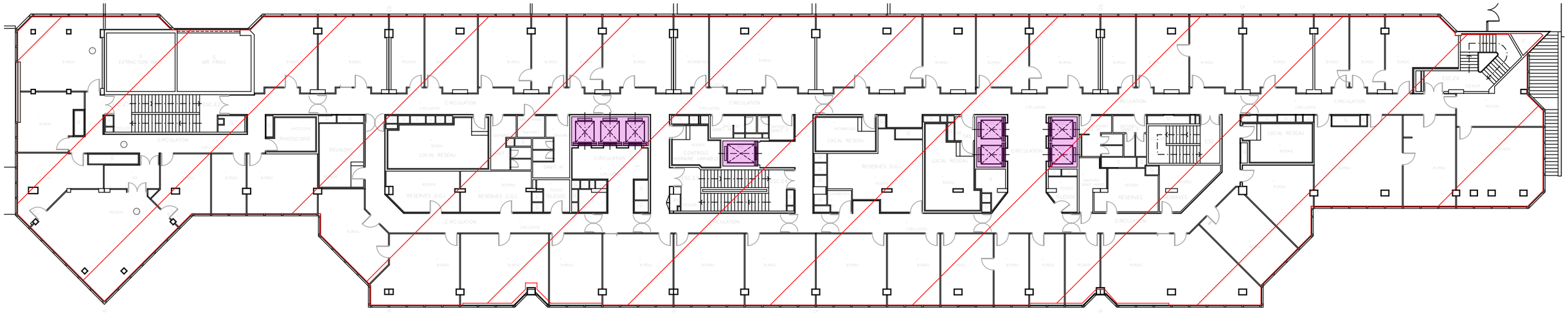

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 6/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

R+4

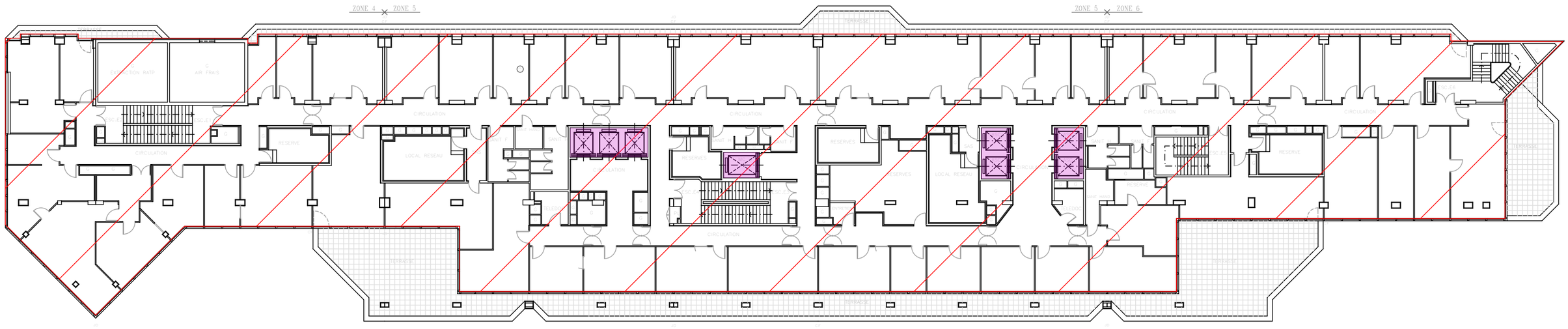

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5
Date	01/2022
Format : A3	Page : 7/12

64 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

R+5

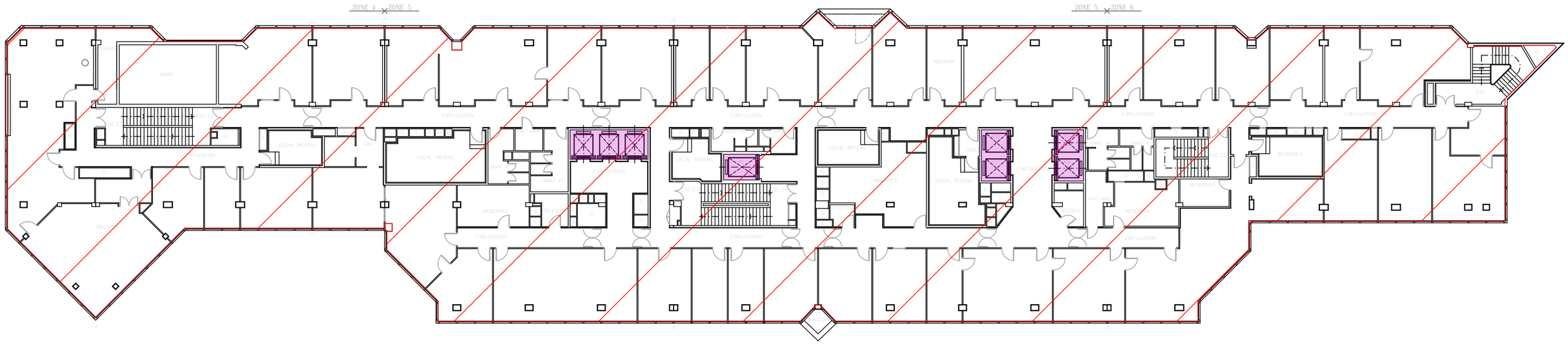

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 8/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

R+6

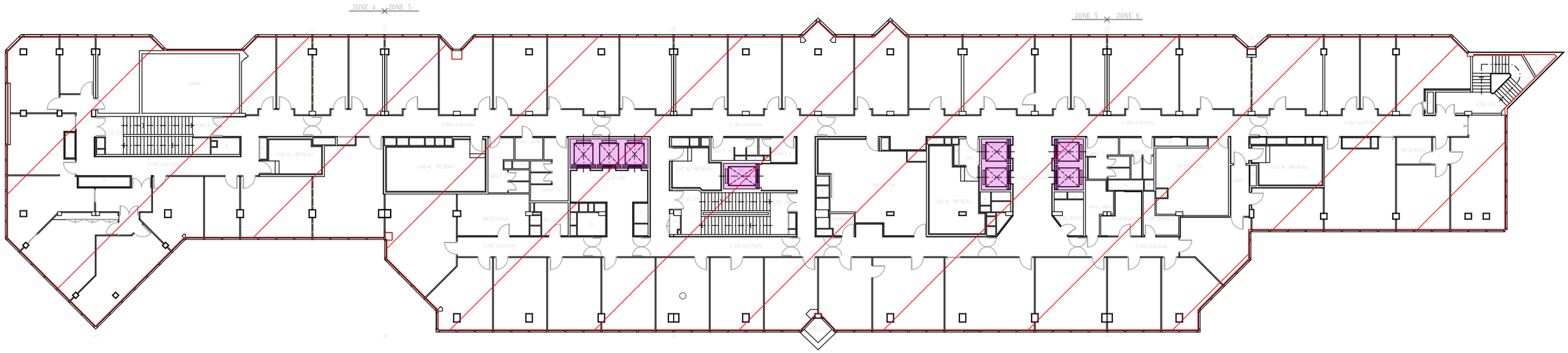

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5
Date	01/2022
Format : A3	Page : 9/12

64 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

R+7

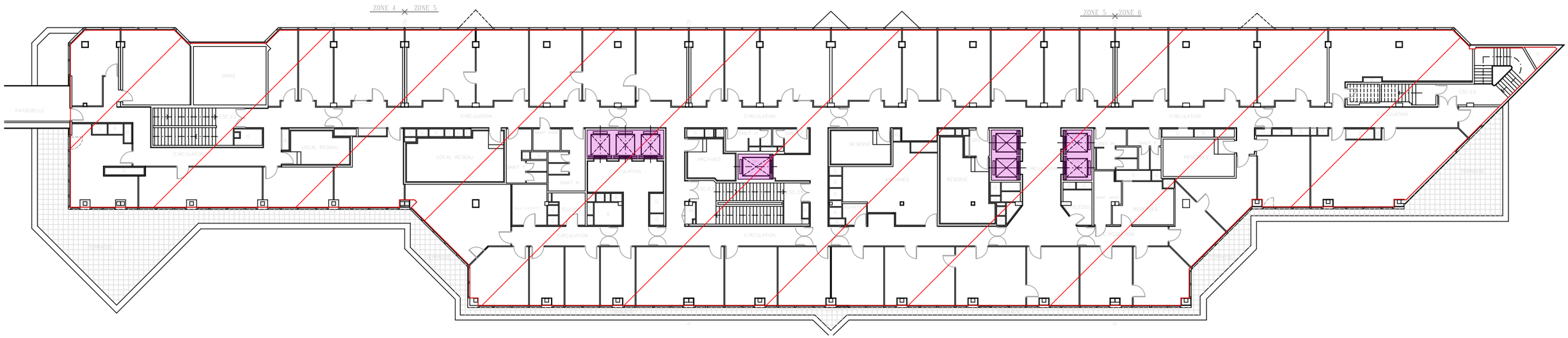

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 10/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

R+8

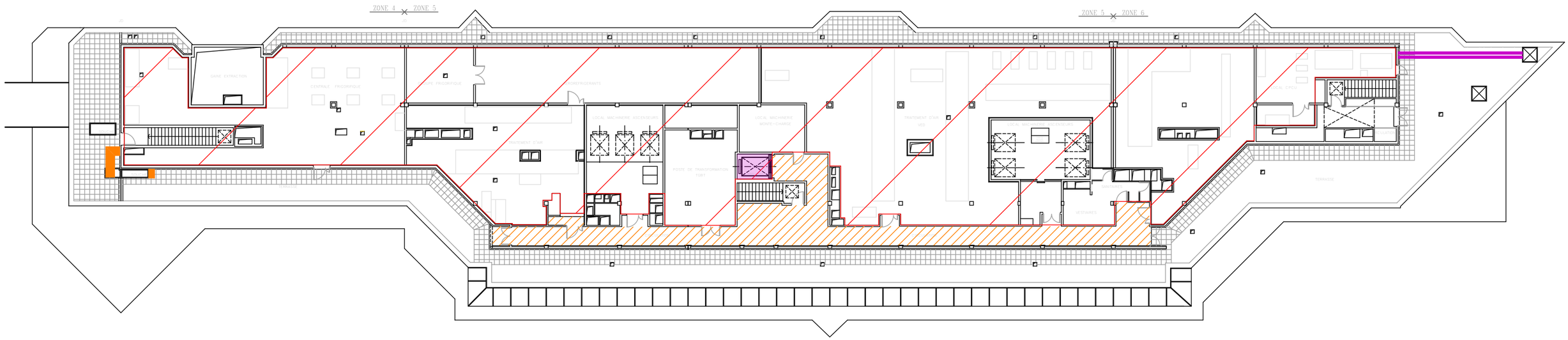

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (EP)	
3	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sous coque métallique (EP)	
4	Panneaux	rigide gris au plafond sous flocage	non localisé
5	Enduit	enduit blanc sur porte palière et cabine	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 11/12	

TOITURE

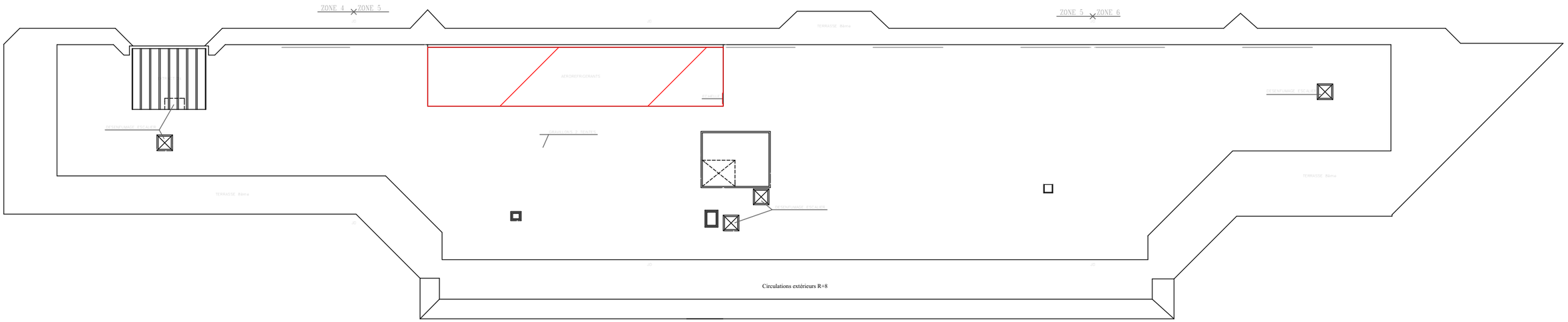

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 12/12	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

RAPPORTS DE REPERAGE AMIANTE

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
05/01/2022	Rapport état de conservation	40622-5	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
25/09/2017	Rapport de repérage	19322-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
12/09/2017	Rapport de repérage	19322-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Absence d'amiante
04/09/2017	Rapport état de conservation	19322-1	KEBE Ali	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
23/01/2017	Rapport avant travaux	203B0/17/039	LHORTOLARY Yohann	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
27/10/2016	Rapport avant travaux	107F0/16/4506	LAGEON Yves	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
06/06/2009	Rapport de repérage	024.AMIA.001	C. JACOB	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
25/11/2008	Rapport avant travaux	HS/08/NP/2245	N. PELLITERO	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
30/09/2004	Rapport de repérage	HS/04/CJ/NJ/2067	Catherine JOUAN	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
04/05/1998	Rapport de repérage	98.860.803.080 27.00.J	M. DONATI	APAVE	Liste A et B	Absence d'amiante
14/03/1997	Rapport de repérage	97.860.803.062 67.00.J	M. CIOMAC	APAVE	Liste A	Absence d'amiante

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA MISE A JOUR DU DTA

Référence rapport	40622-5
Références client	Immeuble : SULLY
Adresse du site	64, allée de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans les rapports de référence, aux localisations correspondantes.
Localisation	Bât : SULLY Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	NEANT
Date de construction	1989

Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Donneur d'ordre	MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS 120, rue de Bercy 75012 PARIS – TÉLÉDOC 731
Accompagnateur	SERVICES TECHNIQUES
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, SOUCHANE Farid, dont les compétences sont certifiées par DEKRA Certification - 5 avenue garlande - 92220 Bagneux - Certification n° DTI3616 Date de validité : 23/05/2024
Dates de repérage	06/12/2021 au 08/12/2021
Date du rapport	05/01/2022

Rédacteur : SOUCHANE Farid	**Vérificateur :** ANCE Pierre

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
05/01/2022	Création rapport	Pas de modification

En cas de mise à jour du rapport, la dernière version émise annule et remplace la version précédente.

Sommaire

A. Conclusions 3
B. Documents de référence utilisés 5
C. Résultats détaillés de l'évaluation 6
1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A 6
2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 7
3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B 12
4. MPCA non repérés 12
5. MPCA retirés 12
6. Observations 13
D. Conditions de réalisation de l'évaluation 14
1. Objet de la mission 14
2. Références réglementaires 14
3. Limite de la mission 14
4. Validité du rapport 14
5. Présentation des résultats 14
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 15
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 16
E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 17

Annexe : Plans / Croquis

A. Conclusions

Etat de conservation des matériaux et produits repérés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire sur résaux eau glacées	Rapport état de conservation N°19322-1 du 04/09/2017 réalisé par KEBE Ali de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R+2 : ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+3 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+4 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+5 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+6 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+7 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS **R+8 :** CENTRALE FRIGORIFIQUE, ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE & CIRCULATIONS					
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire sur résaux eau glacées	Rapport état de conservation N°19322-1 du 04/09/2017 réalisé par KEBE Ali de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau niveau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
RDC : ENSEMBLE DES CIRCULATIONS, LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE **R+1 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES, PLATEAU DE BUREAUX, RESTAURANT, SANITAIRES & CIRCULATIONS **MEZZANINE :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX & CIRCULATIONS					
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire sur résaux eau glacées	Rapport état de conservation N°19322-1 du 04/09/2017 réalisé par KEBE Ali de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R+1 : PLACARD TECHNIQUE 1					

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
2	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduits métalliques	Rapport de repérage N°19322-1 du 25/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : CIRCULATION R+8					
Observation : A la suite à la mise en œuvre d'une action consistant en la protection par encoffrement, nous avons procédé à l'évaluation de l'état de cette protection et non du matériau en tant que tel.					

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
3	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sous coque métallique	Rapport de repérage N°19322-1 du 25/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises	2	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : CIRCULATION R+8					
Observation : A la suite à la mise en œuvre d'une action consistant en la protection par encoffrement, nous avons procédé à l'évaluation de l'état de cette protection et non du matériau en tant que tel.					

Liste des matériaux et produits non repérés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau / produit	Liste Matériau
4	Plaques fibres-ciment au plafond sous flocage	Rapport de repérage N°024.AMIA.001 du 06/06/2009 réalisé par C. JACOB de la société APAVE	/	La présence de flocage en sous-face du plancher haut et l'absence de localisation précise dans le rapport de repérage de référence ne nous a pas permis de retrouvé ce matériau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R+8 : CENTRALE FRIGORIFIQUE					

Liste des matériaux et produits ayant été retirés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau / produit	Liste Matériau
NEANT					

B. Documents de référence utilisés

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
25/09/2017	Rapport de repérage	19322-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
12/09/2017	Rapport de repérage	19322-1	MATHIEU Yann	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Absence d'amiante
04/09/2017	Rapport état de conservation	19322-1	KEBE Ali	QUALITAT Expertises	Liste A et B	Présence d'amiante
23/01/2017	Rapport avant travaux	203B0/17/039	LHORTOLARY Yohann	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
27/10/2016	Rapport avant travaux	107F0/16/4506	LAGEON Yves	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
06/06/2009	Rapport de repérage	024.AMIA.001	C. JACOB	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
25/11/2008	Rapport avant travaux	HS/08/NP/2245	N. PELLITERO	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
30/09/2004	Rapport de repérage	HS/04/CJ/NJ/2067	Catherine JOUAN	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
04/05/1998	Rapport de repérage	98.860.803.080 27.00.J	M. DONATI	APAVE	Liste A et B	Absence d'amiante
14/03/1997	Rapport de repérage	97.860.803.062 67.00.J	M. CIOMAC	APAVE	Liste A	Absence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
Aucun document fourni				

C. Résultats détaillés de l'évaluation

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A

Liste des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Néant

2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

Liste des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Matériau / Produit N°1 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19322-1 du 04/09/2017 réalisé par KEBE Ali de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	Néant

Localisation / ZPSO

R+2 :
ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS
R+3 :
ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS
R+4 :
ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS
R+5 :
ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS
R+6 :
ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS
R+7 :
ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX, SANITAIRES & CIRCULATIONS
R+8 :
CENTRALE FRIGORIFIQUE, ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE & CIRCULATIONS

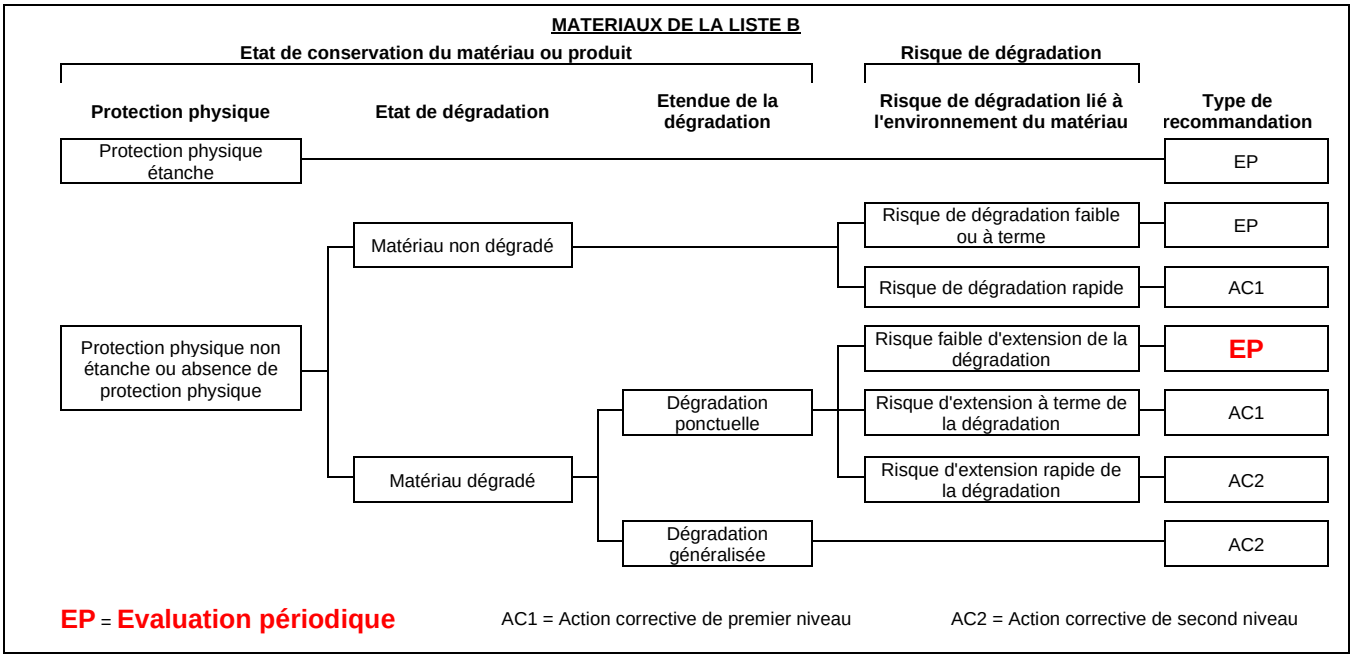

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	AC1 - Action corrective de premier niveau niveau	Néant
Localisation / ZPSO		
RDC : ENSEMBLE DES CIRCULATIONS, LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE **R+1 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES, PLATEAU DE BUREAUX, RESTAURANT, SANITAIRES & CIRCULATIONS **MEZZANINE :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE, PLATEAU DE BUREAUX & CIRCULATIONS		

MATERIAUX DE LA LISTE B

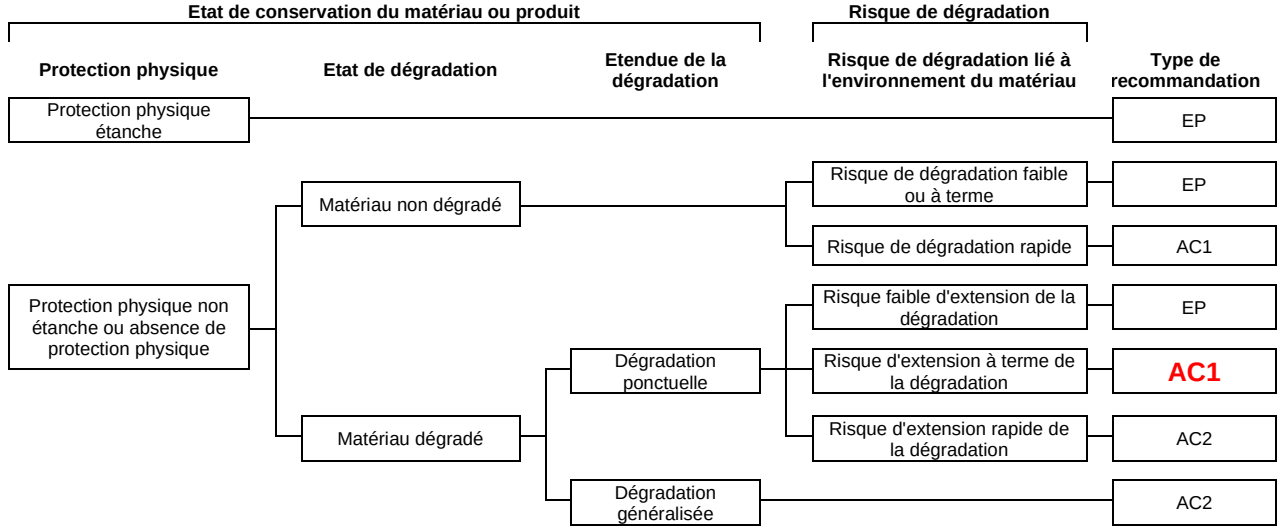

EP = Evaluation périodique

AC1 = Action corrective de premier niveau

AC2 = Action corrective de second niveau

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Condamner l'accès à cet endroit et afficher la présence d'amiante
Localisation / ZPSO		
R+1 : PLACARD TECHNIQUE 1		

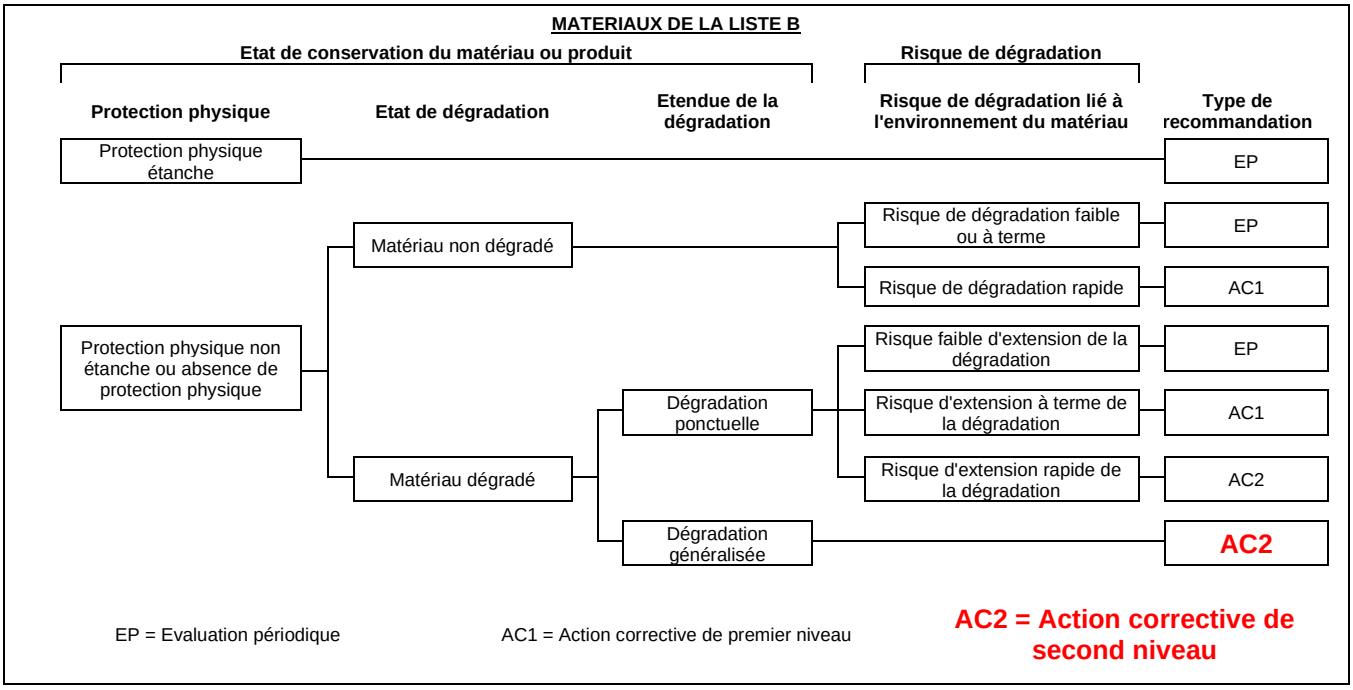

Matériau / Produit N°2 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduits métalliques
Rapport de référence	Rapport de repérage N°19322-1 du 25/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
CIRCULATION R+8

Observation : A la suite à la mise en œuvre d'une action consistant en la protection par encoffrement, nous avons procédé à l'évaluation de l'état de cette protection et non du matériau en tant que tel.

MATERIAUX DE LA LISTE B

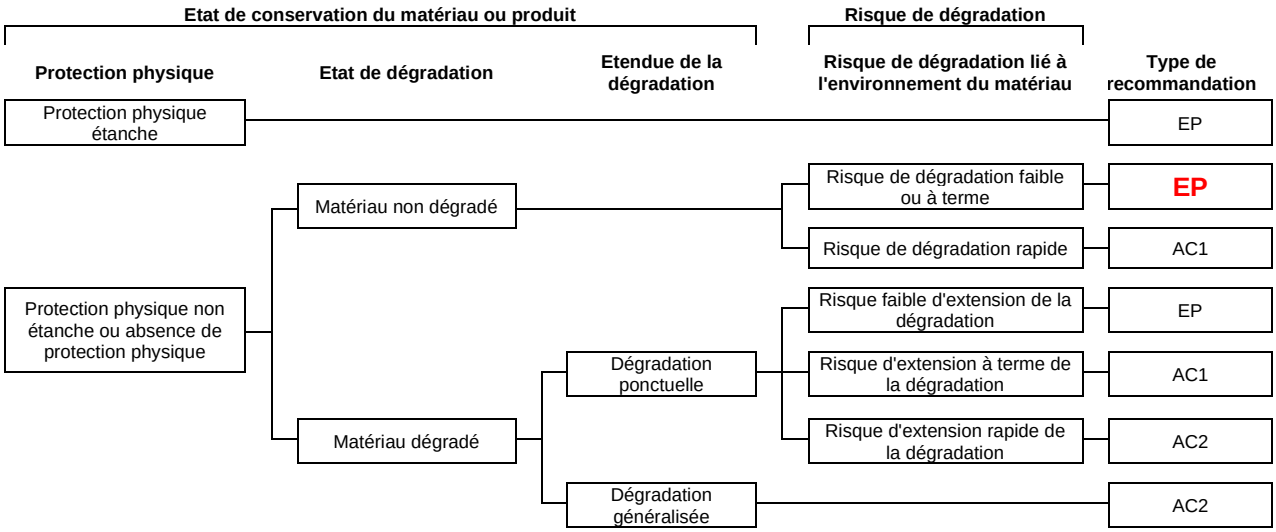

EP = **Evaluation périodique** AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°3 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sous coque métallique
Rapport de référence	Rapport de repérage N°19322-1 du 25/09/2017 réalisé par MATHIEU Yann de la société QUALITAT Expertises
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	2

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
CIRCULATION R+8

Observation : A la suite à la mise en œuvre d'une action consistant en la protection par encoffrement, nous avons procédé à l'évaluation de l'état de cette protection et non du matériau en tant que tel.

MATERIAUX DE LA LISTE B

Etat de conservation du matériau ou produit — **Risque de dégradation**

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	**EP**
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Dégradation ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Dégradation généralisée		AC2

EP = **Evaluation périodique** AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B

Liste des matériaux et produits n'appartenant ni à la liste A ni à la liste B et contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant.

Néant

4. MPCA non repérés

Liste des matériaux et produits non repérés le jour de notre visite pour lesquels il ne nous a, par conséquent, pas été possible d'établir l'état de conservation correspondant.

Matériau / Produit N°4 : Plaques fibres-ciment		
Conclusion	Matériau contenant de l'amiante	Photo non disponible
Type matériau / produit	Plaques fibres-ciment au plafond sous flocage	
Rapport de référence	Rapport de repérage N°024.AMIA.001 du 06/06/2009 réalisé par C. JACOB de la société APAVE	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	/	
Observation matériau / produit		
La présence de flocage en sous-face du plancher haut et l'absence de localisation précise dans le rapport de repérage de référence ne nous a pas permis de retrouvé ce matériau		
Localisation / ZPSO		
R+8 : CENTRALE FRIGORIFIQUE		

5. MPCA retirés

Liste des matériaux et produits ayant été retirés. Conclusions basées sur un constat visuel ou après consultation de documents spécifiques.

Néant

6. Observations

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme

NEANT

Observations et/ou investigations complémentaires

La qualité des cartographies et le manque d'information quant à la localisation des matériaux au sein des rapports de repérage de référence communiqués ne nous a pas permis de déterminer la localisation précise de l'ensemble des matériaux objet de la présente mission

D. Conditions de réalisation de l'évaluation

1. Objet de la mission

Notre mission consiste à réaliser l'évaluation de l'état de conservation de matériaux et produits contenant de l'amiante repérés et identifiés dans des rapports de repérage antérieurs, ou le cas échéant à constater le retrait de ces matériaux et produits.
La commande a été passée le 25/10/2021

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application des textes suivants :

- Code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3. Limite de la mission

- La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
- Les résultats obtenus dans le cadre de la mission ne pourront en aucun cas tenir lieu de repérage exhaustif de matériaux et produits contenant de l'amiante du ou des bâtiments ou zones visités, ou d'examen visuel des surfaces traitées au sens du Code de la Santé Publique.
- Le cas échéant, en cas de date de dépôt du permis de construire non communiquée, il a été considéré, notamment au vu même du bien, que celui-ci est bien antérieur au 01/07/1997

4. Validité du rapport

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (Annexes comprises).

5. Présentation des résultats

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation.
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.
Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.
Les travaux sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4981163004** ayant pris effet le **03/04/2017** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose

10052620210104

- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau
- Dossier Amiante Parties Privatives

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL
A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers **SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE**

ACTIVITE 2

Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9 000 000** € par année d'assurance
Dont : • **Dommages corporels** • **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**9 000 000 €** par année d'assurance **3 000 000** € par année d'assurance
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	**2 000 000** € par année d'assurance dont **1.000.000** € par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000** € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris **la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire**)	**3 000 000** € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000** € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000** € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2021** au **01/01/2022** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 4 janvier 2021
Pour la société :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné SOUCHANE Farid, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat DEKRA
- N° de certificat DTI3616
- Certificats délivrés jusqu'au :

  1. Amiante : 23/05/2024
  2. Termites : 23/09/2024
  3. DPE : 23/09/2024

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 27/09/2019
Signature

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Farid SOUCHANE

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3616 pour :

	DU	AU
- Diagnostic amiante sans mention	24/05/2019	23/05/2024
- Diagnostic amiante avec mention	24/05/2019	23/05/2024
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	24/09/2019	23/09/2024
- Diagnostic de performance énergétique	24/09/2019	23/09/2024
- Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	24/09/2019	23/09/2024

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les Immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

DEKRA Certification SAS * 5 Avenue Garlande 92220 Bagneux * France

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 27/09/2019

Diagnostiqueur immobilier certifié* DEKRA

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

Numéro d'accréditation : 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

ANNEXE

PLANS / CROQUIS

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

RDC

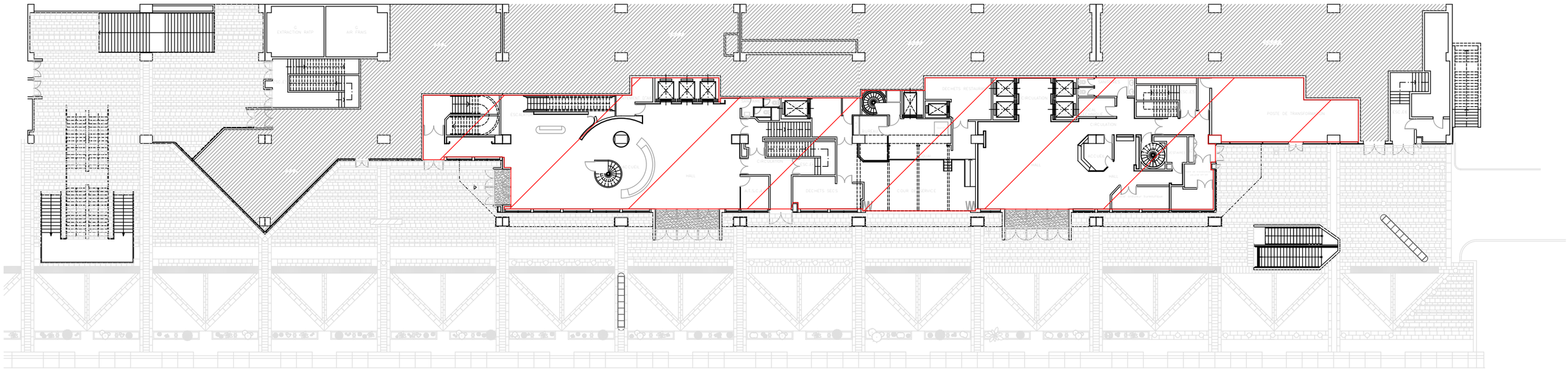

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 1/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (AC1)	

MEZZANINE

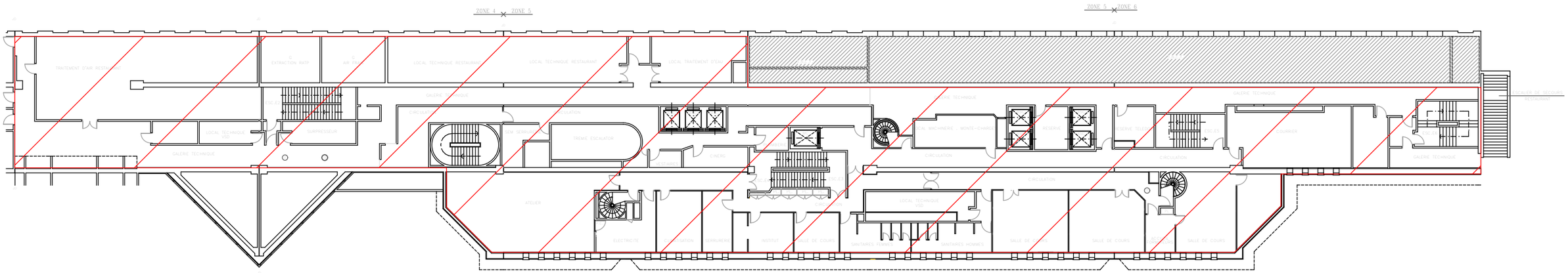

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 2/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

R+1

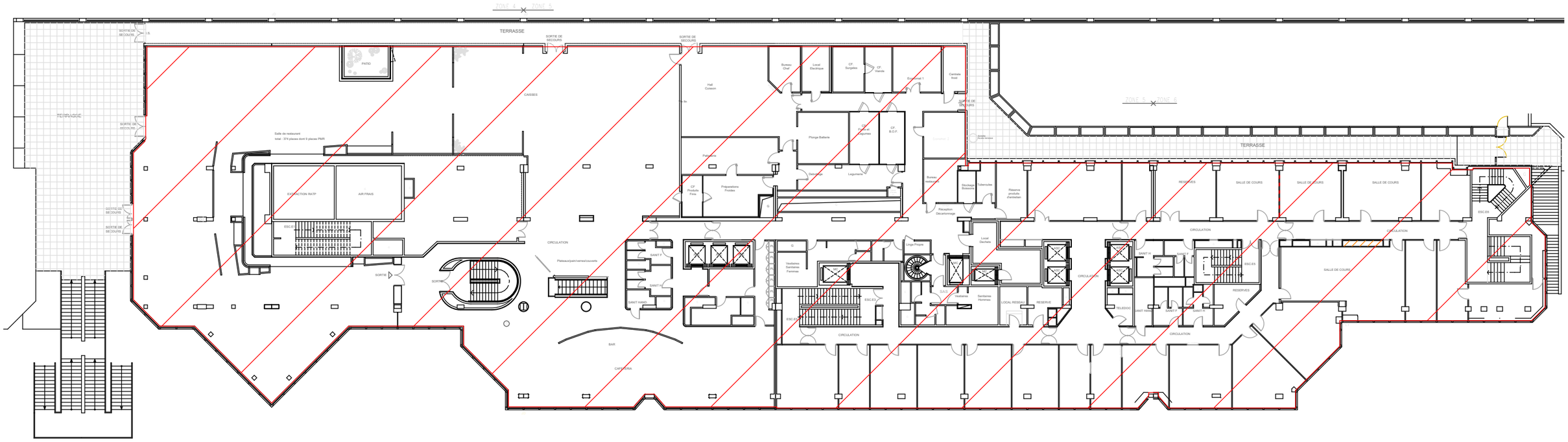

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 3/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (AC1)	
		bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (AC2)	

R+2

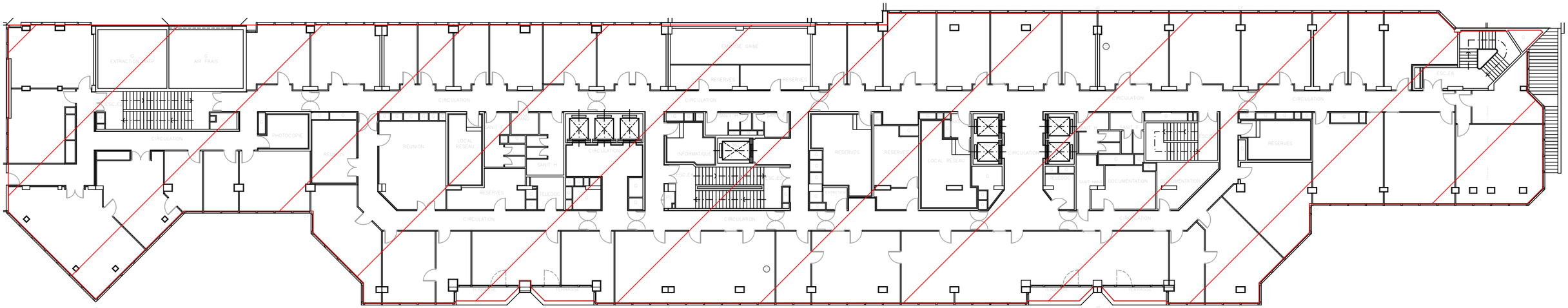

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 4/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

R+3

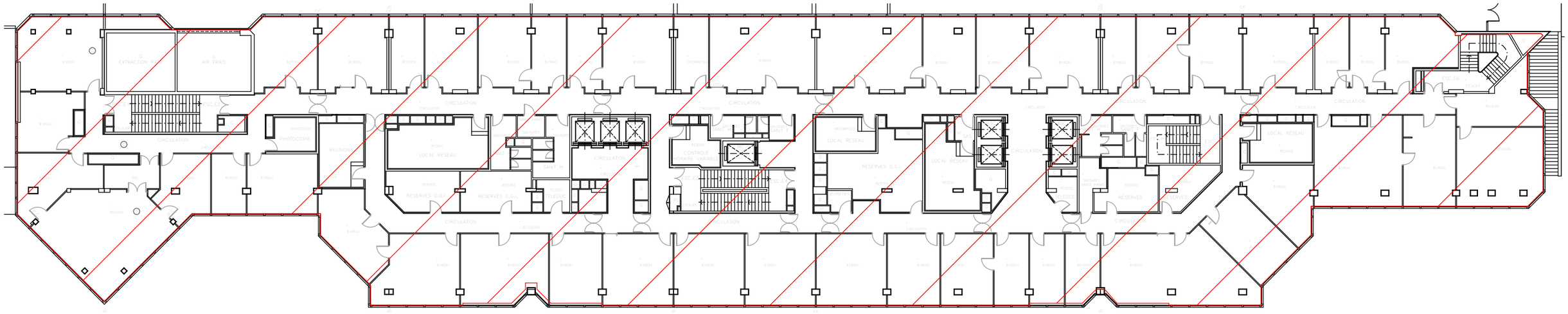

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5
Date	01/2022
Format : A3	Page : 5/11

64 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

R+4

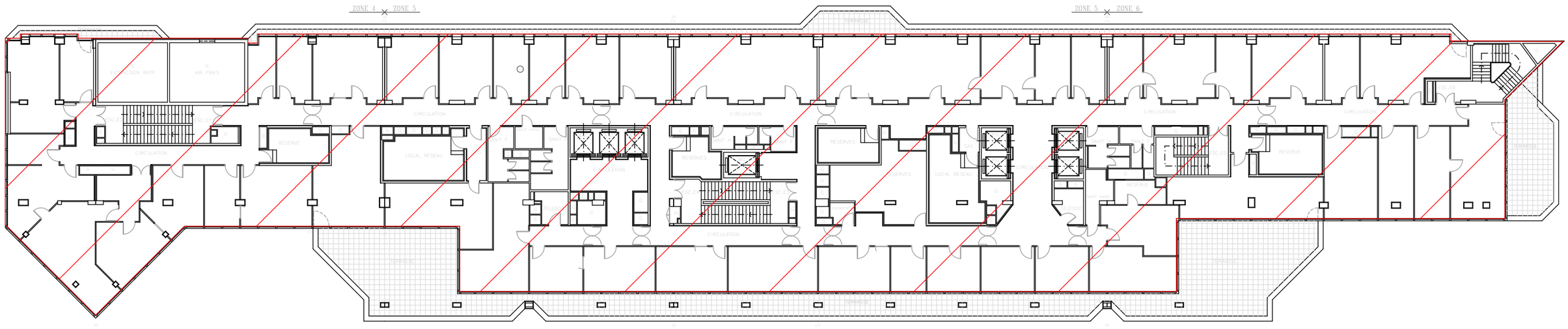

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5
Date	01/2022
Format : A3	Page : 6/11

64 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

R+5

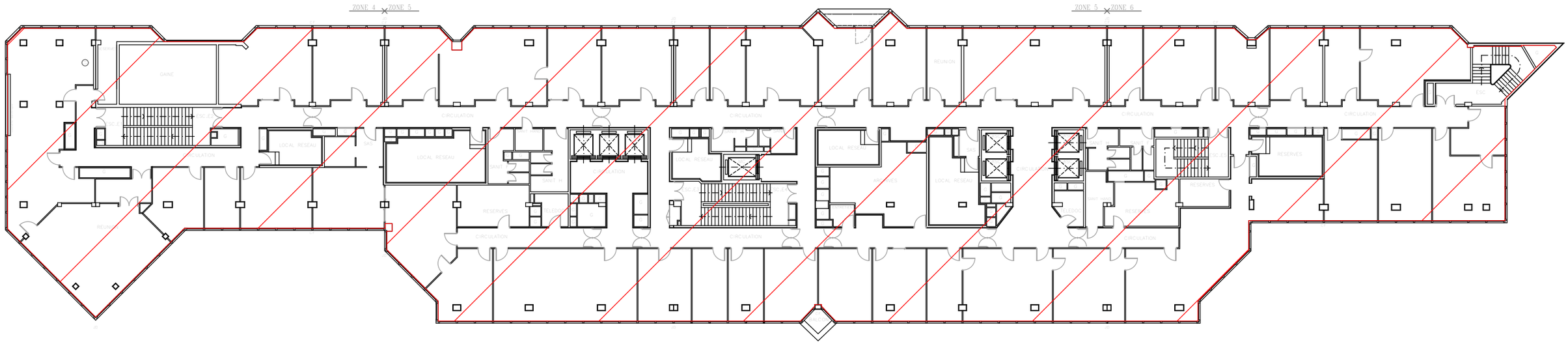

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 7/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

R+6

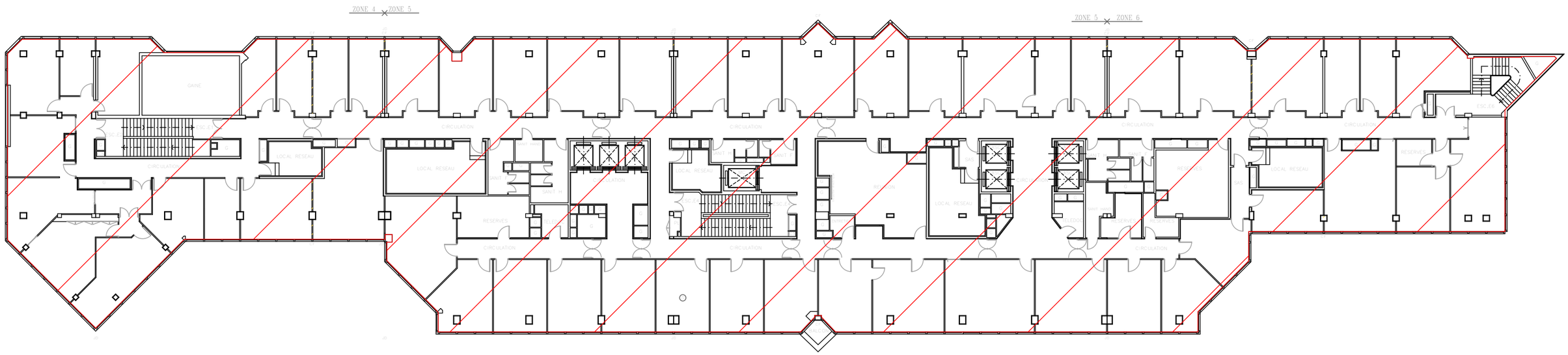

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5
Date	01/2022
Format : A3	Page : 8/11

64 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

R+7

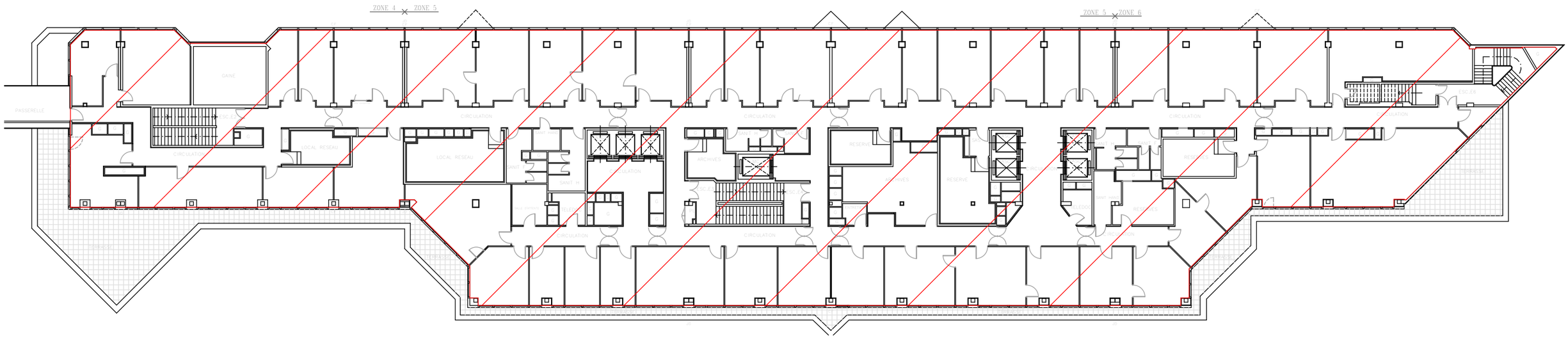

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 9/11	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

R+8

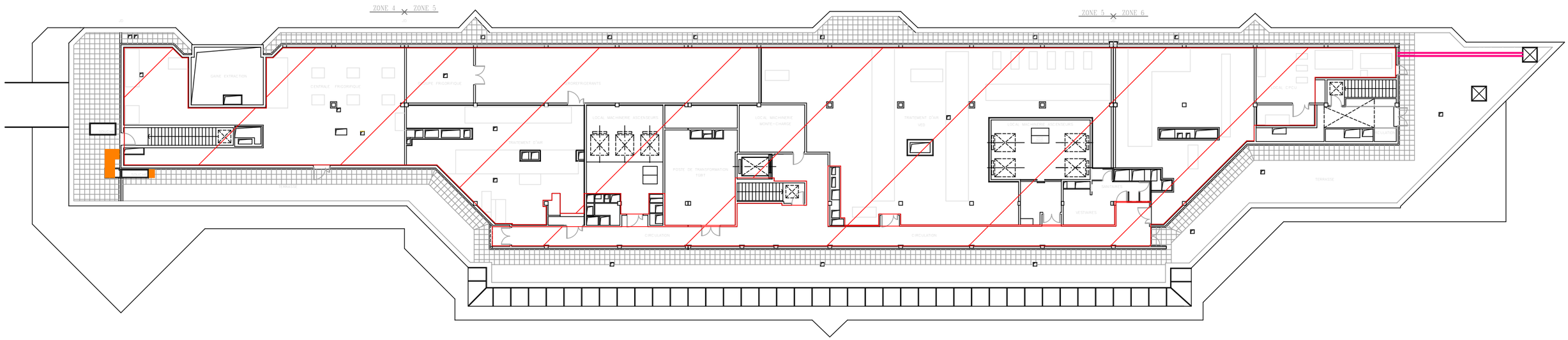

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (EP)	
3	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sous coque métallique (EP)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5	64 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	01/2022	
Format : A3	Page : 10/11	

TOITURE

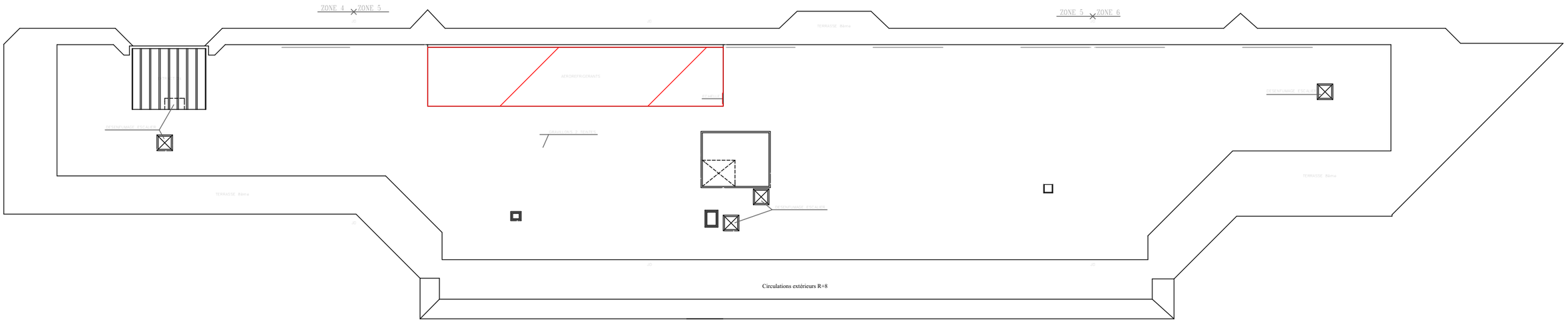

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-5
Date	01/2022
Format : A3	Page : 11/11

64 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (EP)	

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DTA

Référence rapport	19322-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : Sully	Lot gestion : -
Adresse du site	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission	Eléments extérieurs de l'immeuble	
Localisation	Niveaux : R+8 et toitures terrasses	
Locaux annexes	Néant	
Date de construction	1986	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139 rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139 rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	Monsieur Alain RICOM
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, MATHIEU Yann, dont les compétences sont certifiées par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt - Certification n° 625 Date de validité : 27/01/2021
Date de repérage	15/09/2017
Date d'édition du rapport	25/09/2017

Rédacteur (Technicien) : MATHIEU Yann	**Vérificateur (Coordonnateur projets) :** AMAURY Hadrien

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
25/09/2017	Création rapport	Pas de modification

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Conditions de réalisation du repérage 4

1. Objet de la mission 4
2. Références réglementaires 5
3. Limite de la mission 5
4. Validité du rapport 5
5. Documents fournis par le donneur d'ordre 5
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 6
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 7

C. Résultats détaillés du repérage 8

1. Liste des locaux visités 8
2. Matériaux et produits recensés 8
3. Matériaux et produits recensés par local 8
4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA 8

D. Fiches d'identification et de cotation 9

E. Recommandations générales de sécurité 12

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 14

Annexe 1. Cartographie des prélèvements et des matériaux contenant de l'amiante

Annexe 2. Procès-verbaux d'analyse des échantillons en laboratoire

A. Conclusions

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

Matériaux de la liste A :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation + Obligations du propriétaire (*)	Liste matériau
NEANT					

Matériaux de la liste B :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation + Recommandations de gestion (*)	Liste matériau
1	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	Document consulté	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B
2	Enveloppes de calorifuge bitumineuse sous coque métallique	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	Document consulté	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	Liste B

*Pour le détail des recommandations de gestion, se reporter au paragraphe B.6

Précisions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante
Sans objet

Autres matériaux :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation	Liste matériau
NEANT					

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
NEANT

B. Conditions de réalisation du repérage

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage sur les éléments définis en annexe du Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générés à l'occasion d'opération d'entretien ou de maintenance. La commande a été passée le 04/07/2017

Liste des éléments concernés par le repérage :

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble.
L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 – Contenu de la fiche récapitulative.
- Arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012

Quelques rappels de certaines obligations du propriétaire :

- Pour se dégager complètement de ses obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique, le propriétaire devra s'organiser et donner accès aux locaux non visités identifiés dans ce rapport. Ceci permettra la réalisation des repérages complémentaires nécessaires.
- Selon les articles 6 des 2 arrêtés du 12 décembre 2012, le propriétaire devra communiquer ce rapport à toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Dans le cas d'un bien soumis au statut de copropriété, le constat des parties communes est décrit dans la fiche récapitulative du DTA (Dossier Technique « Amiante ») détenue par le syndic (s'il a été effectué).

4. Validité du rapport

- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT Expertises.
- Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante dans les matériaux et produits concernés par les travaux selon le décret n° 2017-899. En cas de démolition, un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 26/06/2013.

5. Documents fournis par le donneur d'ordre

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
23/01/2017	Rapport avant travaux	203BO/17/039	Yohann LHORTOLARY	SOCOTEC	Hors Listes A et B	Présence d'amiante
31/07/2009	Rapport de repérage	024.AMIA.001	Monsieur JACOB	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
Aucun document fourni				

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

C. Résultats détaillés du repérage

1. Liste des locaux visités

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
FACADES

ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+1 À R+7 :
TERRASSES

ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :
CIRCULATIONS EXTÉRIEURES
TOURS DE REFROIDISSEMENT

ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+9 :
TOITURE TERRASSE

2. Matériaux et produits recensés

N°	type matériau	Localisation	état conservation	Commentaires	Nb Prel	Conclusion
1	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sur conduits métalliques	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	PRESENCE
2	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sous coque métallique	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	PRESENCE
3	Calorifuges laine minérale (sous ECA2)	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 :** CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	Sans objet	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	ABSENCE

3. Matériaux et produits recensés par local

Locaux	Matériaux	Prélèvements	Conclusion
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 / CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	**1 : Enveloppe de calorifuge**	-	**PRESENCE**
	2 : Enveloppe de calorifuge	-	**PRESENCE**
	3 : Calorifuge	-	**ABSENCE**
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 / TOURS DE REFROIDISSEMENT	**Néant**	-	-
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+9 / TOITURE TERRASSE	**Néant**	-	-
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / FACADES	**Néant**	-	-
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+1 À R+7 / TERRASSES	**Néant**	-	-

4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA

(MCA = Matériaux contenant de l'amiante)
Cette liste non exhaustive est établie à titre informatif

NEANT

D. Fiches d'identification et de cotation

Matériau N°1 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Composant de la construction	Enveloppe de calorifuge bitumineuse sur conduits métalliques	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 203BO/17/039 établi le 23/01/2017 par la société SOCOTEC, matériau -	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 : CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau.

MATERIAUX DE LA LISTE B

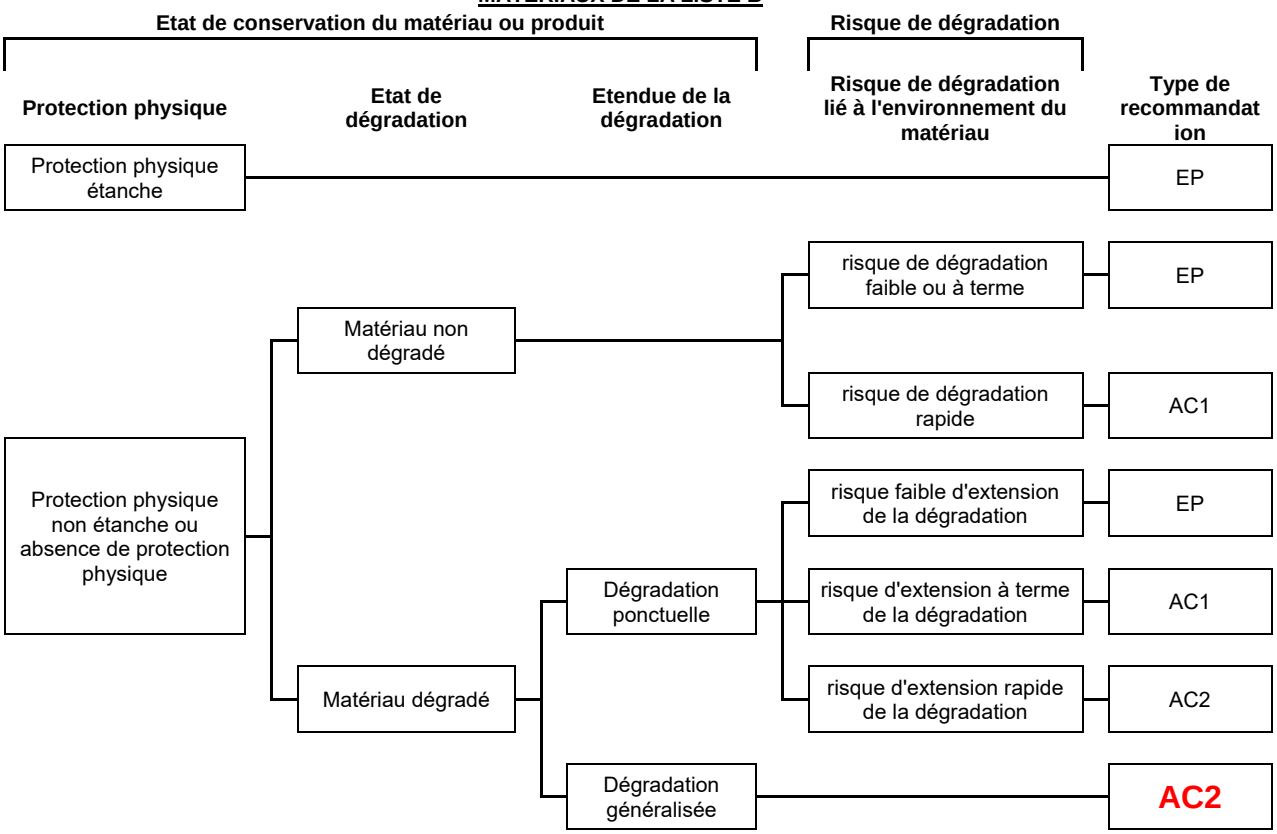

EP = Evaluation périodique AC1 = Action corrective de premier niveau **AC2 = Action corrective de second niveau**

Matériau N°2 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Composant de la construction	Enveloppes de calorifuge bitumineuses sous coque métallique	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 203BO/17/039 établi le 23/01/2017 par la société SOCOTEC, matériau -	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 : CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	Nous conseillons de prendre les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante en attendant de procéder au retrait ou au confinement du matériau.

MATERIAUX DE LA LISTE B

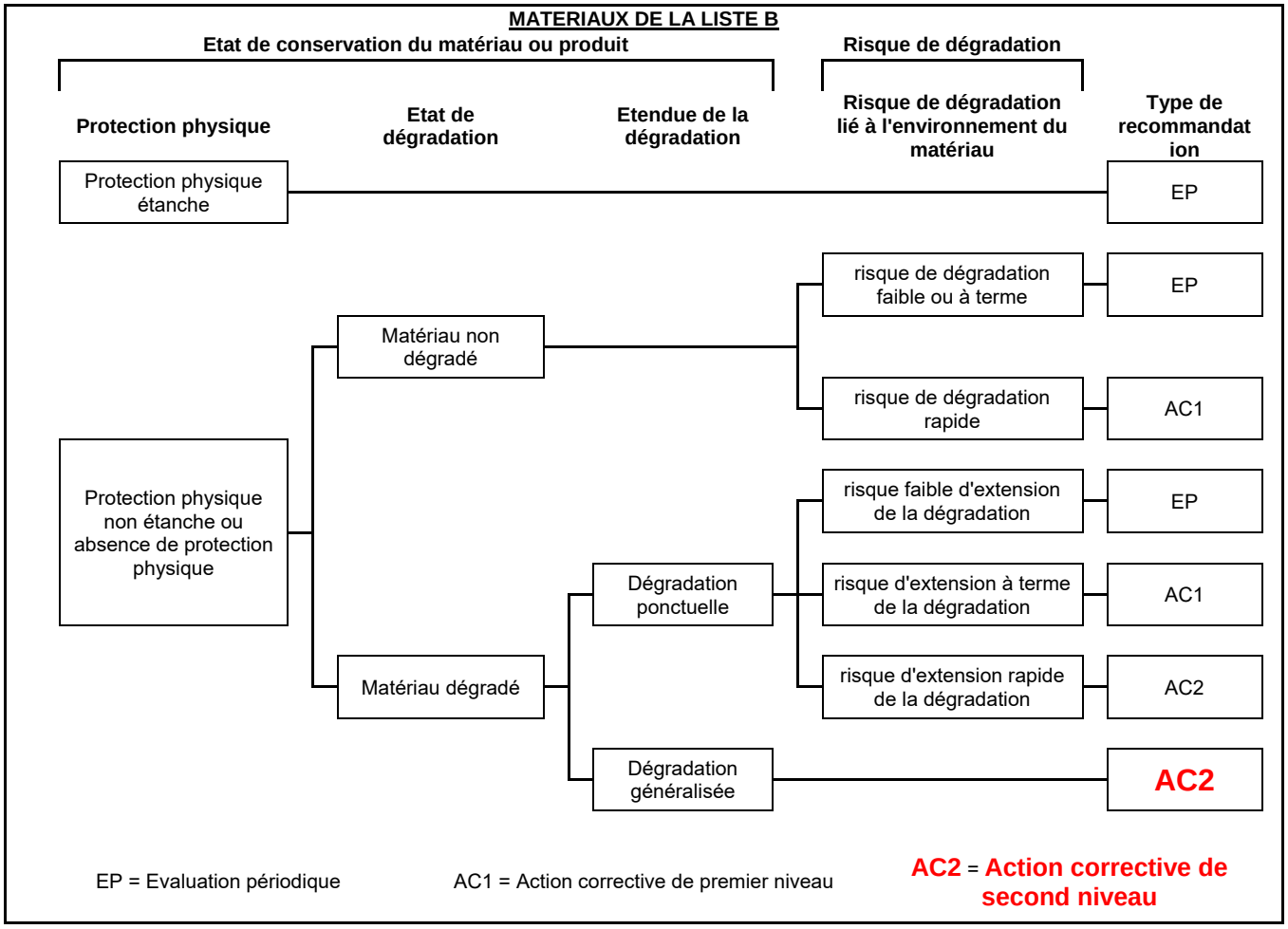

EP = Evaluation périodique AC1 = Action corrective de premier niveau **AC2 = Action corrective de second niveau**

Matériau N°3 : Calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau ne contenant pas d'amiante	
Composant de la construction	Calorifuges laine minérale (sous ECA2)	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 203BO/17/039 établi le 23/01/2017 par la société SOCOTEC, matériau -	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / R+8 : CIRCULATIONS EXTÉRIEURES	Sans objet	Néant	Néant

E. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Yann Mathieu, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat CEBTP CATED
- N° de certificat 625

- Certificats délivrés jusqu'au :

1. DPE : 27/12/2020
2. Gaz : 11/02/2021
3. Plomb : 27/01/2021
4. Amiante : 27/01/2021
5. Termites : 27/01/2021
6. Electricité : 11/02/2021

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 13/02/2016
Signature

GINGER CATED

E20 - V14 du 07/04/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

MATHIEU Yann sous le numéro 625

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	28/01/2016	27/01/2021
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/07/2017	27/01/2021
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	28/12/2015	27/12/2020
C	DPE MENTION	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	28/04/2017	27/12/2020
R	ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	12/02/2016	11/02/2021
R	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	12/02/2016	11/02/2021
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	28/01/2016	27/01/2021
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	28/01/2016	27/01/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 17625M7GC2017

Le jeudi 13/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED CEBTP GROUPE CEBTP

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	19322-1
Nombre de pages	3

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les points de prélèvement :**

Ces points sont représentés par les flèches.
Tous les prélèvements sont indiqués par quelques lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
Exemple : MAS 7-3 est le 3ème prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic)

Tous les points de prélèvement sont indiqués sur la cartographie que les résultats d'analyses soient positifs ou négatifs

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

R+8 / Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Zone hors champ de mission	

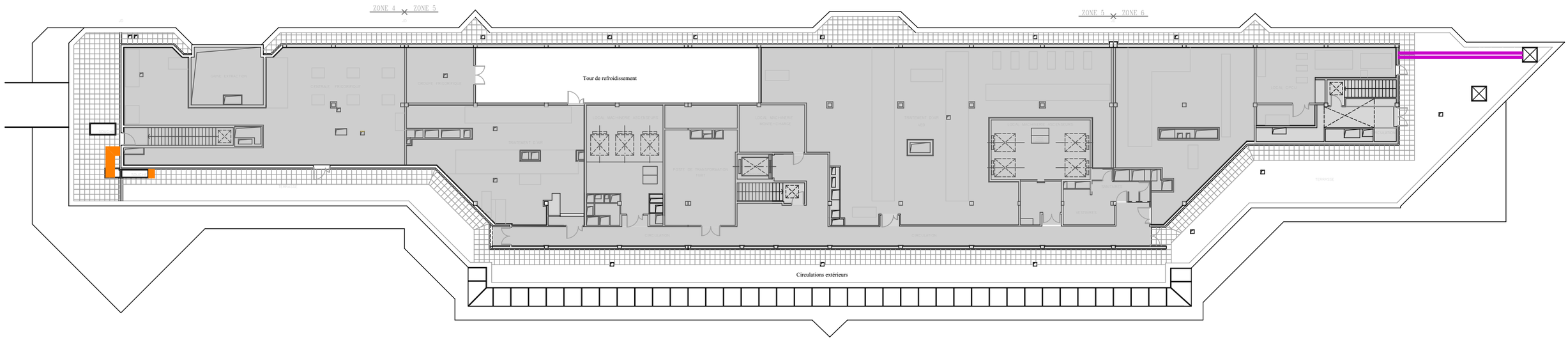

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1
Date	09/2017
Format	A3

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur conduits métalliques (AC2)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sous coque métallique (AC2)	

TOITURE / Eléments extérieurs

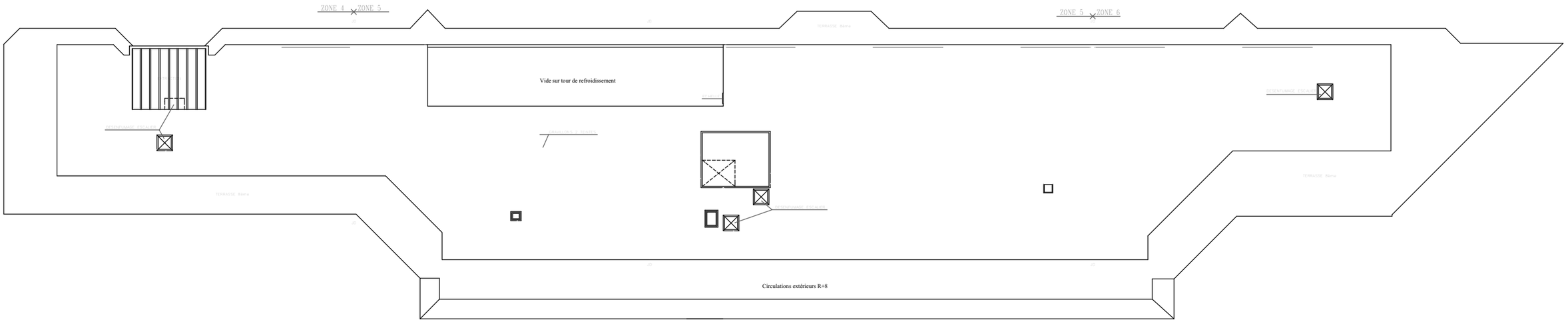

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

TOITURE / Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Champ de mission	

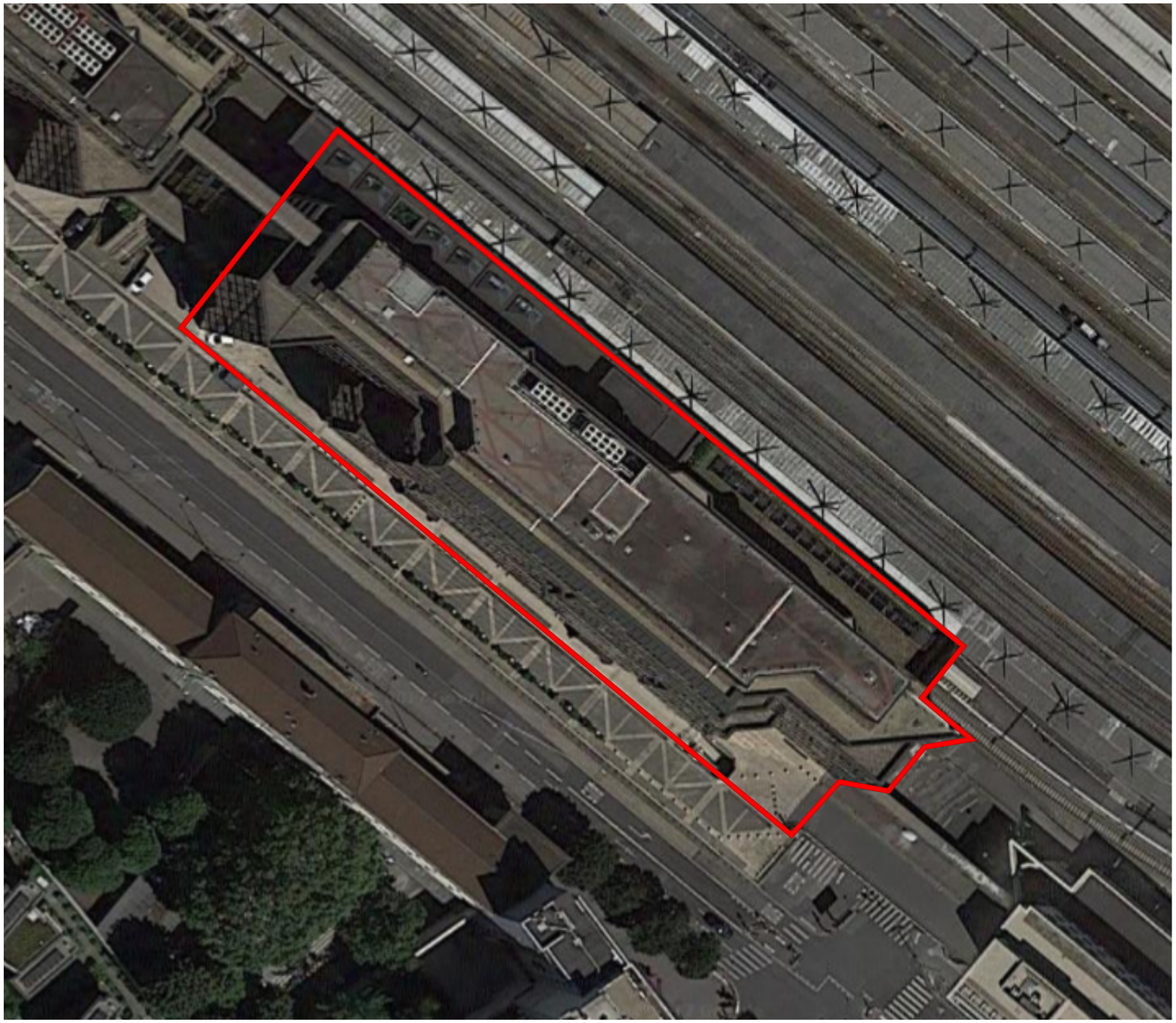

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1
Date	09/2017
Format	A3

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

ANNEXE 2

PROCES-VERBAUX DES ANALYSES DES ECHANTILLONS EN LABORATOIRE

Référence rapport	19322-1
Nombre de pages	10

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + mousse bleu* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	31

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005495-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-016
Référence échantillon : 1612-02/YL/16 Enveloppe de calorifuge bitume noire + mousse bleu

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir) ; matériau de type mousse (bleu)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + plâtre* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	32

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005496-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-017
Référence échantillon : 1612-02/YL/17 Enveloppe de calorifuge bitume noire + plâtre

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	33

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005497-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-018
Référence échantillon : 1612-02/YL/18 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau (rouge) ; matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
Couche 2		
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (orange)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + aluminium + laine minéral* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	34

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005498-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-019
Référence échantillon : 1612-02/YL/19 Enveloppe de calorifuge bitume noire + aluminium + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	37

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005501-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-022
Référence échantillon : 1612-02/YL/22 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	39

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005503-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-024
Référence échantillon : 1612-02/YL/24 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau souple bitumineux (noir) (fibreux)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	40

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005504-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-025
Référence échantillon : 1612-02/YL/25 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Joint de bride *Beige souple* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	38

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005502-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-023
Référence échantillon : 1612-02/YL/23 Joint de bride beige souple

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau (noir) + (marron) en traces ; matériau souple de type joint (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Peinture ou enduit *Enduit bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	35

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005499-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-020
Référence échantillon : 1612-02/YL/20 Enduit bitume noire

	Paramètres	Résultats
Couche 1 (i)		
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le matériau semi-dur bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Peinture ou enduit *Enduit bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	36

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005500-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-021
Référence échantillon : 1612-02/YL/21 Enduit bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau dur (gris)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248** - **Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le matériau semi-dur bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DTA

Référence rapport	19322-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : Sully	Lot gestion : -
Adresse du site	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission	Trémies des ascenseurs et des monte-charges	
Localisation	Bâtiment : Sully	Etages : RDC à R+8
Locaux annexes	Néant	
Date de construction	1986	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139 rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139 rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	Ascensoriste
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, MATHIEU Yann, dont les compétences sont certifiées par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt - Certification n° 625 Date de validité : 27/01/2021
Date de repérage	06/09/2017
Date d'édition du rapport	12/09/2017

Rédacteur (Technicien) : MATHIEU Yann	**Vérificateur (Coordonnateur projets) :** AMAURY Hadrien

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
12/09/2017	Création rapport	Pas de modification

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Conditions de réalisation du repérage 4

1. Objet de la mission 4
2. Références réglementaires 5
3. Limite de la mission 5
4. Validité du rapport 5
5. Documents fournis par le donneur d'ordre 5
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 6
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 7

C. Résultats détaillés du repérage 8

1. Liste des locaux visités 8
2. Matériaux et produits recensés 8
3. Matériaux et produits recensés par local 8
4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA 8

D. Recommandations générales de sécurité 9

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 11

Annexe 1. Cartographie des prélèvements et des matériaux contenant de l'amiante

A. Conclusions

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
Le rapport avant travaux référence 207F0/16/4506 réalisé par la société SOCOTEC le 27/10/2016 fait état de la présence d'un enduit blanc contenant de l'amiante sur les portes palières et portes cabines des ascenseurs 294, 295, 296, 298, 299, 300, 301 et des monte-charges 610302 et 610303. Ce matériau appartenant à la liste C, il ne fait pas partie du périmètre de repérage du présent rapport.

B. Conditions de réalisation du repérage

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage sur les éléments définis en annexe du Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générés à l'occasion d'opération d'entretien ou de maintenance. La commande a été passée le 04/07/2017

Liste des éléments concernés par le repérage :

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 modifié le 01/02/2012 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 – Contenu de la fiche récapitulative.
- Arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012

Quelques rappels de certaines obligations du propriétaire :

- Pour se dégager complètement de ses obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique, le propriétaire devra organiser et donner l'accès aux locaux non visités identifiés dans ce rapport. Ceci permettra la réalisation des repérages complémentaires nécessaires.
- Selon les articles 6 des 2 arrêtés du 12 décembre 2012, le propriétaire devra communiquer ce rapport à toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Dans le cas d'un bien soumis au statut de copropriété, le constat des parties communes est décrit dans la fiche récapitulative du DTA (Dossier Technique « Amiante ») détenue par le syndic (s'il a été effectué).

4. Validité du rapport

- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT Expertises.
- Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante dans les matériaux et produits concernés par les travaux selon le décret n° 2017-899. En cas de démolition, un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 26/06/2013.

5. Documents fournis par le donneur d'ordre

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
27/10/2016	Rapport avant travaux	207F0/16/4506	Yves LAGEON	SOCOTEC	Hors Listes A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
Aucun document fourni				

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.

C. Résultats détaillés du repérage

1. Liste des locaux visités

RDC À R+1 :
TREMIE MONTE-CHARGE 610302
TREMIE MONTE-CHARGE 610303

RDC À R+7 :
TREMIES ASCENSEURS 294, 295 ET 296
TREMIES ASCENSEURS 298, 299, 300 ET 301

RDC À R+8 :
TREMIE MONTE-CHARGE 297

2. Matériaux et produits recensés

N°	type matériau	Localisation	état conservation	Commentaires	Nb Prel	Conclusion
	NEANT					

3. Matériaux et produits recensés par local

Locaux	Matériaux	Prélèvements	Conclusion
RDC À R+7 / TREMIES ASCENSEURS 294, 295 ET 296	**Néant**	**-**	**-**
RDC À R+7 / TREMIES ASCENSEURS 298, 299, 300 ET 301	**Néant**	**-**	**-**
RDC À R+8 / TREMIE MONTE-CHARGE 297	**Néant**	**-**	**-**
RDC À R+1 / TREMIE MONTE-CHARGE 610302	**Néant**	**-**	**-**
RDC À R+1 / TREMIE MONTE-CHARGE 610303	**Néant**	**-**	**-**

4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA

(MCA = Matériaux contenant de l'amiante)
Cette liste non exhaustive est établie à titre informatif

NEANT

D. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes
ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Yann Mathieu, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat CEBTP CATED
- N° de certificat 625

- Certificats délivrés jusqu'au :

1. DPE : 27/12/2020
2. Gaz : 11/02/2021
3. Plomb : 27/01/2021
4. Amiante : 27/01/2021
5. Termites : 27/01/2021
6. Electricité : 11/02/2021

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 13/02/2016
Signature

GINGER CATED

E20 - V14 du 07/04/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

MATHIEU Yann sous le numéro 625

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
R	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	28/01/2016	27/01/2021
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/07/2017	27/01/2021
R	DPE	Diagnostic de performance énergétique	28/12/2015	27/12/2020
C	DPE MENTION	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	28/04/2017	27/12/2020
R	ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	12/02/2016	11/02/2021
R	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	12/02/2016	11/02/2021
R	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	28/01/2016	27/01/2021
R	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	28/01/2016	27/01/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 17625M7GC2017

Le jeudi 13/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED CEBTP GROUPE CEBTP

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0084 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	19322-1
Nombre de pages	10

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les points de prélèvement :**

Ces points sont représentés par les flèches.
Tous les prélèvements sont indiqués par quelques lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
Exemple : MAS 7-3 est le 3ème prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic)

Tous les points de prélèvement sont indiqués sur la cartographie que les résultats d'analyses soient positifs ou négatifs

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

RDC

LÉGENDE	
Champ de mission	

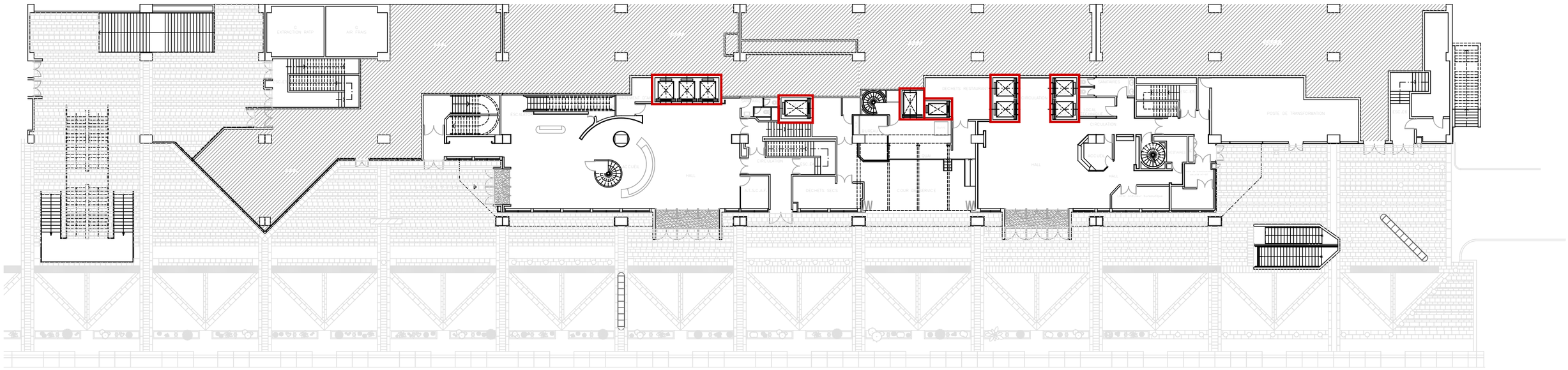

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MEZZANINE

LÉGENDE	
Champ de mission	

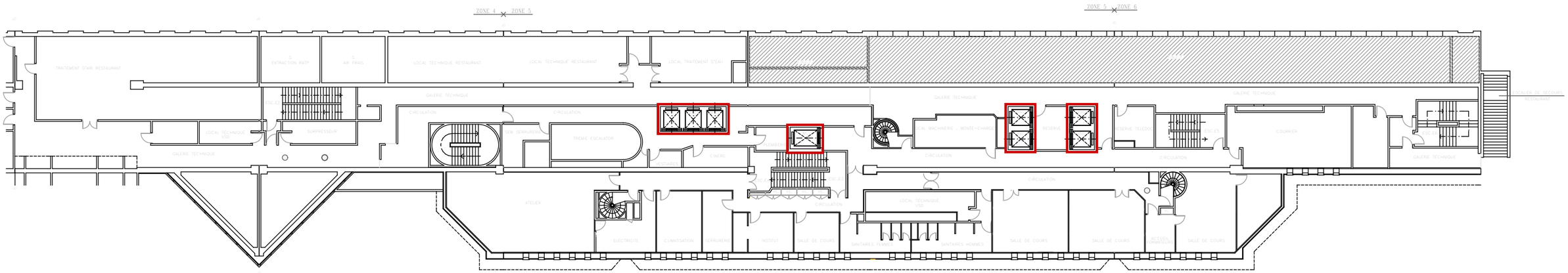

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+1

LÉGENDE	
Champ de mission	

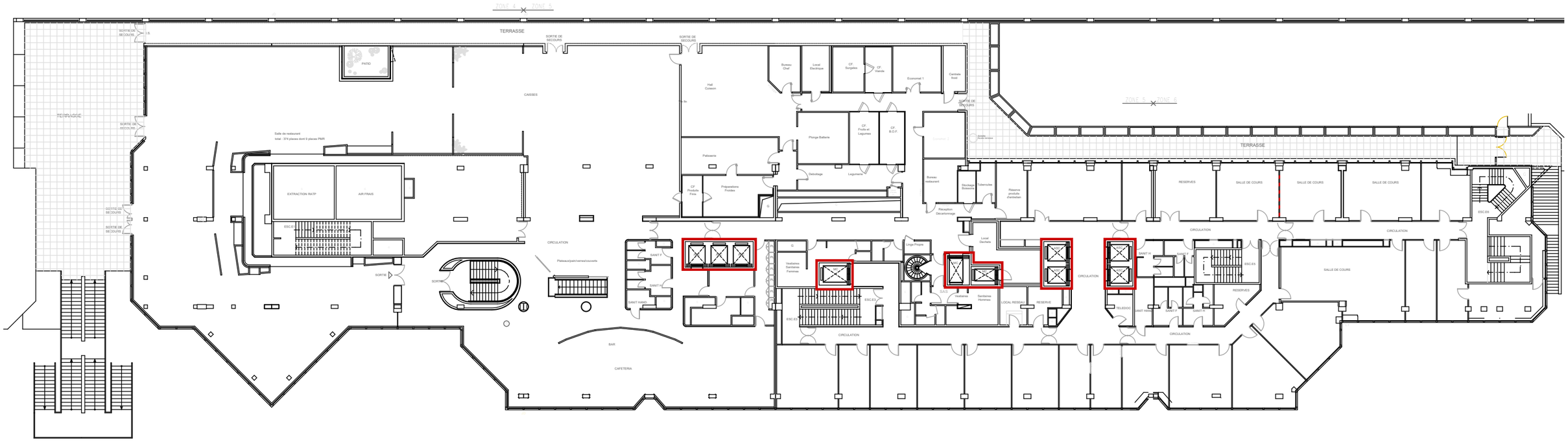

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+2

LÉGENDE	
Champ de mission	

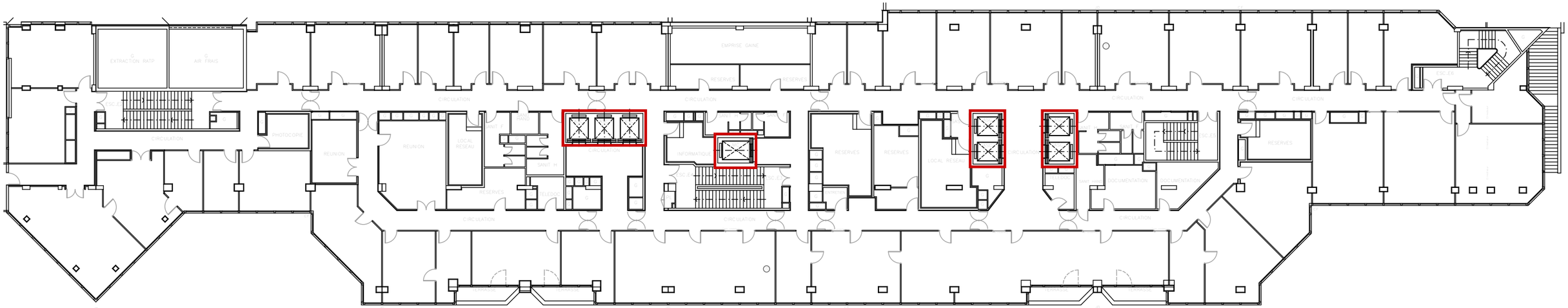

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+3

LÉGENDE	
Champ de mission	

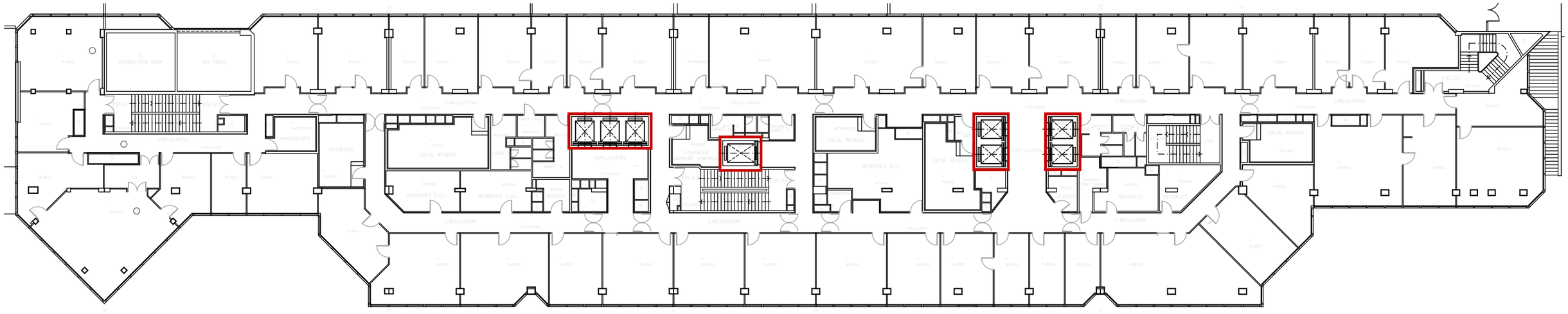

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+4

LÉGENDE	
Champ de mission	

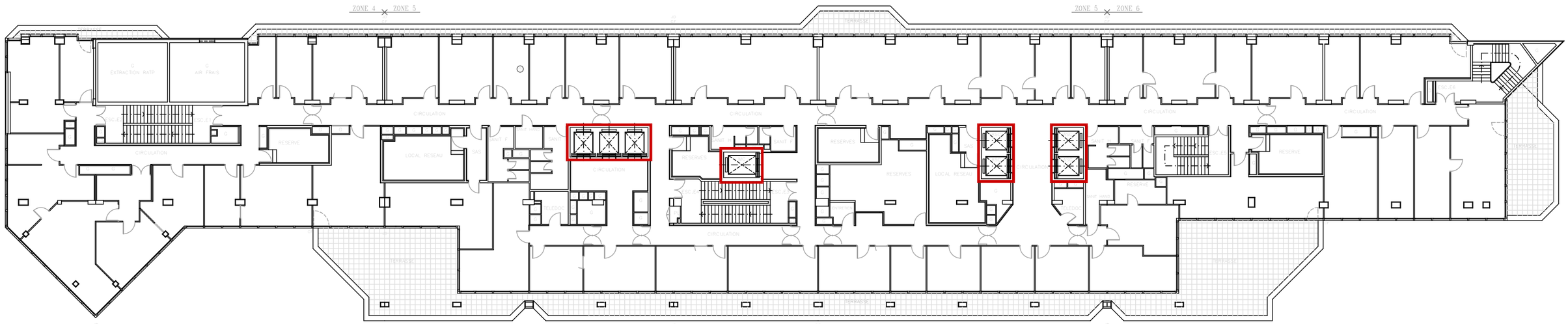

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+5

LÉGENDE	
Champ de mission	

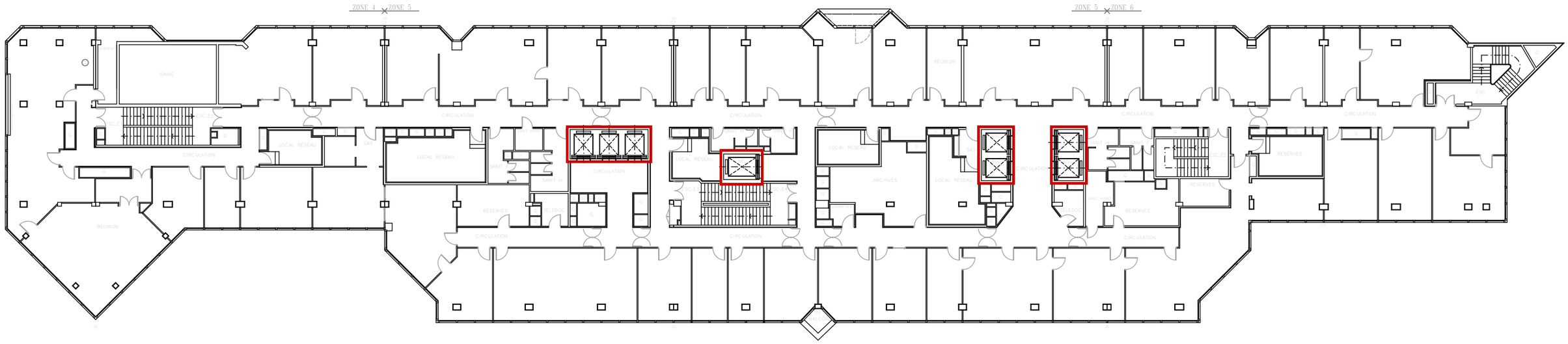

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+6

LÉGENDE	
Champ de mission	

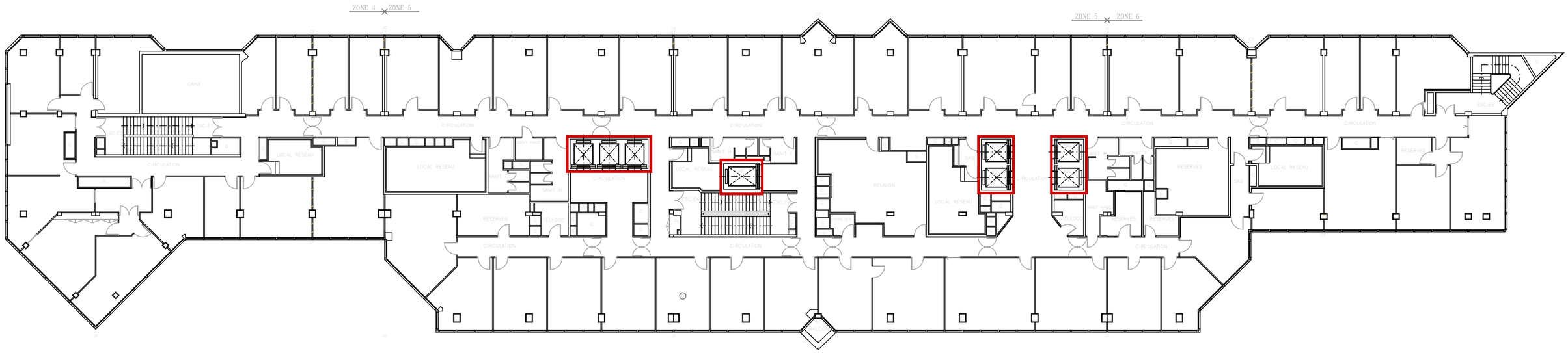

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+7

LÉGENDE	
Champ de mission	

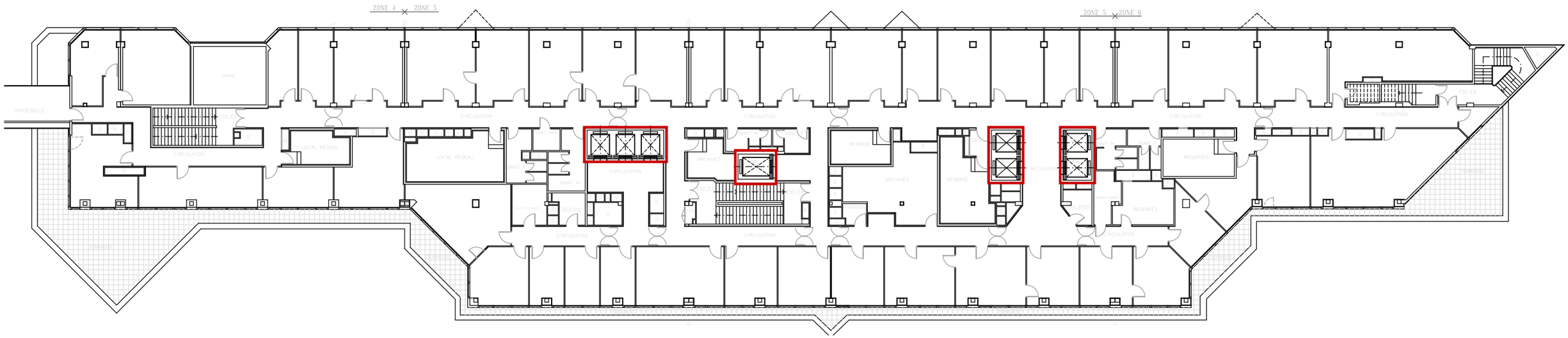

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 allée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+8

LÉGENDE	
Champ de mission	

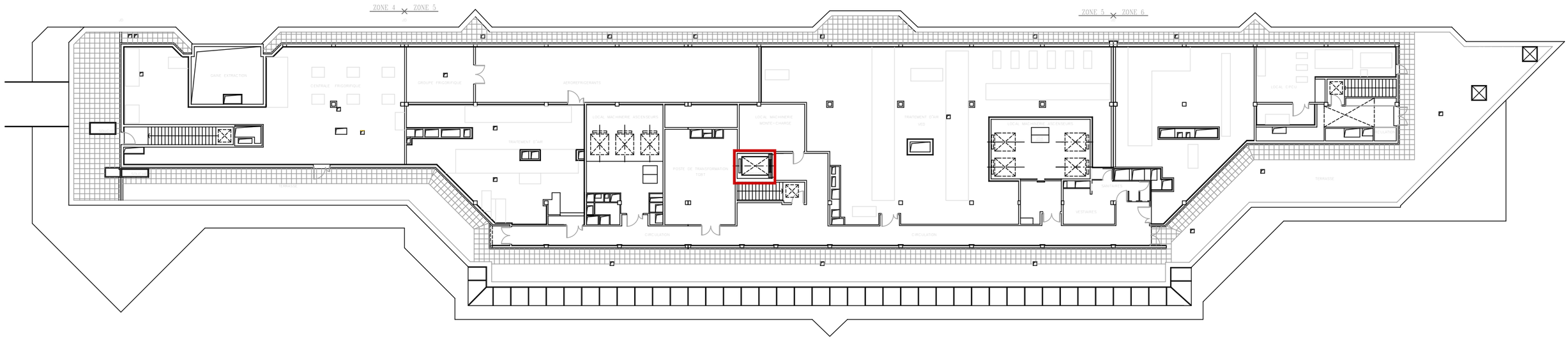

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1
Date	09/2017
Format	A3

86-92 allée de Bercy
75012 PARIS

RAPPORT D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA MISE A JOUR DU DTA

Référence rapport	19322-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : Sully	Lot gestion : -
Adresse du site	86-92, Ilée de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission	Ensemble des locaux	
Localisation	Bat : SULLY	Etage : RDC À R+8
Locaux annexes	NEANT	
Date de construction	Décennie 1980	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	SERVICES TECHNIQUES
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par KEBE Ali - Certification n° 1628 délivrée par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt Date de validité : 07/12/2021
Date(s) de repérage	31/08/2017
Date du rapport	04/09/2017

Rédacteur : KEBE Ali	**Vérificateur :** AMAURY Hadrien

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Documents de référence utilisés 5

C. Conditions de réalisation de l'évaluation 5

1. Objet de la mission 5
2. Références réglementaires 5
3. Limite de la mission 5
4. Validité du rapport 5
5. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 6
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 7

D. Résultats détaillés de l'évaluation 8

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A 8
2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 8
3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B 13
4. MCA non repérés 13
5. MCA retirés 13
6. Observations 14

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 15

Annexe 1 : Plans / Croquis

A. Conclusions

Etat de conservation des matériaux repérés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire sur résaux eaux glacées	**MEZZANINE :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE PLATEAU DE BUREAUX **R+1:** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES **SAUF** PLACARDS TECHNIQUES 1 PLATEAU DE BUREAUX RESTAURANT SANITAIRES **R+2 à R+4 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES PLATEAU DE BUREAUX RESTAURANT SANITAIRES **R+8 :** CENTRALE FRIGORIFIQUE ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE **SAUF** CIRCULATIONS	Rapport de repérage 024.AMIA.001 du 06/05/2009 réalisé par M. JACOB de la société APAVE	/	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	Liste B
		R+5 à R+7 : ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE PLATEAU DE BUREAUX SANITAIRES			Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé – Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	
		RDC : ENSEMBLE DES CIRCULATIONS, LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES			Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC1 - Action corrective de premier niveau niveau	
		R+1 : PLACARD TECHNIQUE 1 **R+8 :** ENSEMBLE DES CIRCULATIONS ET DEUX PLACARDS TECHNIQUES			Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée AC2 - Action corrective de second niveau	

Liste des matériaux non repérés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau	Liste Matériau
2	Plaques fibres-ciment	**R+8 :** CENTRALE FRIGORIFIQUE	Rapport avant travaux N°HS/08/NP/2245 du 25/11/2008 réalisé par N. PELLITERO de la société SOCOTEC	P326081007 -09	Matériau non repéré	Liste B

Liste des matériaux ayant été retirés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau	Liste Matériau
	NEANT					

B. Documents de référence utilisés

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
06/05/2009	Rapport de repérage	024.AMIA.001	C. JACOB	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
25/11/2008	Rapport avant travaux	HS/08/NP/2245	N. PELLITERO	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
NEANT				

C. Conditions de réalisation de l'évaluation

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer une évaluation de l'état de conservation de matériaux contenant de l'amiante repérés dans des rapports de repérage déjà existants et de confirmer le cas échéant le retrait de ces derniers. Il ne s'agit donc pas d'un repérage des matériaux contenant de l'amiante. La commande a été passée le 04/07/2017

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 modifié le 01/02/2012 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- De l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- De l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le périmètre de la mission est limité aux locaux cités dans le rapport de référence comme présentant des matériaux amiantés dont la présente mission consiste en l'évaluation de l'état de conservation. Les trémies d'ascenseur et locaux techniques pour lesquels le rapport de référence ne fait pas mention de la visite sont donc exclus du champ de la présente évaluation de l'état de conservation.

4. Validité du rapport

- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT Expertises.

5. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des flocages

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des flocages

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associée, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.

D. Résultats détaillés de l'évaluation

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A

Liste des matériaux de la liste A contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Néant

2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

Liste des matériaux de la liste B contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Matériau N°1 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Type Matériau	Enveloppe de calorifuge bitumineuse noire sur résaux eau glacées	
Rapport de référence	Rapport de repérage 024.AMIA.001 du 06/05/2009 réalisé par M. JACOB de la société APAVE	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	/	

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
MEZZANINE : ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE PLATEAU DE BUREAUX **R+1:** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES **SAUF** PLACARDS TECHNIQUES 1 PLATEAU DE BUREAUX RESTAURANT SANITAIRES **R+2 à R+4 :** ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES PLATEAU DE BUREAUX RESTAURANT SANITAIRES **R+8 :** CENTRALE FRIGORIFIQUE ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE **SAUF** CIRCULATIONS	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé	EP - Evaluation périodique	NEANT

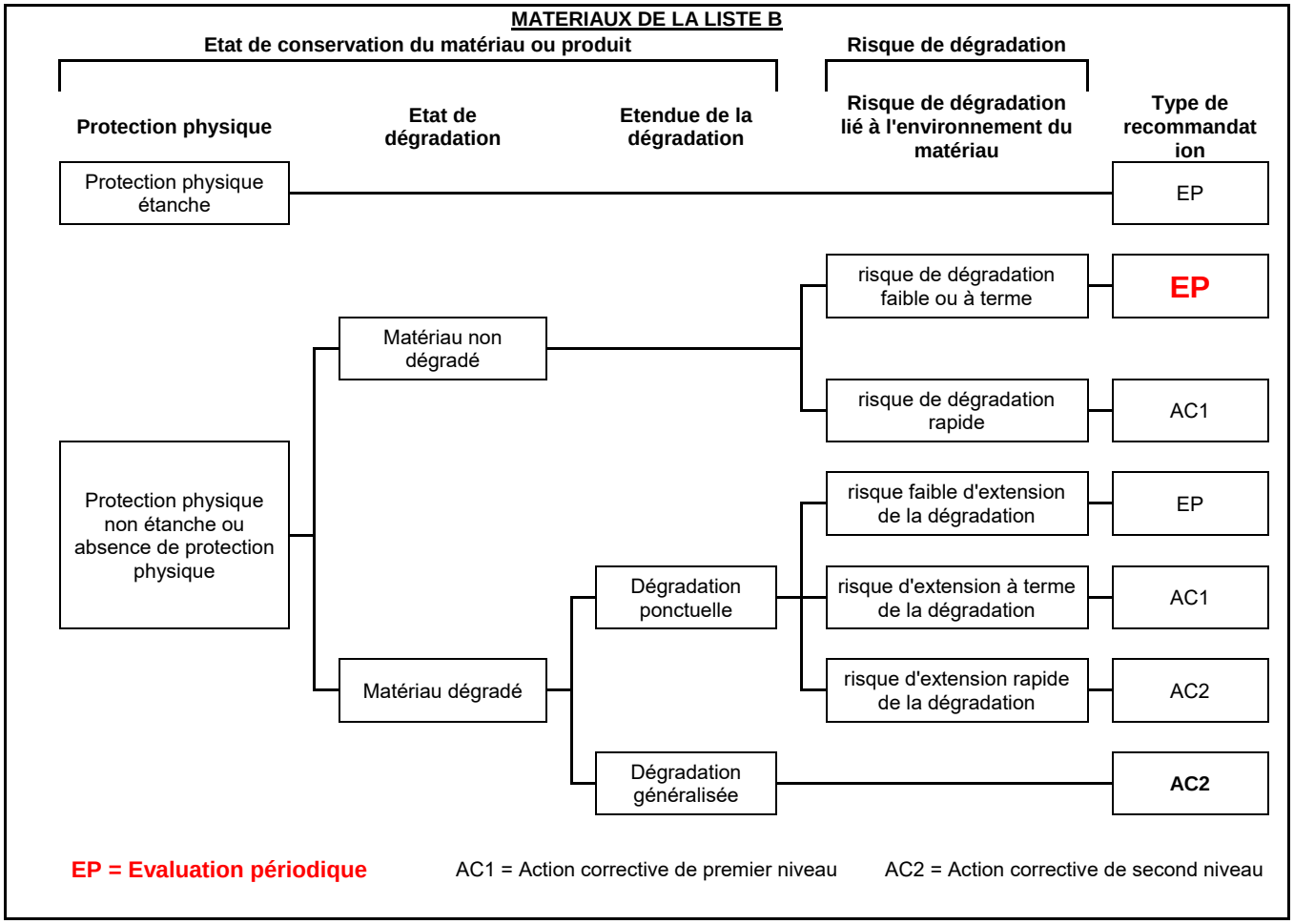

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
R+5 à R+7 : ENSEMBLE DES LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUE PLATEAU DE BUREAUX SANITAIRES	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT

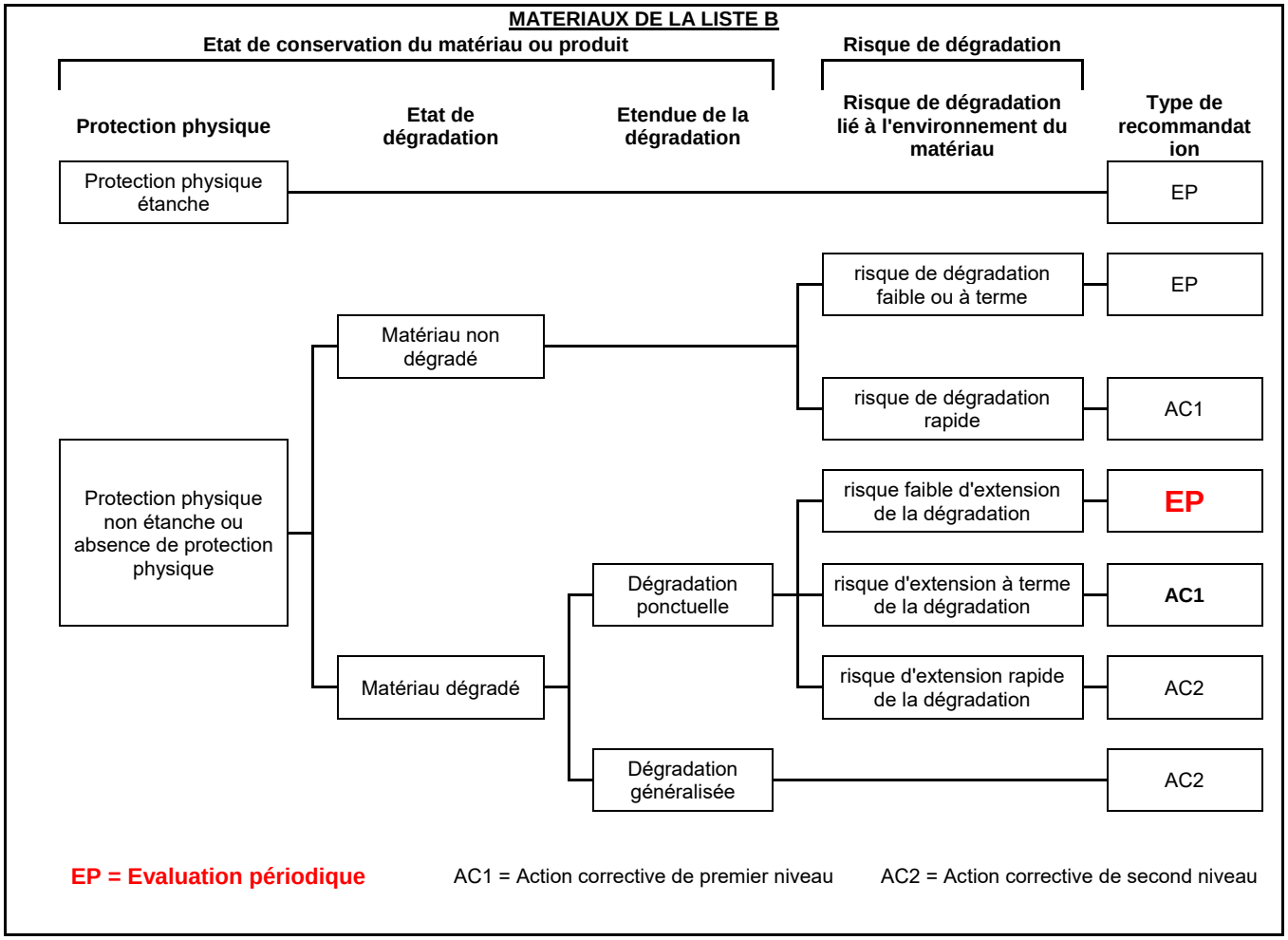

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
RDC : ENSEMBLE DES CIRCULATIONS, LOCAUX ET PLACARDS TECHNIQUES	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	AC1 - Action corrective de premier niveau	NEANT

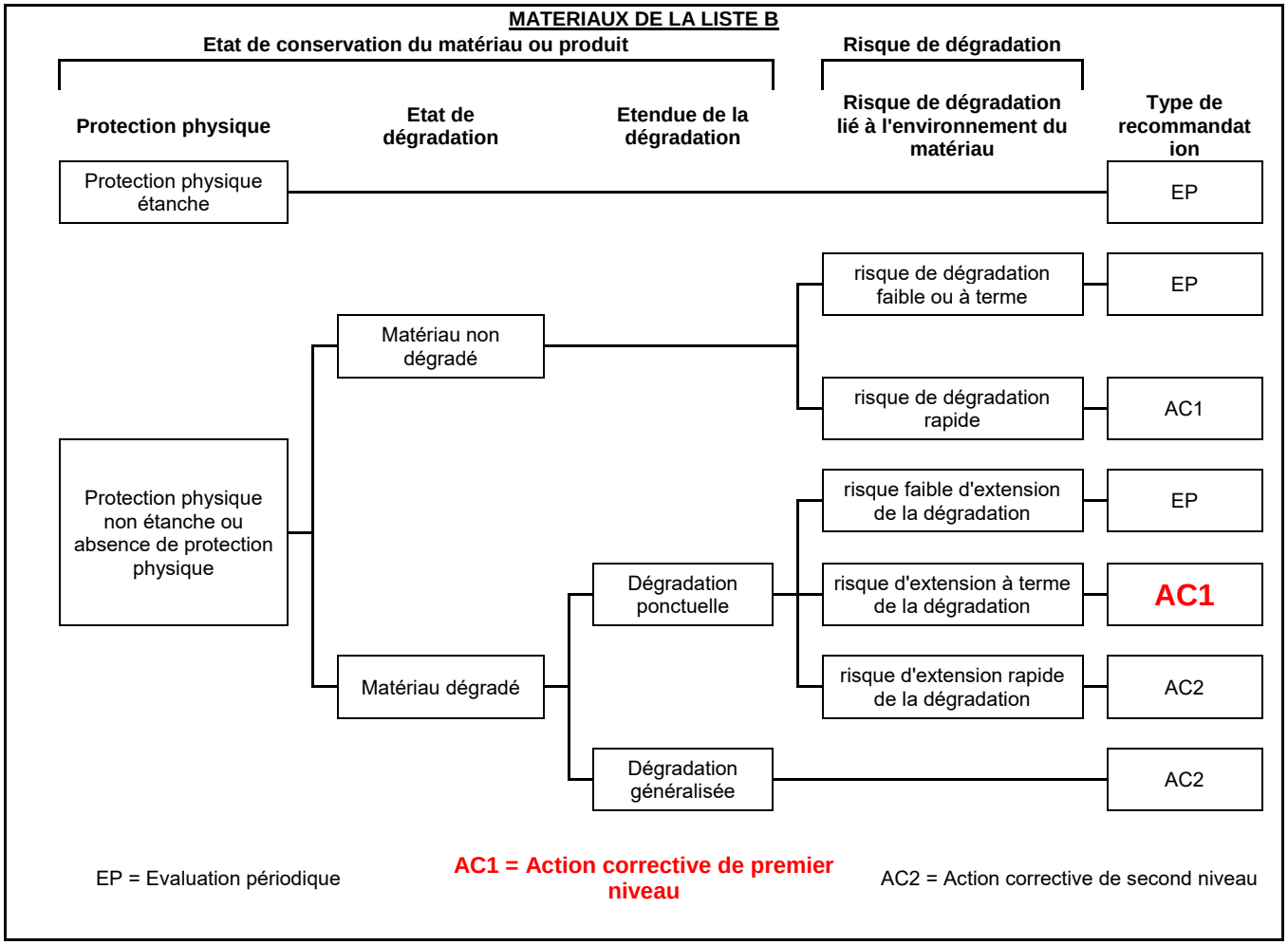

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
R+1 : PLACARD TECHNIQUE 1 **R+8 :** ENSEMBLE DES CIRCULATIONS ET DEUX PLACARDS TECHNIQUES	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation généralisée	AC2 - Action corrective de second niveau	NEANT

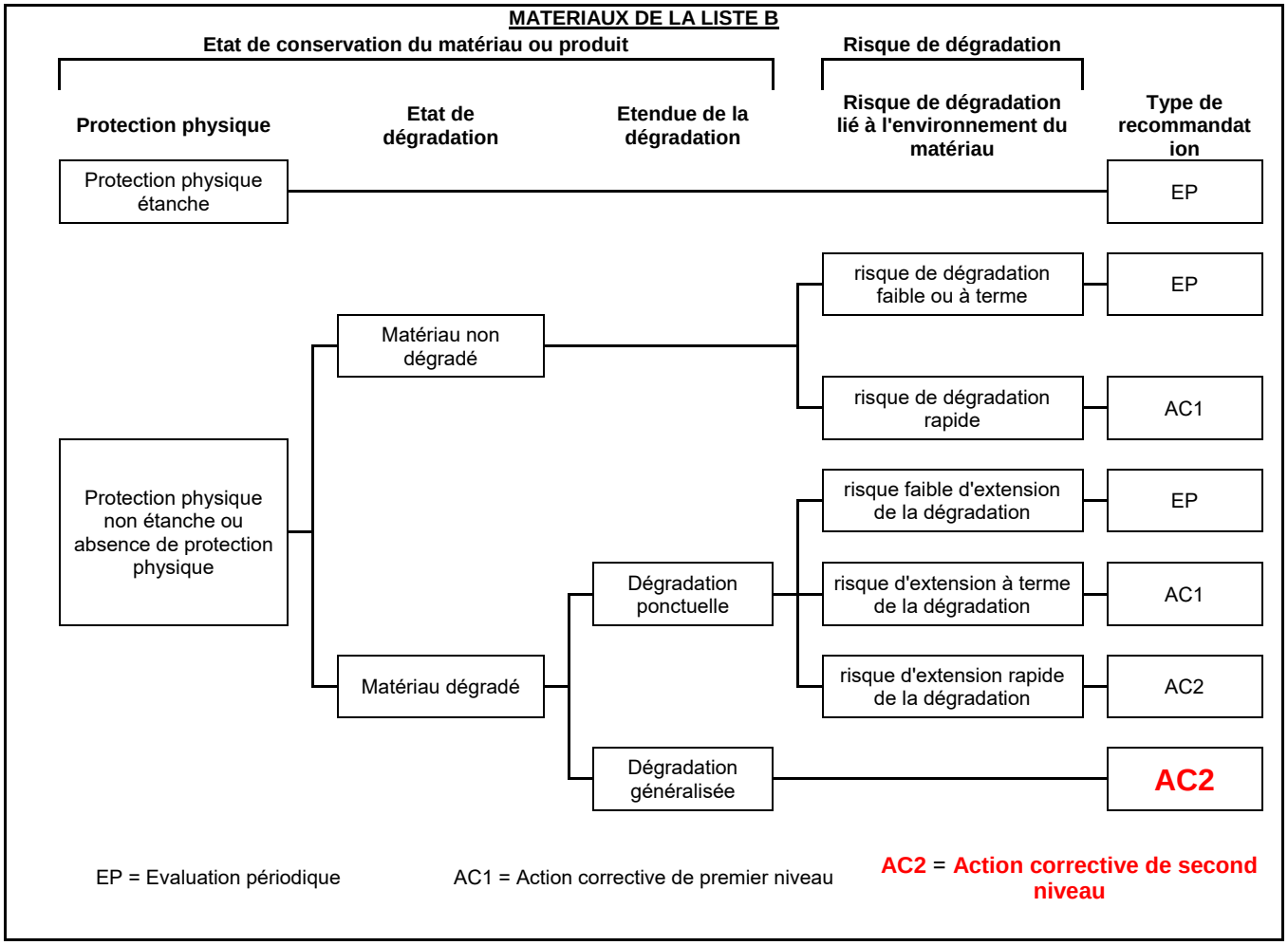

3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B

Liste des matériaux n'appartenant ni à la liste A ni à la liste B et contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant.

Néant

4. MCA non repérés

Liste des matériaux non repérés le jour de notre visite pour lesquels il ne nous a, par conséquent, pas été possible d'établir l'état de conservation correspondant.

Matériau N°2 : Plaques fibres-ciment		
Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	Absence de photographie
Type Matériau	Plaques fibres-ciment au plafond sous flocage	
Rapport de référence	Rapport avant travaux N°HS/08/NP/2245 du 25/11/2008 réalisé par N. PELLITERO de la société SOCOTEC	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	P326081007-09	

Localisation (Rapport de référence)	Observation matériau
R+8 : CENTRALE FRIGORIFIQUE	Matériau non repéré

5. MCA retirés

Liste des matériaux ayant été retirés. Conclusions basées sur un constat visuel ou après consultation de documents spécifiques.

Néant

6. Observations

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
D'après le rapport avant travaux n°HS/08/NP/2245 daté du 25/11/2008 réaliser par la société SOCOTEC, des plaques de fibres-ciment ont été localiser dans la centrale frigorique situé au R+8. Compte tenu du périmètre de la mission, ce matériau n'a pu ête repéré (matériau inaccessible). L'envelope de calorifuge (matériau 1) a été été repéré sur l'ensemble du réseau d'eau glacée, conformement au rapport de référence. En complément, il a été constaté la présence de ce même matériau sur d'autres réseau présent dans l'immeuble notamment le réseau d'eau chaude. Des troncons de canalisation intégrant de l'enveloppe de calorifuge (matériau1) ont fait l'objet d'un remplacement. Les troncons déposés ont été stocké dans des placards techniques de l'immeuble, notamment le placard ci-dessous au R+1.   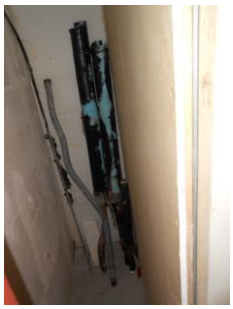   La qualité des cartographies et le manque d'information quant à la localisation des matériaux au sein des rapports de repérage communiqués ne nous a pas permis de déterminer la localisation précise de l'ensemble des matériaux objet de la présente mission. Des matériaux suceptibles de contenir de l'amiante ont pu être appercus dans la cadre des présentes visites, sans que ceux-ci aient été notifiés dans les rapports antérieurs. La mission n'incluant pas de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, mais l'évaluation de l'état de conservation de ceux préalablement repérés, ceux-ci n'ont pas été signifiés dans le présent rapport. Un nouveau repérage liste A et B pourra être réalisé d'une part afin de compléter les repérages antérieurs de leurs éventuelles carrences, et d'autres part afin de réaliser une cartographie détaillée localisant l'ensemble des matériaux.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné KÉBÉ ALI, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat GINGER CATED
- N° de certificat 1628
- Certificats délivrés jusqu'au :

  1. Amiante : 07/12/2021

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 05/01/2017
Signature

GINGER CATED

E20 - V15 du 26/06/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

KEBE Ali sous le numéro 1628

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	08/12/2016	07/12/2021
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/07/2017	07/12/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 171628K7GC2017

Le jeudi 13/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED
CEBTP
12 avenue Gay Lussac
ZAC La Clef Saint Pierre
78990 ELANCOURT
Siren 349 711 735
Tél : 01 30 88 [illegible]
GROUPE CEBTP

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0084
PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

ANNEXE 1

PLANS / CROQUIS

Référence rapport	19322-1
Nombre de pages	10

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

RDC

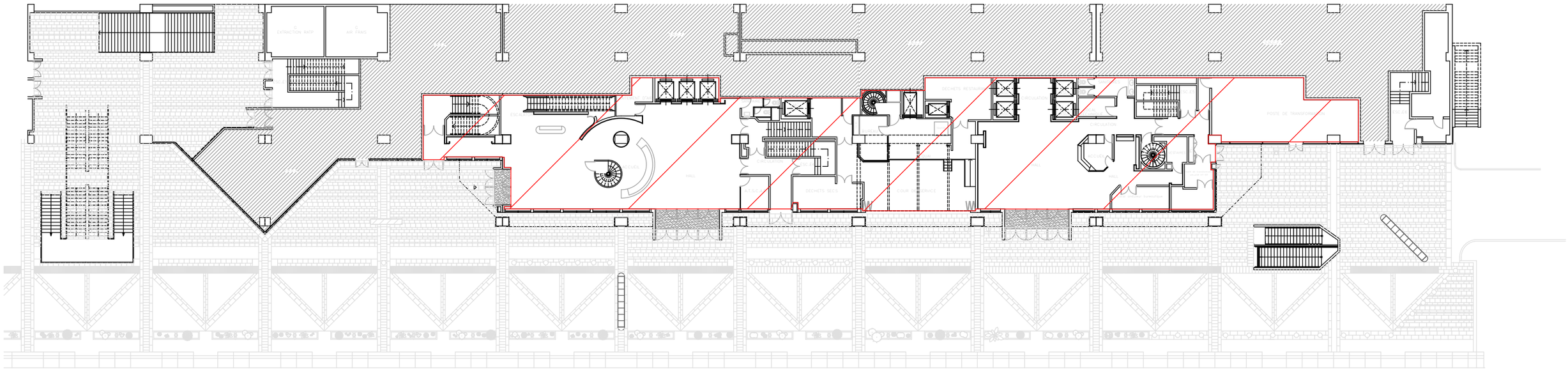

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage (AC1)	

MEZZANINE

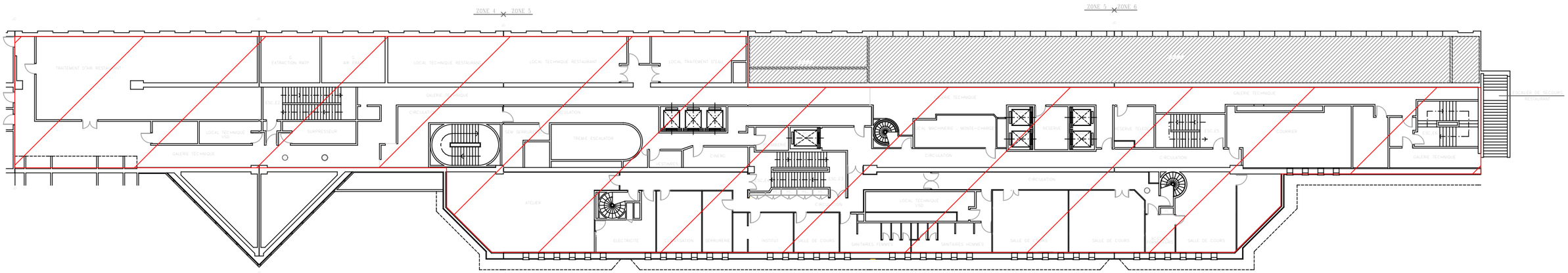

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	

R+1

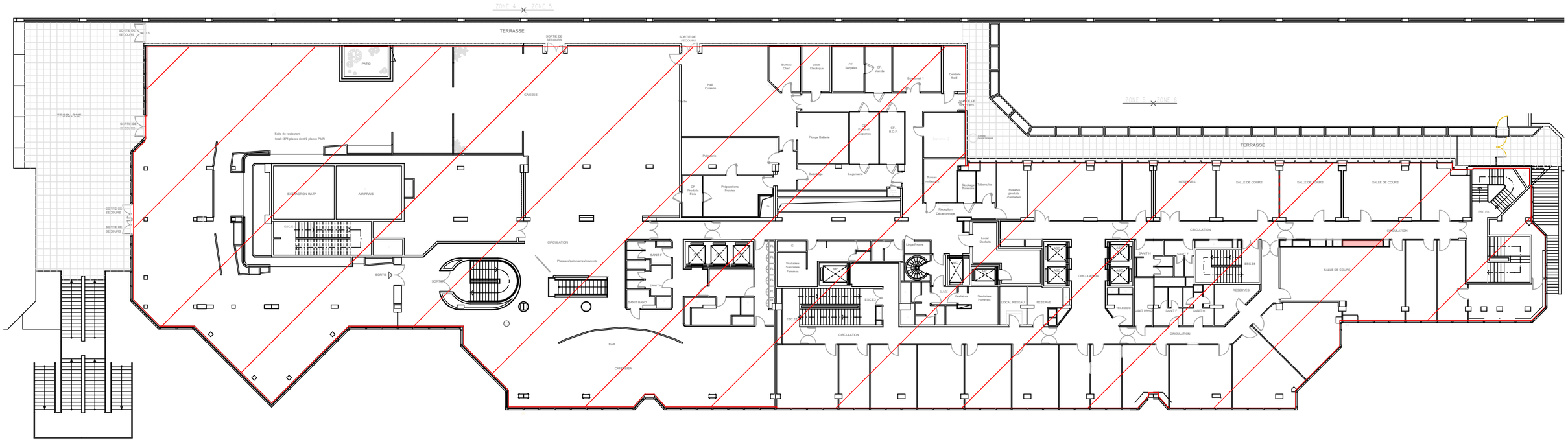

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	
		bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(AC2)	

R+2

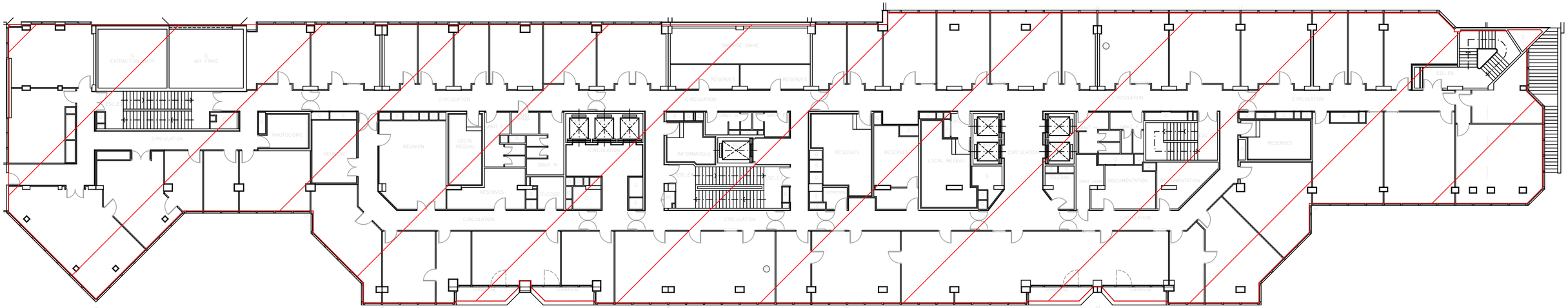

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	

R+3

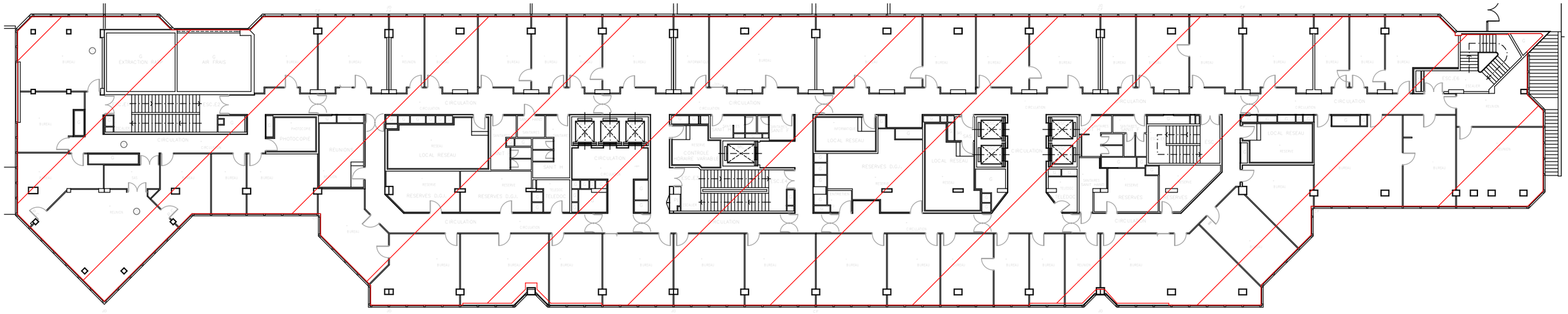

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	

R+4

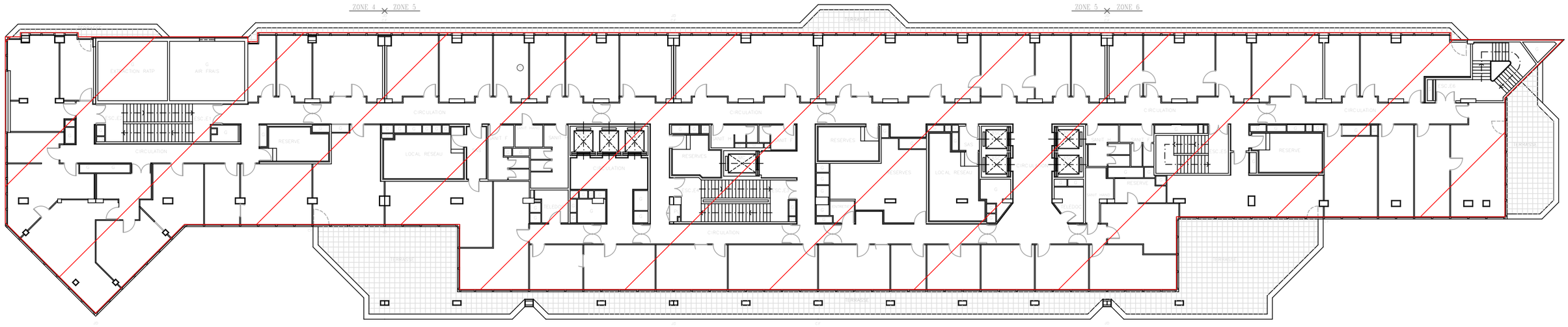

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	

R+5

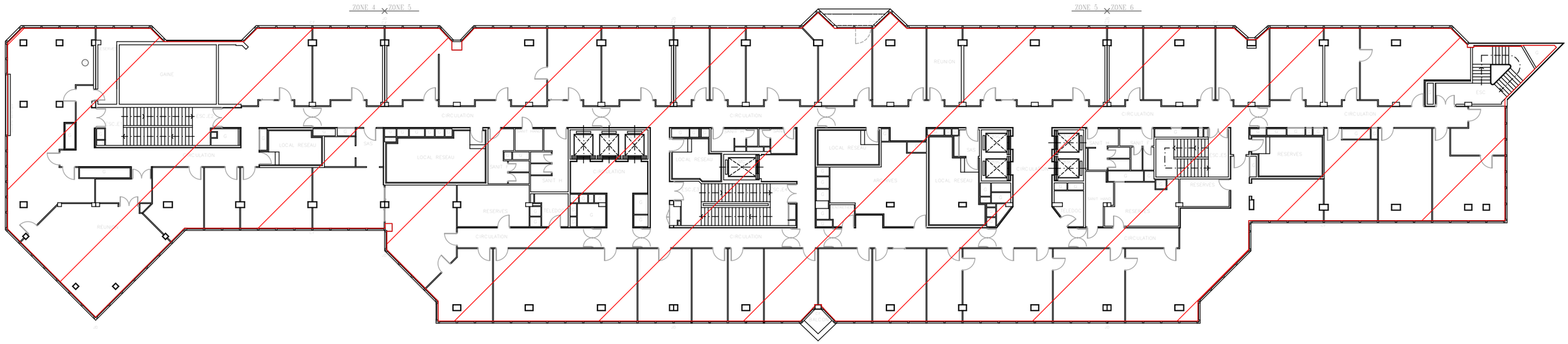

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	

R+6

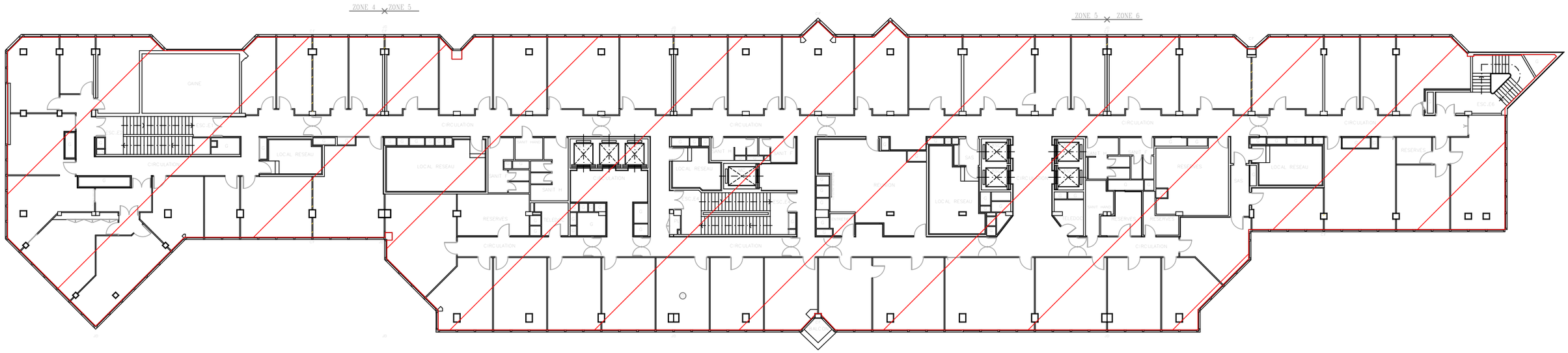

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1
Date	09/2017
Format	A3

86-92 llée de Bercy
75012 PARIS

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	

R+7

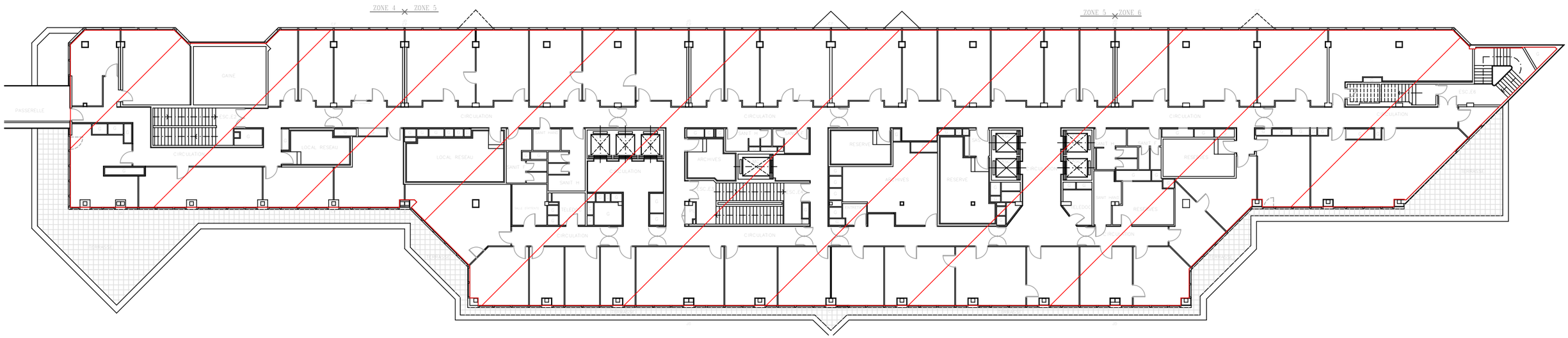

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT
EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	

R+8

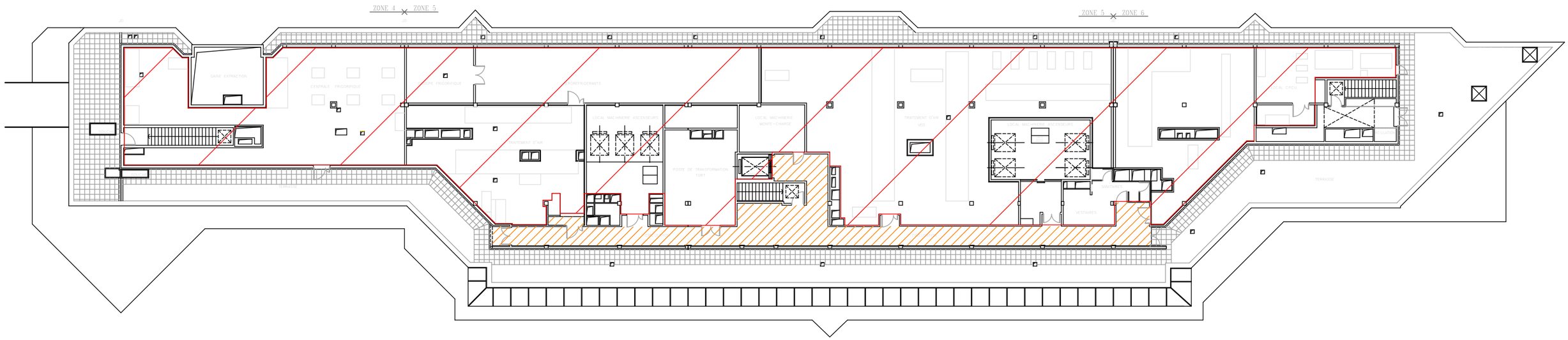

ANNEXE : SCHEMA DE REPERAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19322-1	86-92 llée de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(EP)	
		bitumineuse sur réseaux d'eau glacée et d'eau chaude chauffage(AC2)	

SOCOTEC
4-6, rue du Colonel Driant
75001 PARIS
Tél : 0144761616
Fax : 0140268012

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES** **Terrasse des bâtiments Sully et Turgot** **86, Allée de Bercy** **75012 PARIS**	N° dossier : 1612203B0000002/001 N° de canevas : DRIANT_4820 v2.06.01
Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES 86, Allée de Bercy 75012 PARIS	Réf. du rapport : 203B0/17/039
Demandeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Service Exploitation-Maintenance Sully-Turgot Bureau B - Sous-Direction de l'Immobilier 86, Allée de Bercy 75012 PARIS	Date(s) de visite 05/01/2017 Date de commande :

Synthèse

A l'issue de la mission il a été repéré la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble.
L'ensemble des locaux et parties d'immeuble a pu être visité.

Fait à : Paris Le : 23/01/2017	Auteur du rapport : LHORTOLARY Yohann Certificat de compétence n°DTI/1210-014 délivré par Socotec Certification Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 11 pages et en annexe 25 photo(s) de composant, 2 plan(s), 25 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Socotec Certification 89/93 Avenue Paul Vaillant Couturier 94250 Gentilly

Programme de travaux du donneur d'ordre

Les travaux vont porter sur la dépose de gaines sur les terrasses des bâtiments Sully et Turgot.

Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage des parties de l'immeuble mentionnées dans le programme de travaux

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF-X46-020

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante		
Localisation	Composant	Libellé complémentaire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noir
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Turgot	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire
Terrasse Sully	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée
Terrasse Sully	Enveloppe de calorifugeage	Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté
Terrasse Sully	Peinture ou enduit	Enduit bitume noir
Terrasse Sully	Peinture ou enduit	Enduit bitume noir

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées en § 4.4

Sommaire

- Programme de travaux du donneur d'ordre....2
- Programme et périmètre du repérage 2
- Conclusions....2
- 1. Objet de la mission 4
  - 1.1 Description précise de l'immeuble 4
  - 1.2 Parties de l'immeuble....4
- 2. Déroulement de la mission....5
  - 2.1 Prestations réalisées : 5
  - 2.2 Personnes présentes lors de la visite :....5
  - 2.3 Informations complémentaires sur la visite 5
  - 2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC....6
  - 2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC....6
  - 2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission....6
- 3. Résultats détaillés du repérage 7
  - 3.1 Composants contenant de l'amiante....7
  - 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)....8
  - 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)....8
  - 3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 9
- 4. Autres composants repérés....10
  - 4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante....10
  - 4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante 10
  - 4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse....10
- 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement 11
- 6. ANNEXES 1

1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble**.

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés..

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Bureaux
Immeuble de bureaux.

1.2 Parties de l'immeuble

Terrasse Turgot
Terrasse Sully
Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la commande de la mission :

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.
  - ☒ Laboratoire(s) d'analyse :
    1 : EUROFINS LEM - Site de Saverne 20, rue du Kochersberg BP 50047 SAVERNE Cedex
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : La visite s'est déroulée en présence d'un accompagnateur

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- ☐ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)
- ☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés
- ☒ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- ☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par les travaux
- ☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Néant

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Terrasse Turgot	
Terrasse Sully	

3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Terrasse Turgot			
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	1	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/1 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	3	Sur gaine métallique circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/3 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	4	sur gaine technique circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/4 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté*	5	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/5 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	7	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/7 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noir*	8	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/8 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté*	9	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/9 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	10	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/10 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	12	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/12 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	13	Sur caisson métallique. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/13 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté*	15	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/15 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Terrasse Sully			
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté*	39	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/24 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne

3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée*	40	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/25 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Peinture ou enduit *Enduit bitume noir*	35	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/20 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Peinture ou enduit *Enduit bitume noir*	36	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/21 / MOLP / EUROFINS LEM - Site de Saverne

3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Terrasse Turgot			
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral*	11	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/11 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral*	14	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/14 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Joint de bride *Gris souple*	2	Entre partie métallique des gaines rectangulaires. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/2 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Joint de bride *Mousse gris*	6	Sur gaine métallique rectangulaire	1612-02/YL/6 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Terrasse Sully			
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + mousse bleu*	31	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/16 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + plâtre*	32	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/17 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral*	33	Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/18 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + aluminium + laine minéral*	34	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/yl/19 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire*	37	Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/22 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne
Joint de bride *Beige souple*	38	Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage	1612-02/YL/23 / META / EUROFINS LEM - Site de Saverne

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

4. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,

- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

6. ANNEXES

PLANS DE REPERAGE

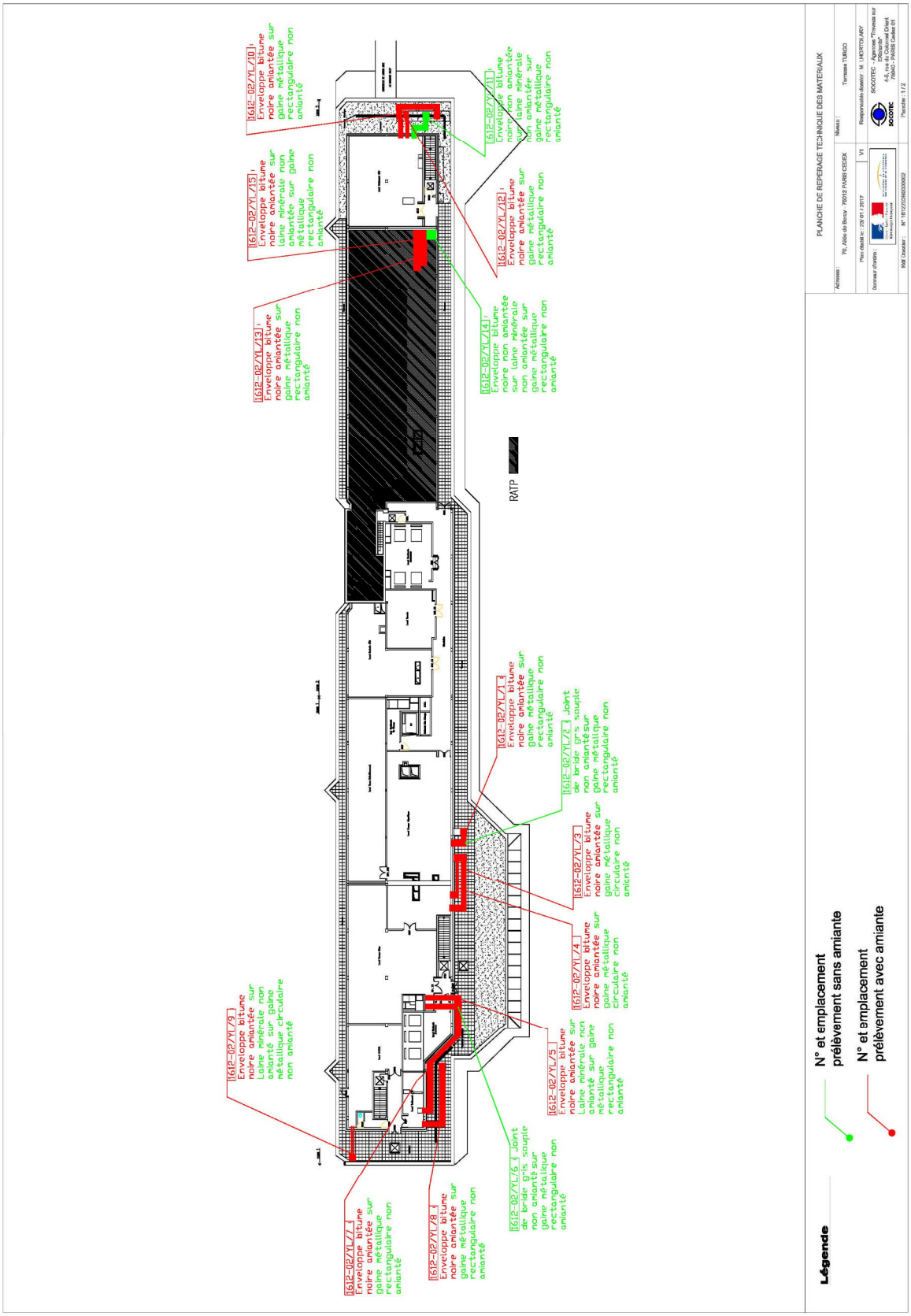

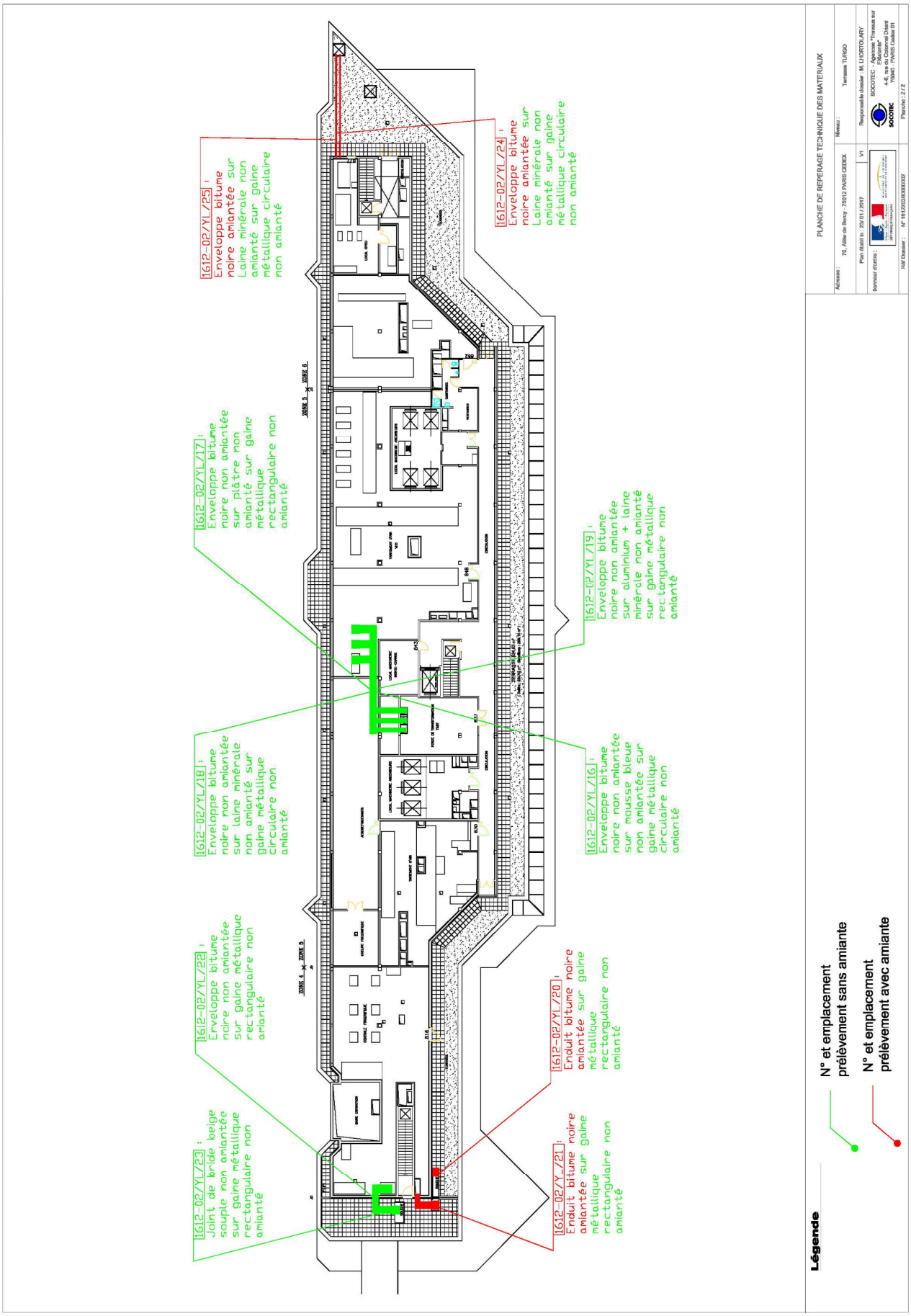
1612-02/YL/25 : Enveloppe bitume noire amiantée sur Laine minérale non amianté sur gaine métallique circulaire non amianté
1612-02/YL/24 : Enveloppe bitume noire amiantée sur Laine minérale non amianté sur gaine métallique circulaire non amianté
1612-02/YL/17 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur plâtre non amianté sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/YL/19 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur aluminium + laine minérale non amianté sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/YL/18 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur laine minérale non amianté sur gaine métallique circulaire non amianté
1612-02/YL/16 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur mousse bleue non amiantée sur gaine métallique circulaire non amianté
1612-02/YL/22 : Enveloppe bitume noire non amiantée sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/YL/20 : Enduit bitume noire amiantée sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/YL/23 : Joint de bride beige souple non amiantée sur gaine métallique rectangulaire non amianté
1612-02/Y-/21 : Enduit bitume noire amiantée sur gaine métallique rectangulaire non amianté
ZONE 5
ZONE 6
ZONE 4
ZONE 5
Légende
N° et emplacement prélèvement sans amiante
N° et emplacement prélèvement avec amiante
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE DES MATERIAUX
Adresse : 70, Allée de Bercy - 75012 PARIS CEDEX
Niveau : Terrasse TURGO
Plan établi le : 23/ 01 / 2017
V1
Responsable dossier : M. LHORTOLARY
Bonnour d'ouvrage :
SOCOTEC - Agences "Travaux sur Ouvrages"
4-6, rue Eugène Dupuis
78940 - PARIS Cedex 01
Réf Dossier : N° 1612203B0000002
Planche : 2 / 2

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	1

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005480-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-001
Référence échantillon : 1612-02/YL/1 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique circulaire. Cf. Plan de repérage*	3

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005482-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-003
Référence échantillon : 1612-02/YL/3 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *sur gaine technique circulaire. Cf. Plan de repérage*	4

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005483-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-004
Référence échantillon : 1612-02/YL/4 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	5

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005484-01 — Version du : 10/01/2017 13:34 — Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 — Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-005
Référence échantillon : 1612-02/YL/5 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	7

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005486-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-007
Référence échantillon : 1612-02/YL/7 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le maillage de fibres et liant bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	8

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005487-01 — Version du : 10/01/2017 13:34 — Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 — Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-008
Référence échantillon : 1612-02/YL/8 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248** - **Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	9

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005488-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-009
Référence échantillon : 1612-02/YL/9 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	10

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005489-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-010
Référence échantillon : 1612-02/YL/10 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	11

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005490-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-011
Référence échantillon : 1612-02/YL/11 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	12

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005491-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-012
Référence échantillon : 1612-02/YL/12 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur caisson métallique. Cf. Plan de repérage*	13

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005492-01 — Version du : 10/01/2017 13:34 — Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 — Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-013
Référence échantillon : 1612-02/YL/13 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir) ; matériau souple de type joint (blanc)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le maillage de fibres et liant bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	14

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005493-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-014
Référence échantillon : 1612-02/YL/14 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	15

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005494-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-015
Référence échantillon : 1612-02/YL/15 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Joint de bride *Gris souple* *Entre partie métallique des gaines rectangulaires. Cf. Plan de repérage*	2

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005481-01 Version du : 10/01/2017 13:33 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-002
Référence échantillon : 1612-02/YL/2 Joint de bride gris souple

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Turgot	Composant : Joint de bride *Mousse gris* *Sur gaine métallique rectangulaire*	6

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005485-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-006
Référence échantillon : 1612-02/YL/6 Joint de bride gris souple "

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + mousse bleu* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	31

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005495-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-016
Référence échantillon : 1612-02/YL/16 Enveloppe de calorifuge bitume noire + mousse bleu

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir) ; matériau de type mousse (bleu)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + plâtre* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	32

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005496-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-017
Référence échantillon : 1612-02/YL/17 Enveloppe de calorifuge bitume noire + plâtre

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Traitement acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + laine minéral* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	33

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005497-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-018
Référence échantillon : 1612-02/YL/18 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau (rouge) ; matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**
Couche 2		
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (orange)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire + aluminium + laine minéral* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	34

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005498-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-019
Référence échantillon : 1612-02/YL/19 Enveloppe de calorifuge bitume noire + aluminium + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	37

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005501-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-022
Référence échantillon : 1612-02/YL/22 Enveloppe de calorifuge bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type maillage de fibres et liant (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	Traitement au chloroforme (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	39

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005503-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-024
Référence échantillon : 1612-02/YL/24 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau souple bitumineux (noir) (fibreux)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Enveloppe de calorifugeage *Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée* *Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage*	40

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005504-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/2
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-025
Référence échantillon : 1612-02/YL/25 Enveloppe de calorifuge bitume noire + laine minéral

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante non détectées**
	Couche 2	
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Joint de bride *Beige souple* *Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	38

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005502-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-023
Référence échantillon : 1612-02/YL/23 Joint de bride beige souple

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau (noir) + (marron) en traces ; matériau souple de type joint (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Calcination (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Peinture ou enduit *Enduit bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	35

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005499-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-020
Référence échantillon : 1612-02/YL/20 Enduit bitume noire

	Paramètres	Résultats
Couche 1 (i)		
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le matériau semi-dur bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Terrasse Sully	Composant : Peinture ou enduit *Enduit bitume noir* *Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage*	36

eurofins | Hygiène du Bâtiment

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yohann LHORTOLARY
4, rue du colonel driant
75040 PARIS CEDEX 01

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LE-005500-01 Version du : 10/01/2017 13:34 Page 1/1
Dossier N° : 17A000338 Date de réception :06/01/2017
Référence dossier : 203B/0 - /05/01/17/YL/1
1612203B0000002

Echantillon N° : 17A000338-021
Référence échantillon : 1612-02/YL/21 Enduit bitume noire

	Paramètres	Résultats
	Couche 1 (i)	
	Description visuelle	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) ; matériau dur (gris)
	Traitement de l'échantillon	-
	Nombre de préparations	2
*	**Résultat de l'analyse par MOLP**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248** - **Appendice 2**

NB1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB3 : La limite de détection de la méthode est de 0.1 % en masse pour les matériaux.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante sont localisées dans le matériau semi-dur bitumineux noir.

Véronique Motsch
Chef de Service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Localisation : Terrasse Turgot

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_1$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_3$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine métallique circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_4$ *(a)*
Bitume noire
sur gaine technique circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_5$ *(a)*
Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_7$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_8$ *(a)*
Bitume noir
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{9}$ *(a)*
Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{10}$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

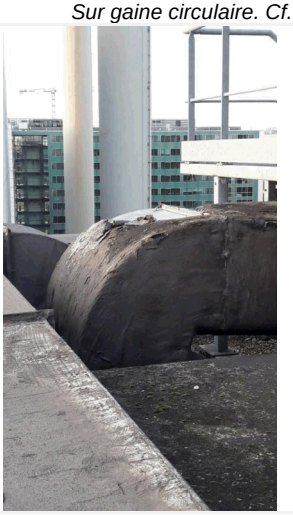

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{11}$ *(N)*
Bitume noire + laine minéral
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{12}$ *(a)*
Bitume noire
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{13}$ *(a)*
Bitume noire
Sur caisson métallique. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{14}$ *(N)*
Bitume noire + laine minéral
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{15}$ *(a)*
Bitume noire amianté sur laine minéral non amianté
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Joint de bride$_{2}$ *(N)*
Gris souple
Entre partie métallique des gaines rectangulaires. Cf. Plan de repérage

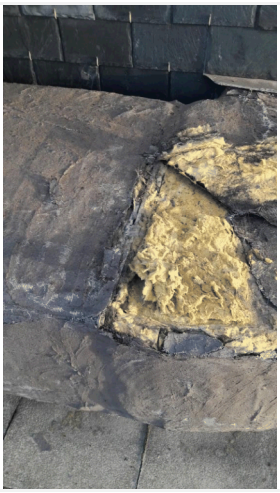

Composant : Joint de bride$_{6}$ *(N)*
Mousse gris
Sur gaine métallique rectangulaire

Localisation : Terrasse Sully

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{31}$ *(N)*
Bitume noire + mousse bleu
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{32}$ *(N)*
Bitume noire + plâtre
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{33}$ *(N)*
Bitume noire + laine minéral
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{34}$ *(N)*
Bitume noire + aluminium + laine minéral
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{37}$ *(N)*
Bitume noire
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{39}$ *(a)*
Bitume noire amiantée + laine minéral non amianté
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Enveloppe de calorifugeage$_{40}$ *(a)*
Bitume noire amiantée + laine minérale non amiantée
Sur gaine circulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Joint de bride$_{38}$ *(N)*
Beige souple
Sur gaine métallique rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Peinture ou enduit$_{35}$ *(a)*
Enduit bitume noir
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

Composant : Peinture ou enduit$_{36}$ *(a)*
Enduit bitume noir
Sur gaine rectangulaire. Cf. Plan de repérage

SOCOTEC CERTIFICATION

CERTIFICAT N° DTI / 1210-014

Certifie par la présente que :

YOHANN LHORTOLARY

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	30/10/2012	29/10/2017
CREP / DRIPP & CTPP	Constat de risque d'exposition au plomb, Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures, Contrôle après travaux en présence de plomb	30/10/2012	29/10/2017
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	30/10/2012	29/10/2017

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification

Directeur de SOCOTEC Certification

Bruno LABARRE

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES

ACCREDITATION N° 4-0085
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site Internet de SOCOTEC Certification à l'adresse www.socotec-certification.com
Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 euros - RCS Versailles 490 984 309 - Les Quadrants - 3 avenue de Centre - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com

SOCOTEC
Immeuble Le Galilée
2/4 rue Andras Beck
92366 MEUDON-LA-FORET CEDEX
Tél : 01 40 94 15 00
Fax : 01 40 94 98 00
Cconstruction.meudon@socotec.com

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**Ministère de l'Economie et des Finances - SULLY** **54/70 rue de Bercy** **75012 PARIS**	N° dossier : 1609207F0000024/ N° de canevas : MEUDON_4599 v2 06.01
Propriétaire	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Général - SEP-2B Bâtiment Vauban - Pièce 2025 SUD 5 139 rue Bercy 75012 PARIS Cedex12	Réf. du rapport : 207F0/16/4506
Demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Général - SEP-2B Bâtiment Vauban - Pièce 2025 SUD 5 139 rue Bercy 75012 PARIS Cedex12	Date(s) de visite 19/10/2016

Synthèse

A l'issue de la mission il a été repéré la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble.

- Enduit blanc sur porte palière et cabine

L'ensemble des locaux et parties d'immeuble a pu être visité.

Fait à : Meudon La Forêt Le : 27/10/2016	Auteur du rapport : LAGEON Yves Certificat de compétence n°DTI/1002-004 délivré par SOCOTEC CERTIFICATION Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 10 pages et en annexe 0 photo(s) de composant, 1 plan(s), 2 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION 3 avenue du Centre 78183 ST Quentin -en -Yvelines Cedex

Programme de travaux du donneur d'ordre

Dans l'ensemble des cages d'ascenseurs

Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage des parties de l'immeuble mentionnées dans le programme de travaux

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF-X46-020

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante		
Localisation	Composant	Libellé complémentaire
Cage d'ascenseur	Portes palière et cabine d'ascenseur	Ech n°1: enduit blanc

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées en § 4.4

Sommaire

- Programme de travaux du donneur d'ordre 2
- Programme et périmètre du repérage 2
- Conclusions 2
- 1. Objet de la mission 4
  - 1.1 Description précise de l'immeuble 4
  - 1.2 Parties de l'immeuble 4
- 2. Déroulement de la mission 5
  - 2.1 Prestations réalisées : 5
  - 2.2 Personnes présentes lors de la visite : 5
  - 2.3 Informations complémentaires sur la visite 5
  - 2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 5
  - 2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC 5
  - 2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission 6
- 3. Résultats détaillés du repérage 7
  - 3.1 Composants contenant de l'amiante 7
  - 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle) 7
  - 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire) 8
  - 3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 8
- 4. Autres composants repérés 9
  - 4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante 9
  - 4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante 9
  - 4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse 9
- 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement 10
- 6. ANNEXES 1

1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble.**

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés..

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Bureaux
Pose d'interphone des ascenseurs

1.2 Parties de l'immeuble

Cage d'ascenseur E
Cage d'ascenseur F
Cage d'ascenseur G

Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la mission :19/10/2016

- ☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.
  - ☒ Laboratoire(s) d'analyse :
    1 : EUROFINS-LEM
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : Responsable de chez SCHINDLER

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

- ☒ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)
- ☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés
- ☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

- ☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par les travaux
- ☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Des prélèvements complémentaires pourront être effectués pendant les travaux si l'on découvre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Cage d'ascenseur *E*	
Cage d'ascenseur *F*	
Cage d'ascenseur *G*	

3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cage d'ascenseur E			
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°1: enduit blanc*	3	Toutes les portes cabines et palières sont identiques	AR-16-LH-096036-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur F			
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°1: enduit blanc*	3	Toutes les portes cabines et palières sont identiques	AR-16-LH-096036-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur G			
Portes de cabine d'ascenseur ***Ech n°1**: enduit blanc*	3	Toutes les portes cabines et palières sont identiques	AR-16-LH-096036-01 / META / EUROFINS-LEM

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Cage d'ascenseur E			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Tout les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Revêtements muraux en panneaux *Panneaux de Fibralithe*	10	Sur murs et plafond de la machinerie	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Paroi en SIPOREX*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur F			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Tout les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Revêtements muraux en panneaux *Panneaux de Fibralithe*	10	Sur murs et plafond de la machinerie	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Paroi en SIPOREX*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Cage d'ascenseur G			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Tout les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Revêtements muraux en panneaux *Panneaux de Fibralithe*	10	Sur murs et plafond de la machinerie	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Paroi en SIPOREX*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cage d'ascenseur E			
Flocage *Idem Ech n°2: Flocage laineux*	9	Tous les flocages sont identiques	AR-16-LH-096037-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur F			
Flocage *Idem Ech n°2: Flocage laineux*	9	Tous les flocages sont identiques	AR-16-LH-096037-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur G			
Flocage ***Ech n°2**: Flocage laineux*	9	Tous les flocages sont identiques	AR-16-LH-096037-01 / META / EUROFINS-LEM

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

4. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,

- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

6. ANNEXES

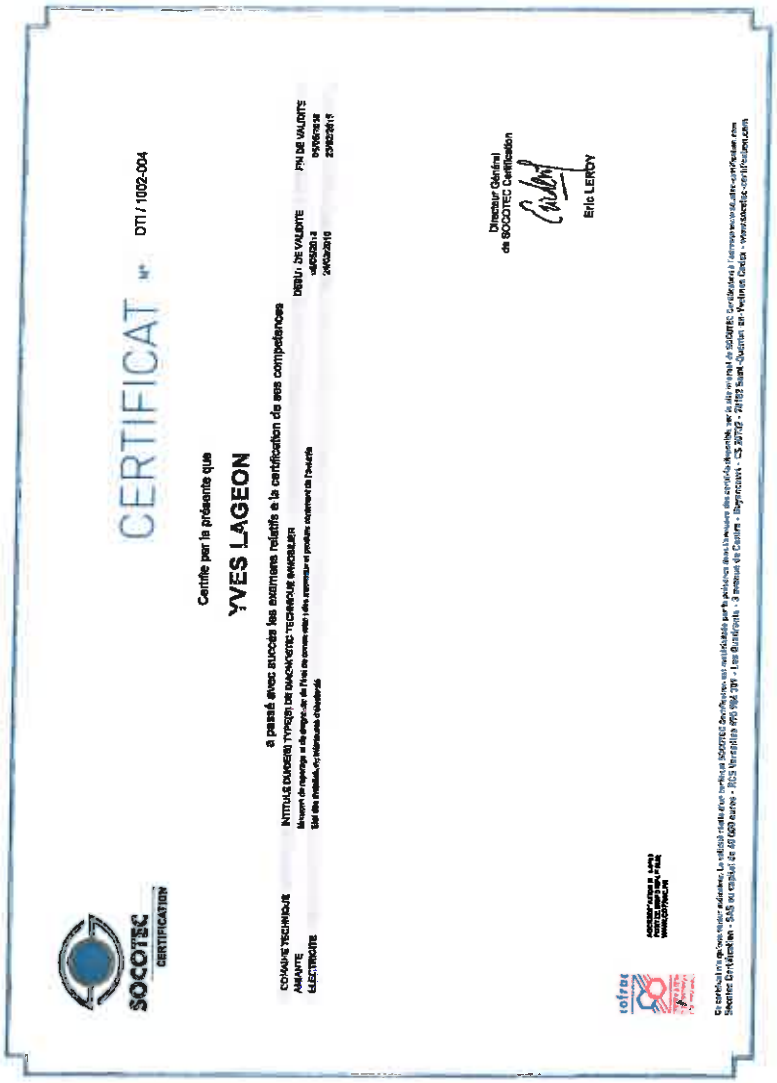

SOCOTEC CERTIFICATION

CERTIFICAT N° DTI / 1002-004

Certifie par la présente que

YVES LAGEON

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

COMMUNE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE MANUSCRIT(S) TECHNIQUE MANUSCRIT	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Mesurer du repérage et du dépôt de la Fiscal de convoi relatif aux examens et produits obtenant de l'avenir	[illegible]	[illegible]
ELECTRICITE	Sûr des résultats de la mesure d'électricité	[illegible]	[illegible]

Directeur Général
de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

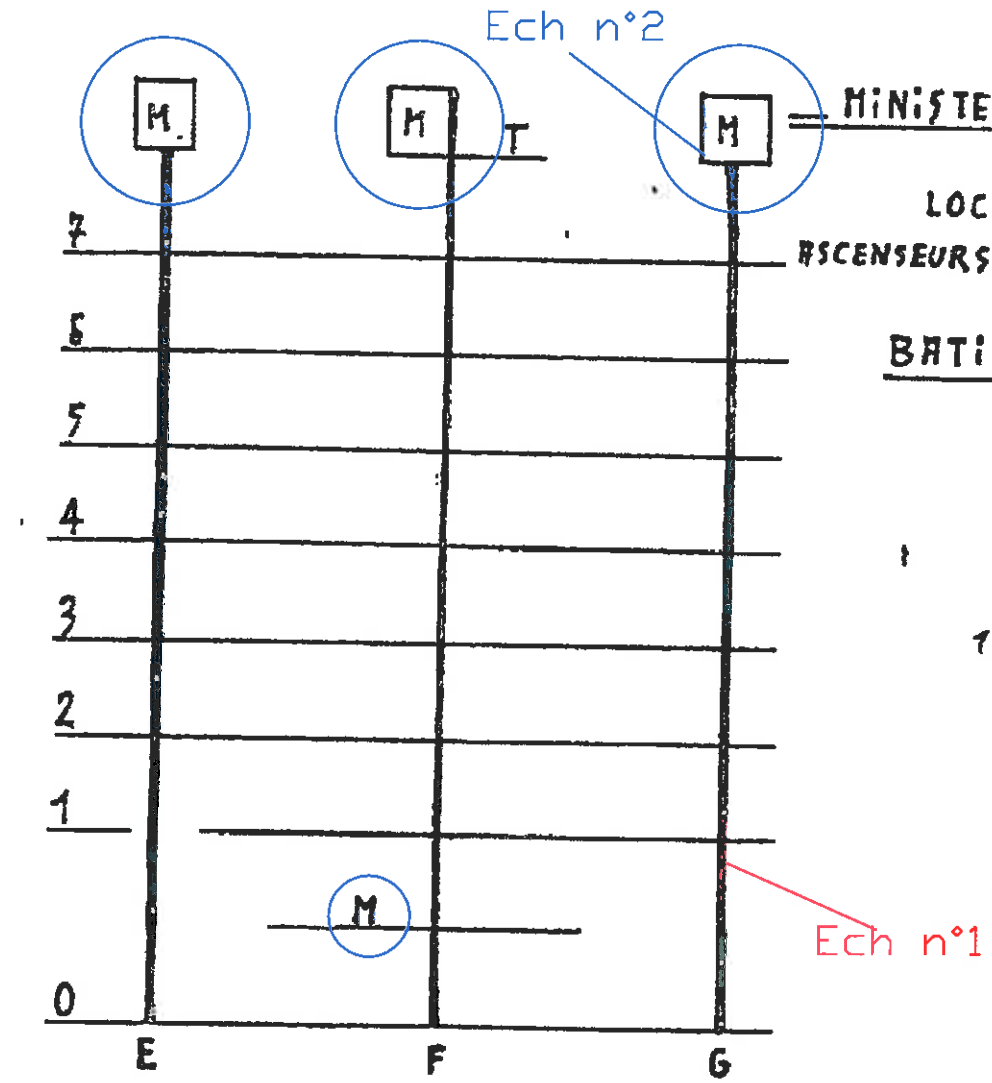

MINISTERE DES FINANCES

LOCALISATION
ASCENSEURS / MONTE-CHARGE

BATIMENTS D et E

R.C.S

O MONTE-CHARGE

12/07/99

Solly

Présence de Fibrallthe

BATIMENT D

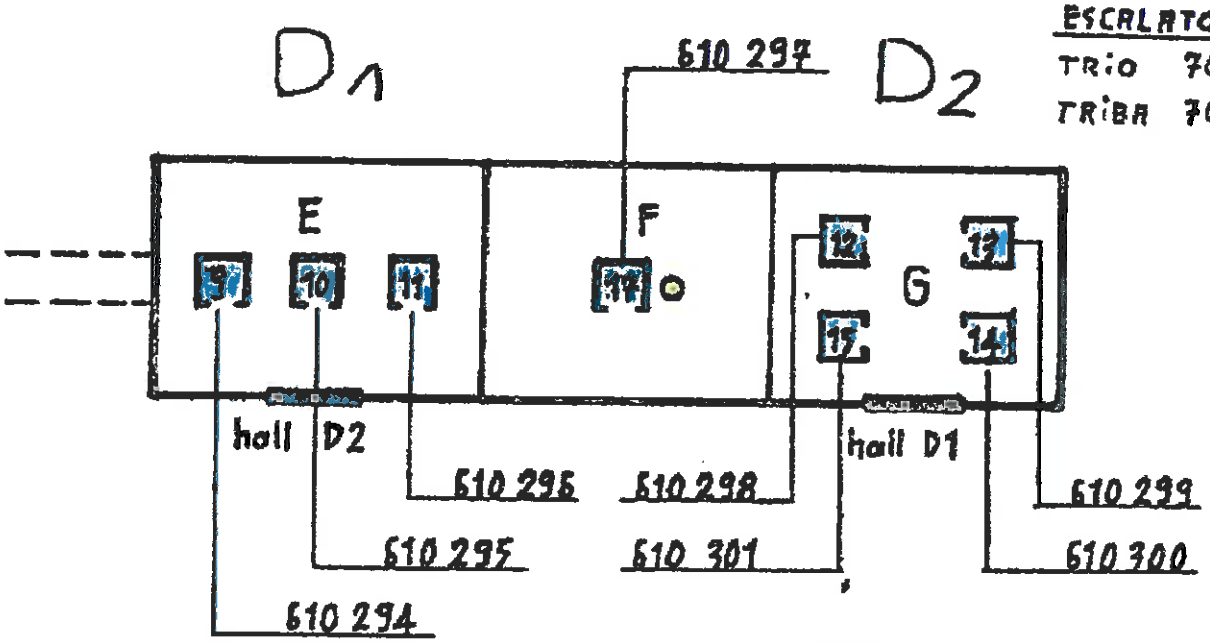

ESCALATORS
TRIO 7083
TRIBA 7082

M.C. CUISINE 19 610 303
20 610 302

L'ensemble des trémies sont en SIPOREX

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-096036-01 Version du : 26/10/2016 21:12
Dossier N° : 16H033814 Date de réception :21/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033814-006
Référence échantillon : 1 - BAT SULLY ASC G - ENDUIT BLANC SUR PORTE PALIERE ET CABINE

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau semi-dur de type enduit (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante de type chrysotile**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Estelle Piquet
Chef de service

eurofins | Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-096037-01 Version du : 26/10/2016 21:12
Dossier N° : 16H033814 Date de réception :21/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033814-007
Référence échantillon : 2 - BAT SULLY MACHINERIE G - FLOCAGE

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau friable fibreux de type flocage (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
DPAEP - Bureau 5B - TELEDOC 731
139 Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de Madame RIVIERE

DIAGNOSTIC
ASSISTANCE
TECHNIQUE

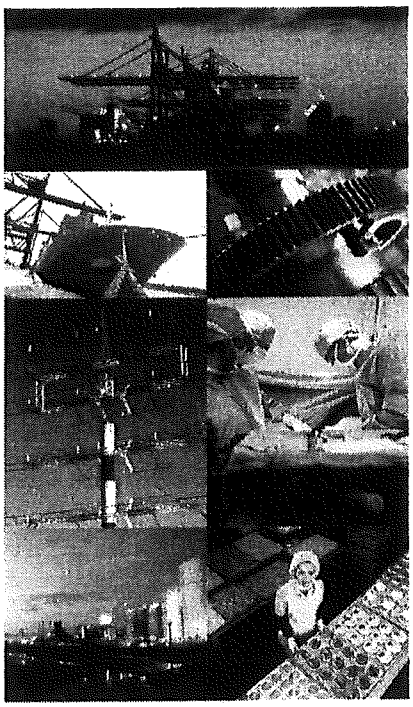

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Code prestation : k161

LIEU D'INTERVENTION :
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
Bâtiment Sully - 86-92 Allée de Bercy
75012 PARIS

DATE : 04 au 06.05.2009

AFFAIRE N° : 09.880.803.03805.00.H

RAPPORT N° : 024.AMIA.001

apave
Agence Export Grands Comptes
13-17 Rue Salneuve
75854 PARIS CEDEX 17
Tel. 01.40.54.59.26 - Fax. 01.40.54.57.47

Agence Export Grands Comptes
13-17 Rue Salneuve
75854 PARIS CEDEX 17
Tel. 01.40.54.59.26 - Fax. 01.40.54.57.47

Lieu d'intervention :
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi
Bâtiment Sully - 86-92 Allée de Bercy
75012 PARIS

Date : 04 au 06.05.2009

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Code prestation : K161

Adresse d'expédition : **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi**
DPAEP - Bureau 5B - TELEDOC 731
139 Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de : Madame RIVIERE

Intervenant :
Monsieur JACOB

Accompagné par :
Monsieur DENIS

Signature :

SOMMAIRE

1. SYNTHESE DES RESULTATS 3

1.1. Obligations réglementaires 3
1.2. Préconisations 5

2. GENERALITES 6

2.1. Objectif de la prestation 6
2.2. Références réglementaires 6
2.3. Compétence et assurance 6
2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation 6
2.5. Rapport(s) précédent(s) 6

3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS 7

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments 7
3.2. Périmètre de la prestation 7
3.3. Locaux non visités 7

4. RESULTATS ET AVIS 8

5. SCHEMA 10

6. BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX 21

7. FICHES D'EXAMENS VISUELS 41

1. SYNTHESE DES RESULTATS

1.1. Obligations réglementaires

Nous avons recensé des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le programme de repérage défini dans l'annexe 13.9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique. Les conclusions conduisent aux obligations réglementaires récapitulées ci dessous.

Locaux ou zone homogène nécessitant des travaux sous 36 mois (notation 3)

BATIMENT	LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Néant		

Locaux ou zone homogène nécessitant une mesure d'empoussièrement (notation 2)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Néant	

Locaux ou zone homogène nécessitant un contrôle périodique tous les 3 ans (notation 1)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Néant	

Locaux ou zone homogène avec matériaux ou produits contenant de l'amiante en état dégradé (notation D)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Néant	

Locaux ou zone homogène avec matériaux ou produits contenant de l'amiante en bon état (notation B)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
8ème étage, local technique 816 centrale frigorifique	Plaque fibro-ciment en plafond (rapport SOCOTEC)
8ème étage, réseaux gaines extérieures	Enduit bitume des gaines (rapport SOCOTEC)
8ème étage, local technique CPCU (réseau circuit primaire)	Enveloppe bitume de calorifugeage
2ème étage, placard technique, bureau 273 (réseau eau glacée aller ventilo) Réseau toute hauteur	Enveloppe bitume de calorifugeage
2ème étage, placard technique Z42R côté bureau 269 Réseau eau glacée aller ventilo toute hauteur	Enveloppe bitume de calorifugeage
2ème étage, placard côté droit des 3 ascenseurs, 2 réseaux eaux glacées aller et retour toutes hauteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage
2ème étage, placard Z22E face à local 218 réseau eau glacée ventilo départ Réseau toute hauteur	Enveloppe bitume de calorifugeage
2ème étage, placard Z12C côté escalier E1 cafétéria (réseaux eaux glacées aller et retour toutes hauteurs)	Enveloppe bitume de calorifugeage
2ème étage, placard technique côté bureau 303, réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage
2ème étage, placard technique face au bureau 266 Réseau eau glacée retour toute hauteur	Enveloppe bitume de calorifugeage
Du 7ème étage au 1er étage Ensemble placards techniques bureaux 773, 673, 573, 473, 373, 176 Réseau eau glacée aller toute hauteur	Enveloppe bitume de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté bureaux 769, 669, 569, 469, 369, 169 Réseau eau glacée toute hauteur	Enveloppe bitume de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté droit des 3 ascenseurs Réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques face aux locaux 718, 618, 518, 418, 318, 118 Réseau eaux glacées toutes hauteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté escaliers E1 Réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté locaux 703, 603, 503, 403, 303, 103 Réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enveloppe bitume de calorifugeage
8ème étage Divers locaux aux passages des réseaux eaux glacées ventilo	Enveloppe bitume de calorifugeage

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Niveau rez-de-dalle Local technique LTO 30 Traitement d'air Réseaux eaux glacées aller et retour	Enveloppe bitume de calorifugeage
Niveau rez-de-dalle Quai de livraison Réseau eau glacée	Enveloppe bitume de calorifugeage
Niveau mezzanine Local M60, réseau eau glacée ventilo	Enveloppe bitume de calorifugeage
Niveau mezzanine Galerie technique réseau eau glacée	Enveloppe bitume de calorifugeage
Niveau mezzanine Couloir, réseau de récupération	Enveloppe bitume de calorifugeage
Niveau mezzanine Couloir côté bureau M31 Réseau eau glacée CTA	Enveloppe bitume de calorifugeage
1er étage, bureau 161 réseaux eaux glacées aller et retour	Enveloppe bitume de calorifugeage
Restants des niveaux Réseaux eaux glacées aller et retour passant dans les bureaux en périphérie du bâtiment	Enveloppe bitume de calorifugeage

1.2. Préconisations

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante.

Concernant les matériaux contenant de l'amiante, il conviendra d'éviter toute action pouvant libérer

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nota : dans tous les cas de travaux à venir, vous avez l'obligation réglementaire de faire un rapport de recherche de matériaux amiantiférés avant travaux.

D'autres matériaux, comme par exemple les clapets et volets coupe-feu peuvent contenir de l'amiante. Ces matériaux, étant dans des réseaux **en service** et en bon état, nous n'avons pas fait des prélèvements.
En cas de travaux à venir, vous avez l'obligation réglementaire de faire un rapport de recherche de matériaux amiantifères **avant travaux**.

2. GENERALITES

2.1. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

2.2. Références réglementaires

Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),
Article R 1334-24 du code de la santé publique,
Arrêté du 22 Août 2002 relatif aux modalités d'établissement du repérage,
Arrêté du 07 février 1996 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 15 janvier 1998 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE selon l'annexe 13-9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique.

2.3. Compétence et assurance

La certification de la compétence de l'intervenant a été délivrée par : SQI le 06/04/07-DTI/0704-004
N° de police et Compagnie d'assurance : **0067686 – QBE France**
N° SIRET : 775 690 639-00015
Nom et Adresse du laboratoire : 97-103, boulevard Victor Hugo 93400 SAINT OUEN

2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits visibles et accessibles conformément au code de la santé publique. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage. En cas de travaux ou de démolition un repérage complémentaire doit être réalisé dans le cadre de la réglementation relative à la protection des travailleurs.

2.5. Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

NOM DU RAPPORT	ORGANISME EMETTEUR	DATE
Prélèvements	ACEMA	17.07.1995
Rapport 96/97 et 96/98 97.860.803.06267.00.J	APAVE	20.07.1997
98.860.803.08027.00.J	APAVE	08.07.1998
HS/04/CI/NJ/2067	SOCOTEC	30.09.2004
NS/08/NP/2245	SOCOTEC	25.11.2008

Lors de notre visite, il nous a été remis les plans suivants : plans fournis

3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi

Adresse : 139 Rue de Bercy
Code Postal : 75572
Ville : PARIS CEDEX 12

3.2. Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Les locaux lors de notre visite étaient en activités.

3.3. Locaux non visités

Les locaux qui n'ont pas pu être visités sont récapitulés avec les motifs dans le tableau ci-dessous :

LOCALISATION	LOCAUX	MOTIFS
Voir feuilles visuels.		

4. RESULTATS ET AVIS

Légende :
1 - Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux et produits (tous les 3 ans)
2 - Surveillance du niveau d'empoussièrement avec prélèvements d'air
3 - Travaux dans un délai de 36 mois
B - Bon état de conservation
D - Etat dégradé

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître la présence d'amiante uniquement dans les locaux ou zones homogènes précisés dans le tableau ci-dessous :

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES HOMOGENES	**MATERIAUX ET PRODUITS**	**VISUEL N° : Vxx ECHANTILLON N° : Exx**	**AVIS (NOTATION) 1-2-3-B-D**
8ème étage, local technique 816, centrale frigorifique	Plaque fibro-ciment en plafond	Amiante	B
8ème étage, réseaux gaines extérieures	Enduit bitume de calorifugeage	2713404 (SOCOTEC)	B
8ème étage, local technique CPCU (réseau circuit primaire)	Enduit bitume de calorifugeage	E17	B
8ème étage, divers locaux aux passages des réseaux, eaux glacées aller et retour ventilo	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
2ème étage, placard technique, bureau 273 (réseau eau glacée aller ventilo toute hauteur)	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
2ème étage, placard technique Z42R côté bureau 269, réseau eau glacée aller ventilo toute hauteur	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
2ème étage, placard côté droit des 3 ascenseurs 2 réseaux eaux glacées aller et retour toutes hauteurs	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
2ème étage, placard Z22E face à local 218 Réseau eaux glacées ventilo départ, toute hauteur	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
2ème étage, placard Z12C côté escalier E1 cafétéria, réseaux eaux glacées aller et retour toutes hauteurs	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
2ème étage, placard technique côté bureaux 203, réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
2ème étage, placard technique face au bureau 266 Réseau eau glacée retour toute hauteur	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Du 7ème étage au 1er étage Ensemble placards techniques côté bureaux 773, 673, 573, 473, 373, 176, réseau eau glacée aller toute hauteur	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté bureaux 769, 669, 569, 469, 369, 169 Réseaux eau glacée toute hauteur	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté droit des 3 ascenseurs, réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Du 7ème étage au 1er étage Placards techniques face aux locaux 718, 618, 518, 418, 318, 118. Réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES HOMOGENES	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N° : Vxx ECHANTILLON N° : Exx	AVIS (NOTATION) 1-2-3-B-D
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté escalier E1 Réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Du 7ème au 1er étage Placards techniques côté bureaux 703, 603, 503, 403, 303, 103 Réseaux eaux glacées toutes hauteurs	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Niveau rez-de-dalles Local technique LT030, traitement d'air, réseaux eaux glacées aller et retour	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Niveau rez-de-dalle Quai de livraison, réseau eau glacée	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Niveau mezzanine Local M60, réseau eau glacée ventilo	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Niveau mezzanine Galerie technique, réseau eau glacée	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
Niveau mezzanine Couloir (réseau de récupération)	Enduit bitume de calorifugeage	E20	B
Niveau mezzanine Couloir côté bureau M31, réseau eau glacée CTA	Enduit bitume de calorifugeage	E13	B
1er étage Bureau 161, réseau eaux glacées aller et retour	Enduit bitume de calorifugeage	E23 E24	B
Reste des niveaux Réseaux eaux glacées aller et retour passant dans les bureaux en périphérie du bâtiment	Enduit bitume de calorifugeage	E23 E24	B

5. SCHEMA

Liberté · Egalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU PERSONNEL, DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION
SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER - BUREAU 7C
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 731

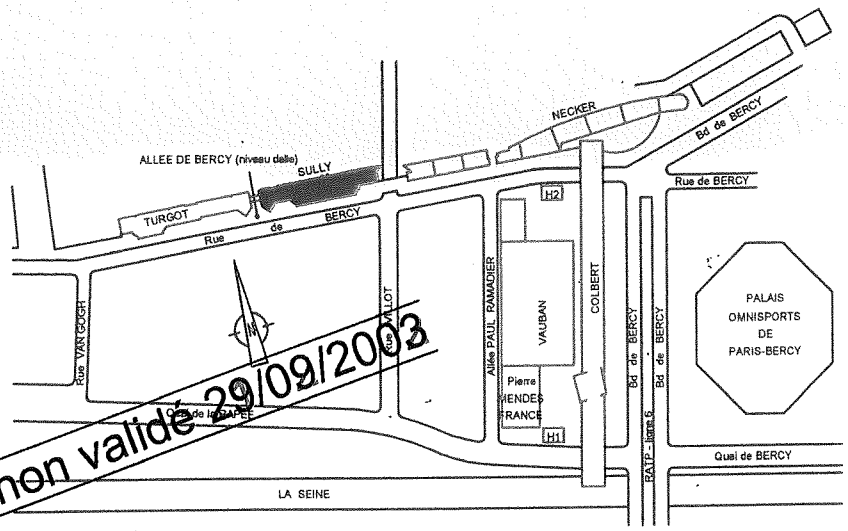

Document non validé 29/09/2003

BATIMENT **SULLY**			SITE **BERCY**
NIVEAU **08**	ZONE **TZ**		ECHELLE **1/100**
ADRESSE **70, allée de BERCY - 75012 PARIS CEDEX**			
TYPE **PL**	ETAT **EA**	DOCUMENT **01470**	REVISION **AA**	DATE REVISION
CODE OPERATION	**2001**	**00000**		

ETAT ACTUEL

DATE	REVISION	OBJET DE LA REVISION	REVISEUR
	AA	Première émission	

METIER	UNITE	FORMAT	XREF
MDESS	m	**UTIL**	
Martine BAZANAN	30/11/2001	**MDESSPL01470**	Bureau de dessin
AUTEUR	DATE CREATION	FICHIER ASSOCIE	SERVICE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

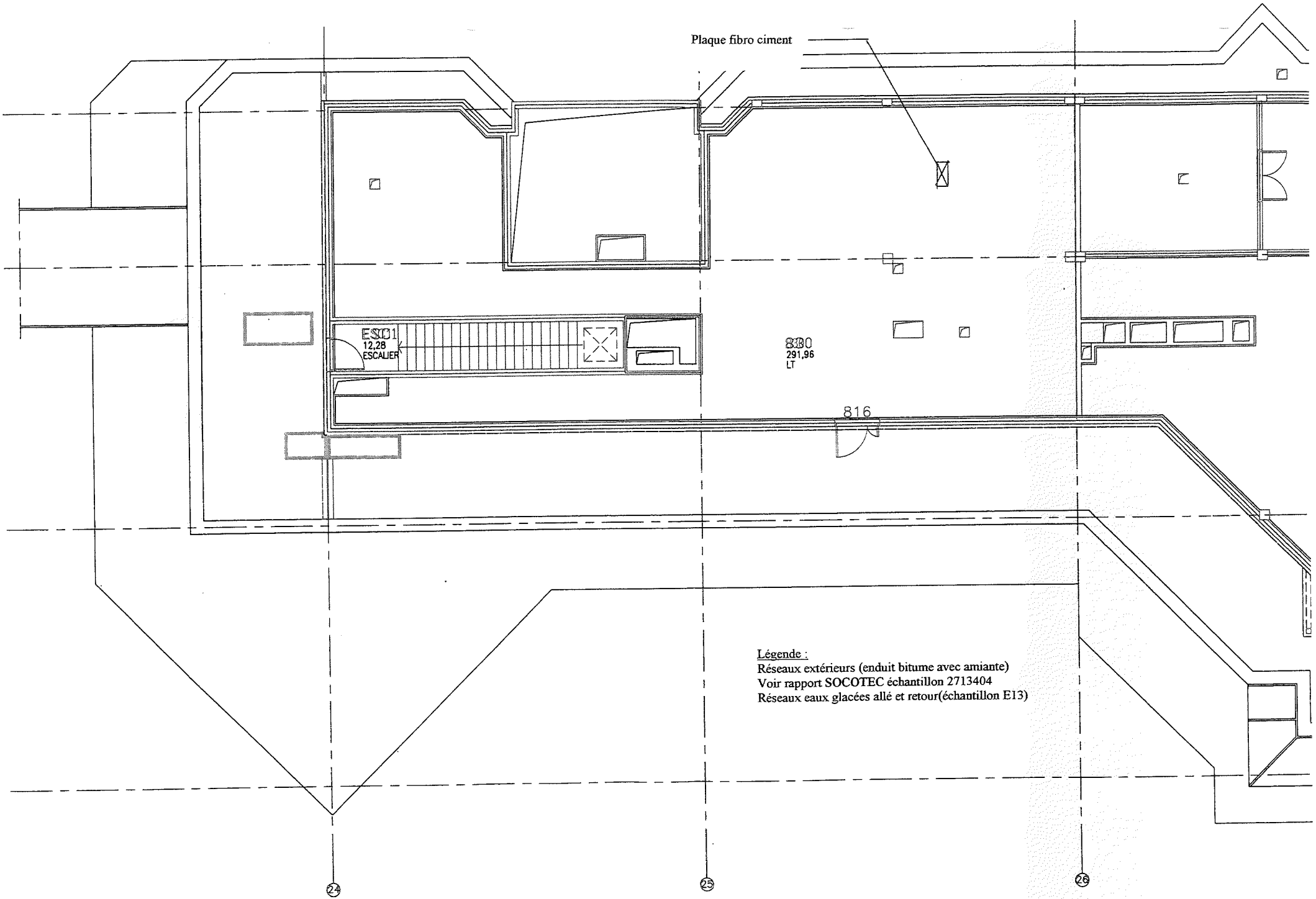

Légende :
Réseaux extérieurs (enduit bitume avec amiante)
Voir rapport SOCOTEC échantillon 2713404
Réseaux eaux glacées allé et retour(échantillon E13)

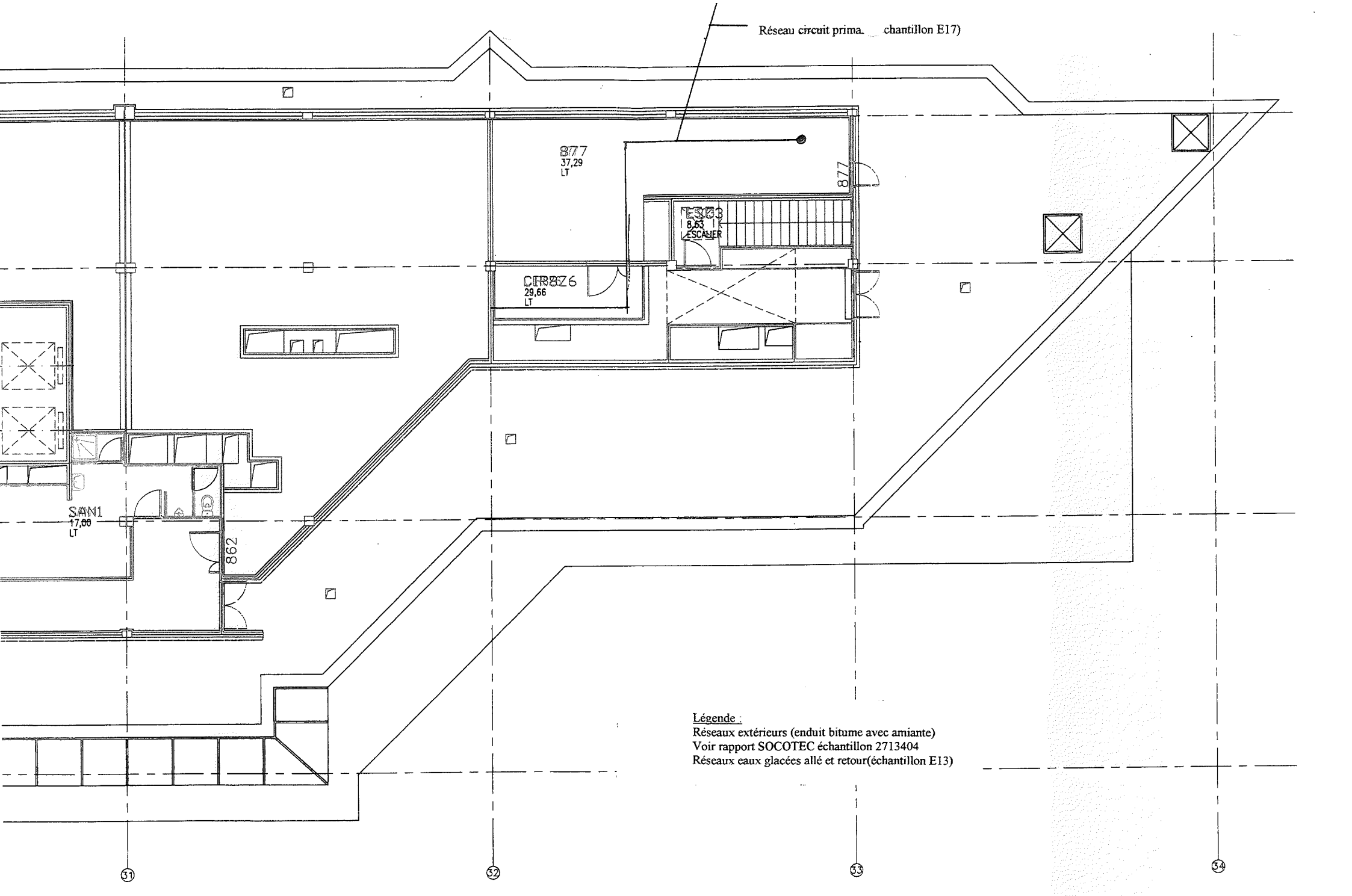

Légende :
Réseaux extérieurs (enduit bitume avec amiante)
Voir rapport SOCOTEC échantillon 2713404
Réseaux eaux glacées allé et retour(échantillon E13)

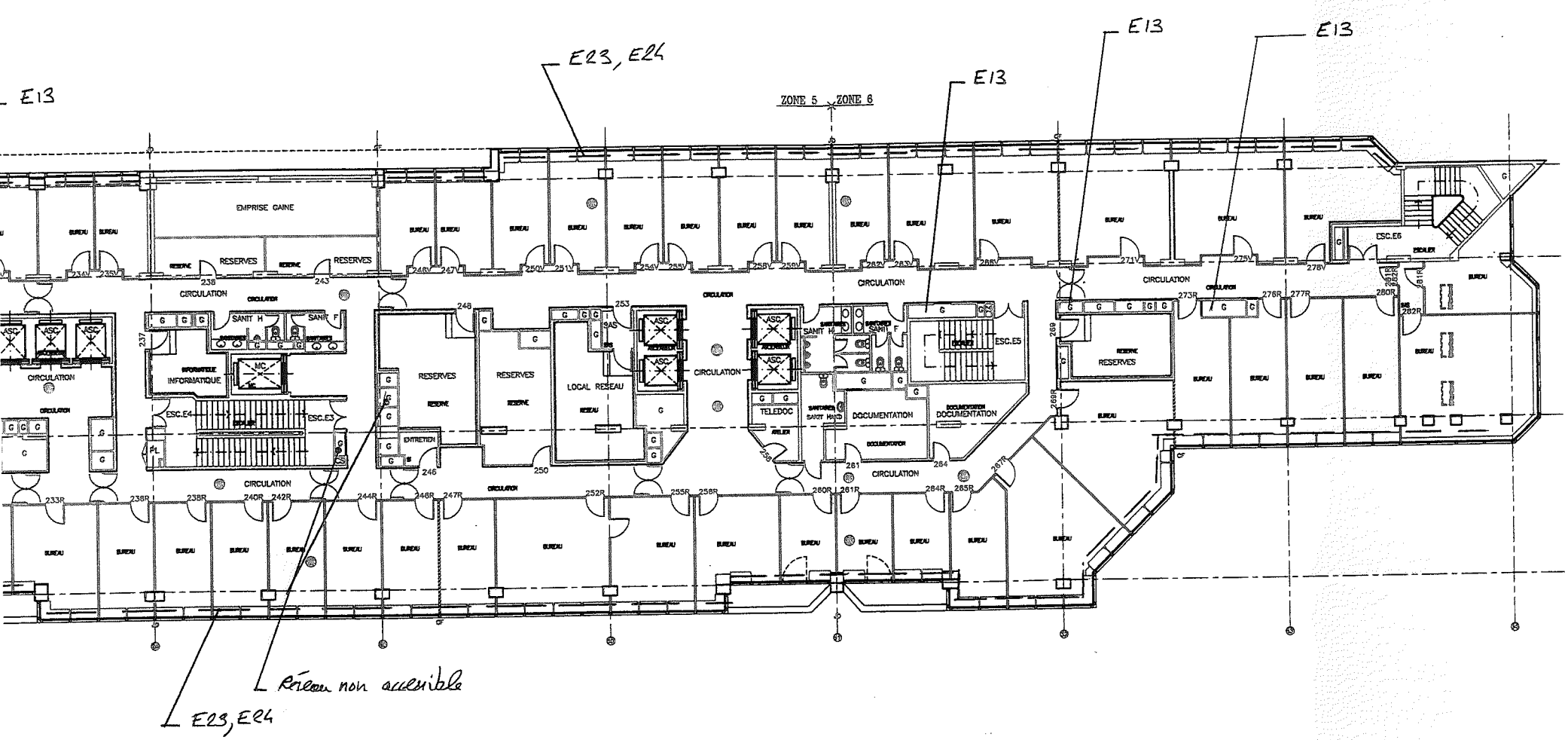

LEGENDE :
Matériaux avec amiante :
Echantillon :E13 Eaux glacées
Réseaux tous hauteurs.

— — — Réseaux eaux glacées (E 23 et E24) en périphérie du bâtiment et à tous les étages.

Niveau 7ème,au 1er étage identiques

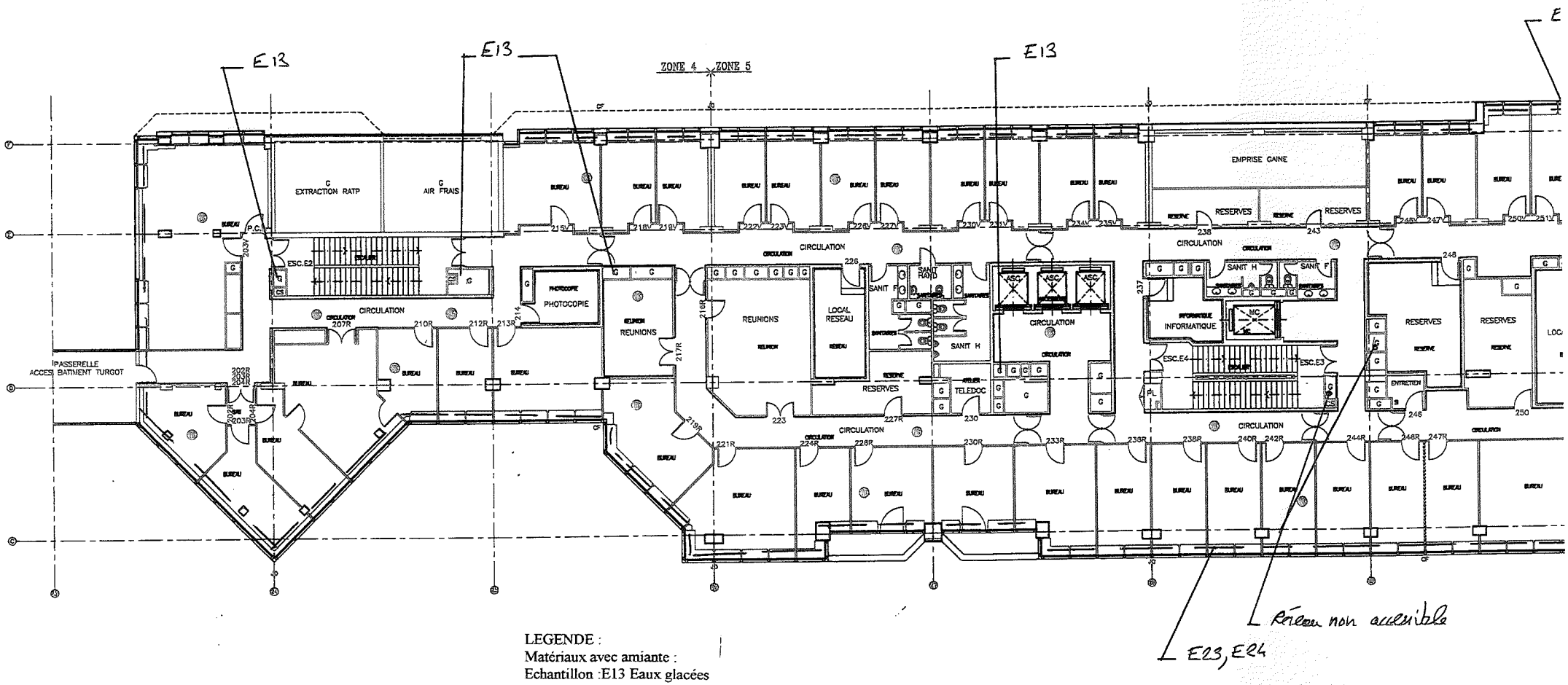

LEGENDE :
Matériaux avec amiante :
Echantillon :E13 Eaux glacées
Réseaux tous hauteurs.

Réseaux eaux glacées (E 23 et E24) en périphérie du bâtiment et à tous les étages.

Niveau 7ème,au 1er étage identiques

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU PERSONNEL, DE LA MODERNISATION ET DE L'
SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER - BUREAU
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 7

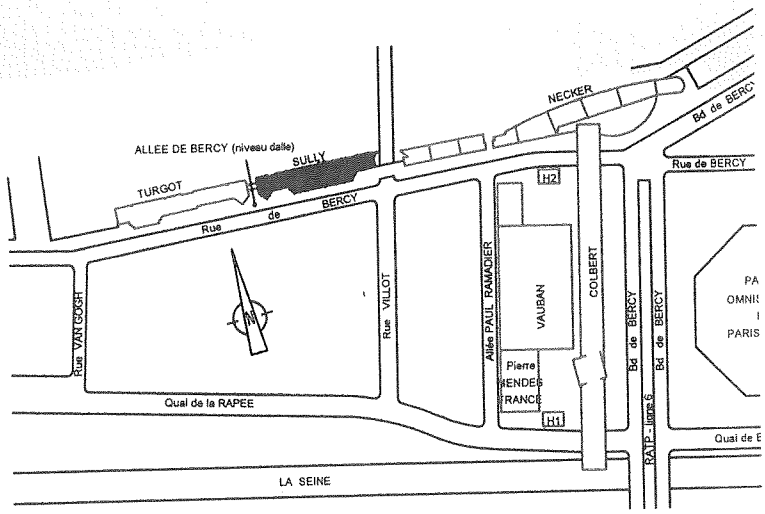

BATIMENT SULLY			SITE
NIVEAU 00		ZONE TZ	ECHELLE
ADRESSE 70, allée de BERCY - 75012 PARIS CEDE			
TYPE PL	ETAT EA	DOCUMENT 00211	REVISION AD
CODE OPERATION	2000	00000	

ETAT ACTUEL

DATE	REVISION	OBJET DE LA REVISION
16/08/00	AA	Première émission
05/09/00	AB	MAJ
25/09/00	AB	Maj -
25/09/00	AC	Maj -
12/12/2002	AD	MAJ

METIER	UNITE	FORMAT
MDESS	m	UTIL
Martine BAZANAN	04/08/2000	MDESSPL00211
AUTEUR	DATE CREATION	FICHIER ASSOCIE

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

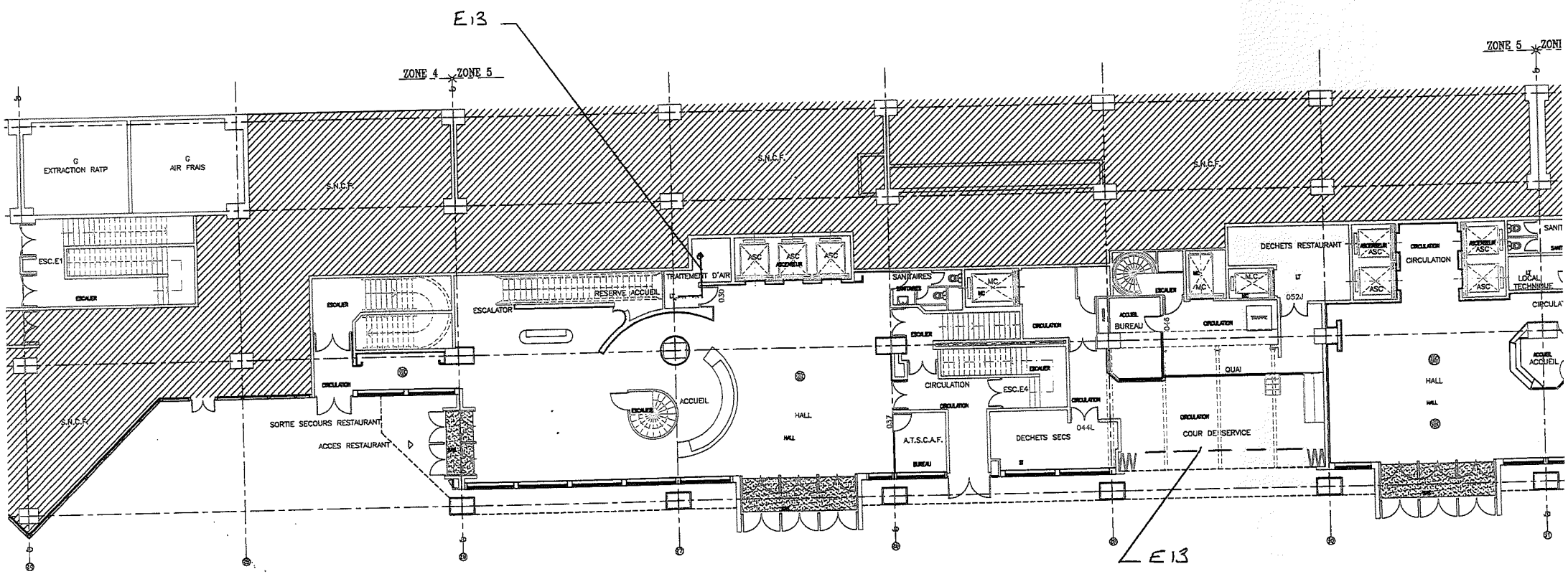

LEGENDE :
Matériaux avec amiante :
Echantillon :E13 Eaux glacées

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU PERSONNEL, DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION
SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER - BUREAU 7C
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 731

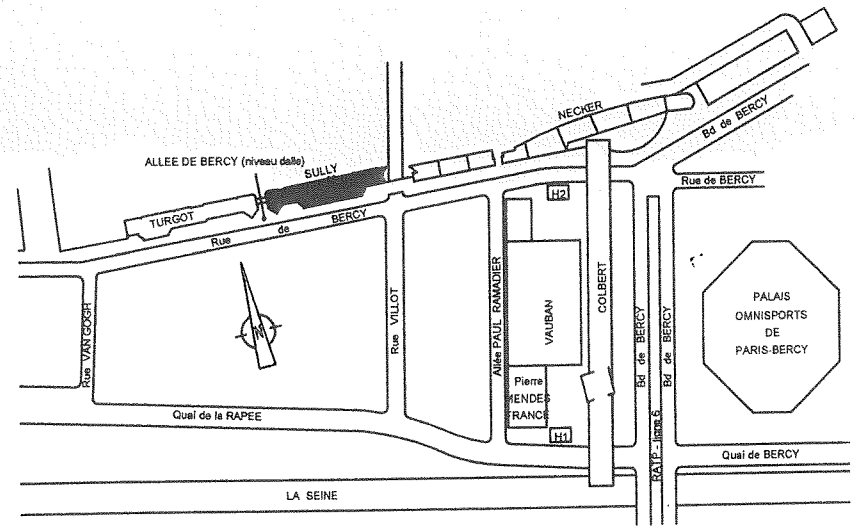

BATIMENT	SULLY			SITE	BERCY
NIVEAU	M0	ZONE	TZ	ECHELLE	1/200
ADRESSE	70, allée de BERCY - 75012 PARIS CEDEX				
TYPE PL	ETAT EA	DOCUMENT 00214	REVISION AC	DATE REVISION 10/10/2002	
CODE OPERATION	2000	00000			

ETAT ACTUEL

DATE	REVISION	OBJET DE LA REVISION	REVISEUR
16/08/00	AA	Première émission	M. BAZANAN
13/10/00	AB	Maj	M. BAZANAN
10/10/2002	AC	MAJ	M. BAZANAN

METIER	UNITE	FORMAT	XREF
MDESS	m	UTIL	
Martine BAZANAN	09/08/2000	MDESSPL00214	Bureau de dessin
AUTEUR	DATE CREATION	FICHIER ASSOCIE	SERVICE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

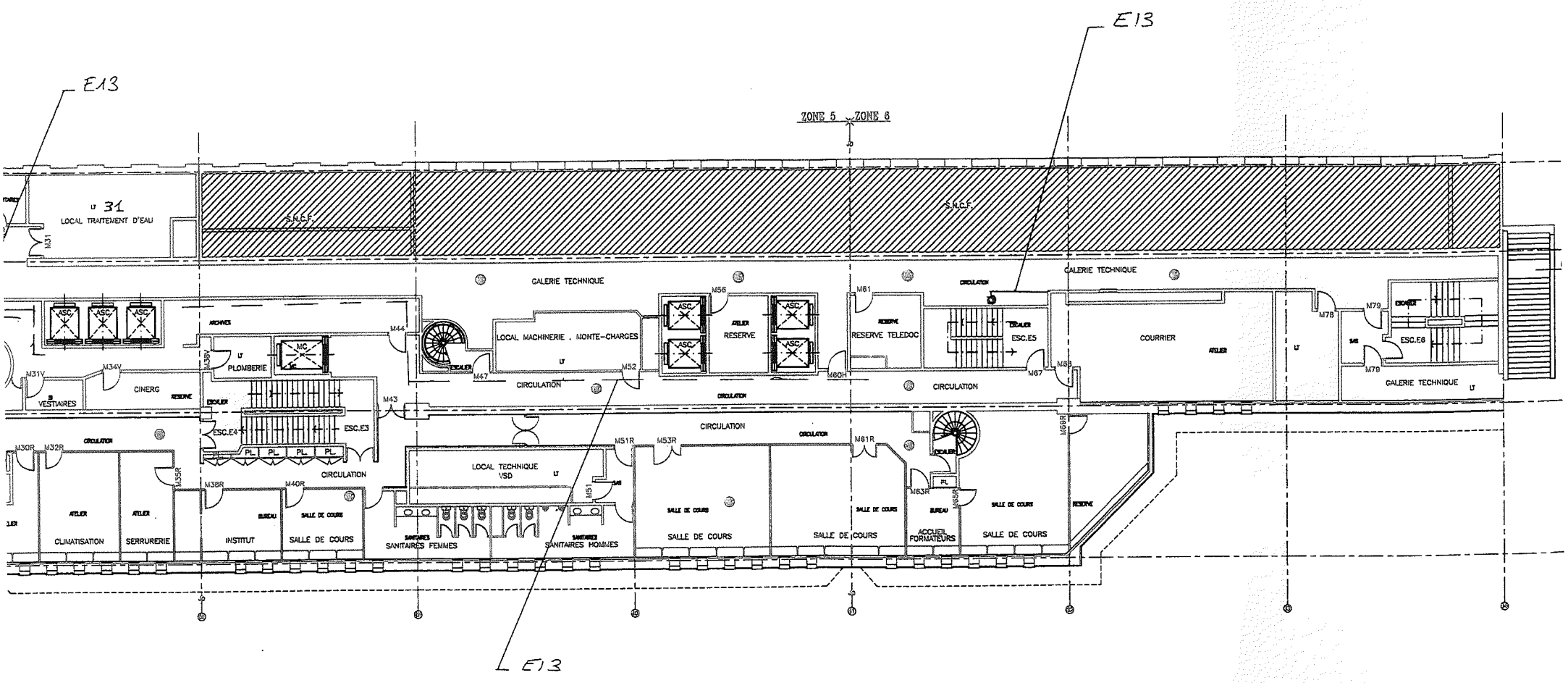

LEGENDE :
Matériaux avec amiante :
Echantillon :E13 Eaux glacées
Echantillon : E20 Eaux glacées

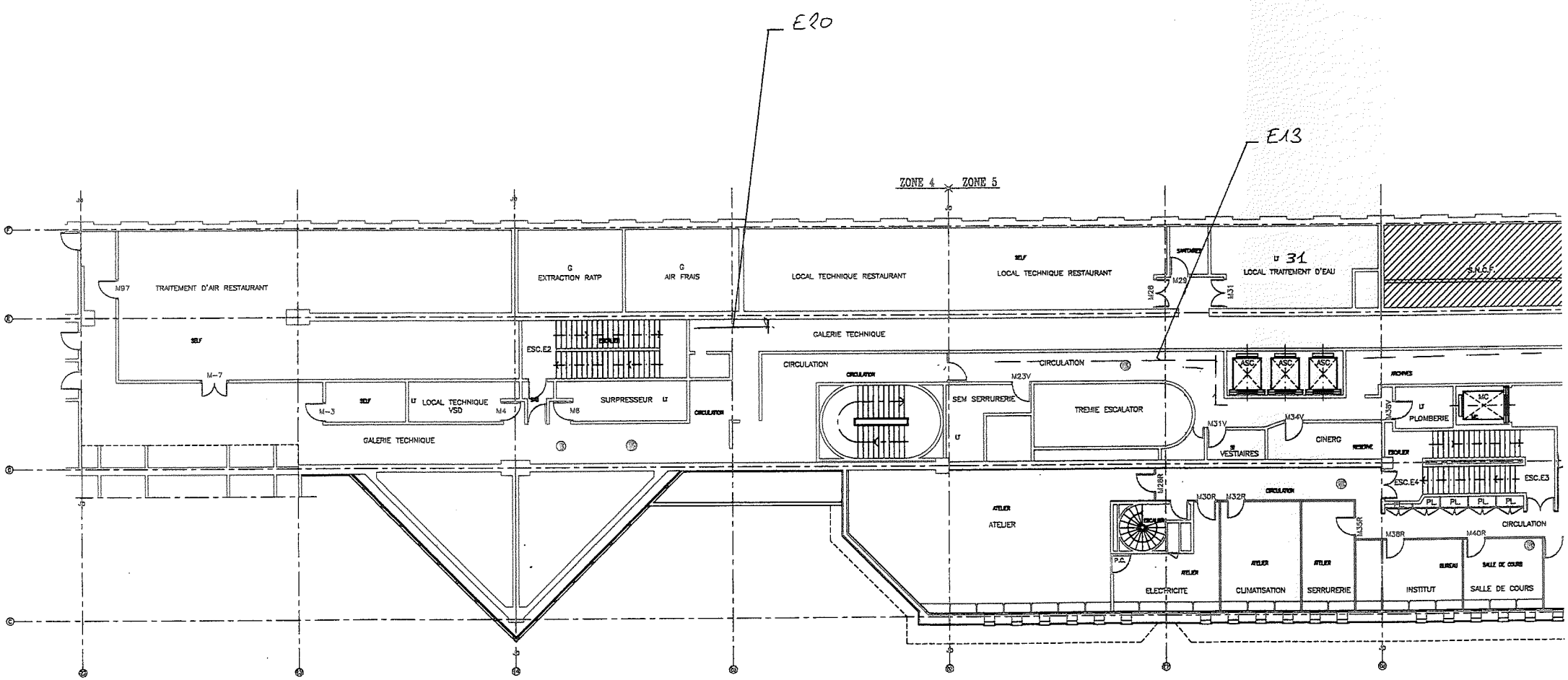

LEGENDE :
Matériaux avec amiante :
Echantillon :E13 Eaux glacées
Echantillon : E20 Eaux glacées

6. BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059364-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E11 : enveloppe bitume de calorifuge - Sully, 2ème étage, bureau 273, réseau eau glacée (aller) CIAT
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059365-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E12 : enveloppe plâtre de calorifuge - Sully, placard 242 R côté bureau 269, réseau eau chaude aller
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type plâtre + toile + fibres jaunes
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059366-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E13 : enveloppe bitume de calorifuge - 2ème étage, Sully, placard Z12C, côté escalier E1, réseau eau glacée, cafétéria
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume + toile
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Présence de fibres d'amiante chrysotile*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059367-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E14 : clapet de désenfumage - Sully, 1er étage, couloir
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable saumon revêtu de papier
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... clapet
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059368-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E15 : joint coupe-feu de porte - Sully, 1er étage, couloir
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable blanc + fibres
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... joint
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploita
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059369-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E16 : coffret clapet coupe-feu - 8ème étage, Sully, local monte-charge
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable saumon revêtu de papier
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 20/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... grattage
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... clapet
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Pour le Responsable de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059370-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E17 : enveloppe bitume de calorifuge - Sully, 8ème étage, local CPCU, circuit primaire
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume armé de fibres
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Présence de fibres d'amiante chrysotile*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

G. BLIN

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059371-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E18 : enveloppe bitume de calorifuge - Sully, Rez de Dalle, local 062, traitement air, réseau eau chaude, CTA (retour)
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur treillis fibreux
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059372-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E19 : enveloppe bitume de calorifuge - Sully, Rez de Dalle, local 062, traitement air, réseau eau glacée CTA (aller)
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur treillis fibreux
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059373-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E20 : enveloppe bitume de calorifuge - Sully, mezzanine, couloir technique côté teledoc n 14, réseau eau glacée
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur treillis fibreux
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Présence de fibres d'amiante chrysotile*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059374-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E21 : clapet coupe feu du teledoc, Sully, niveau mezzanine, réseau transfert teledoc
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type plaque de fibres compressées avec plâtre
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... grattage
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... clapet
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059375-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E22 : enveloppe bitume de calorifuge - Sully, mezzanine, couloir côté bureau M31, réseau préchauffage
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur treillis fibreux et plâtre
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059376-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E23 : enveloppe bitume de calorifuge - Sully, 1er étage, bureau 161, réseau eau glacée, retour
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur treillis fibreux
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059377-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E24 : enveloppe bitume de calorifuge - Sully, 1er étage, bureau 161, réseau glacée aller
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type bitume sur treillis fibreux
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité Exploitation
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

apave

Accréditation
n° 1.0678
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : G. BLIN
N/Réf :
V/Réf :
V/Lettre du :

Rapport d'essai N° 1059378-R01-Rév0
Date de réception : 18/05/2009
Désignation : échantillon E25 : enveloppe plâtre de calorifuge - Sully, 1er étage, bureau 161, réseau eau chaude aller
Examen visuel : matériau fibreux suivant l'arrêté du 06 mars 2003
Description macroscopique : matériau non friable de type plâtre sur treillis fibreux + laine de verre
Nombre de préparations : 2
Date de l'essai : 25/05/2009
N° Affaire: 09-880-803-03805-00-H

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Etablissement concerné ..... Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Adresse du prélèvement ..... 86-92 allée de Bercy - 75012 PARIS
Etablissement préleveur ..... APAVE EGC
Nom du préleveur ..... Mr Jacob
Méthode de prélèvement ..... échantillon massif
Date du prélèvement 04/05/2009
Nature du matériau ..... enveloppe
Année d'application ..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon : 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 28/05/2009
Le Responsable de l'Unité d'Exploitation Analyses

G. BLIN

Suppléant de l'Unité :
Eaux - Analyses
C. MARTINS

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

3.L505.I.07/4

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Panneaux rigides (plafonds) Gris Plancher haut (sous flocage)

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-09

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/09
Description échantillon : Plaques rigides (grise)
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Fibres compacte	fibreux(se)	gris(e)

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée)
Norme d'analyse : Norme MDHS 77 de juin 1994
Nombre de préparations : 2
Analysé par : Véronique FRAGNON le 20.11.2008

RESULTAT : Amiante détectée : Chrysotile

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01543304

N° CLIENT	C 062401	N° affaire	A 01276704
IVRY LE	17/09/04	Reçue le	15/09/04
Vos réf. commande	Tarifs ESL M. AUFFRAY du 15/01/04		

SOCOTEC Noisy le Grand

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex

M. AUFFRAY

CHANTIER: Dossier n° NX 0842/Sully
Réf. : HS/04/CJ/NJ/1941
Prélèvements du 14/09/04

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 15/09/04 **Analysé(s) le** 17/09/04 **Analyste** Laure MUSZYNSKI

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 20/09/04 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2712804	N° NX0842/Sully 1 : Enveloppe de calo, Bande bitumineuse/mousse	Bande bitumineuse + Matériau	Fibreux/Souple Dur	Beige/Noir Noir	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2712904	N° NX0842/Sully 2 : Enveloppe de calo, Bande plâtre/Laine minérale	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Friable Fibreux	Beige Jaune	2	ND		(*)
E 2713004	N° NX0842/Sully 3 : Enveloppe de calo, Bande plâtre/Laine minérale	Bande plâtre + Laine minérale	Souple Fibreux	Beige Jaune	2	ND		(*)
E 2713204	N° NX0842/Sully 4 : Enveloppe de calo, Bande Bitumineuse/Laine min.	Bande bitumineuse + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Noir Jaune	2	ND		(*)
E 2713304	N° NX0842/Sully 5 : Enveloppe de calo, Bande bitumineuse/mousse	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Blanc/Noir Bleu	2	ND		(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE ESSAIS

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Christine JOACHIM en suppléance

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01543304

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2713404	N° NX0842/Sully 6 : Enduit sur gaine, Bitumineux	Matériau	Dur/Friable	Noir	2	OUI	Chrysotile	
E 2713604	N° NX0842/Sully 7 : Enveloppe de calo, Bande plâtre/Laine minérale	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Beige Jaune	2	ND		(*)
E 2713704	N° NX0842/Sully 8 : Flocage enduit, Blanc	Flocons + Matériau	Fibreux Friable	Blanc/Gris Blanc	2	ND		(*)

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Christine JOACHIM en suppléance

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann ◦ ZI Léa-Park ◦ Bât. A ◦ 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com ◦ E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € ◦ RCS Créteil 419 284 328 ◦ Siren 419 284 328 ◦ TVA FR 64 419 284 328 ◦ Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01631704

N° CLIENT	C 062401	**N° affaire**	A 01336004
IVRY LE	29/09/04	**Reçue le**	27/09/04
Vos réf. commande	Tarifs ESL M. AUFFRAY du 15/01/04		

SOCOTEC Noisy le Grand

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex

M. AUFFRAY

CHANTIER: Dossier n° NX 0842/Sully 2
Réf.: HS/04/CJ/NJ/1999

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 27/09/04 **Analysé(s) le** 29/09/04 **Analyste** Laure MUSZYNSKI

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 30/09/04 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2866504	N° NX0842/Sully 2/1 Enveloppe de calorifuge Bande bitum./min.	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2866604	N° NX0842/Sully 2/2 Enveloppe de calorifuge Bande bitum./min.	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2866804	N° NX0842/Sully 2/3 Enveloppe de calorifuge -bande plâtre /laine min	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Friable Fibreux	Beige/Blanc Jaune	2	ND		(*)
E 2866904	N° NX0842/Sully 2/4 Enveloppe de calorifuge-Bande plâtre/ laine min.	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Friable Fibreux	Beige/Blanc Jaune	2	ND		(*)
E 2867004	N° NX0842/Sully 2/5 Enveloppe de calorifuge-Bande bitum./ min.	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Noir Bleu	2	ND		(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE EUR services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann ◦ ZI Léa-Park ◦ Bât. A ◦ 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com ◦ E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € ◦ RCS Créteil 419 284 328 ◦ Siren 419 284 328 ◦ TVA FR 64 419 284 328 ◦ Code APE 743 B

7. FICHES D'EXAMENS VISUELS

SULLY

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT

Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	* Niveau 8ème étage																		
+8	Réseaux gaines extérieures											✓ Voir rapport SOCOTEC ① Amiante (D)						①	
+8	LT 816		Voir rapport SOCOTEC 2008 Présence d'une plaque en plafond Amiantée															①	
+8	Galerie technique		Réseaux identiques à local technique LT 816 (RAS)																
+8	Machinerie ascenseur	833					✓ Apave 1997												
	TGBT 837																		
+8	Machinerie monte												✓ E16 (BE)						
	charge																		
+8	LT 848											✓ Réseaux préchauffage Aller et retour Nits E12 (BE)							

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, ~~enduits projetés, panneaux collés ou vissés.~~*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
78	Machinerie 857						X Apave 1997												
78	LT 862 traitement air VED												Nito E16 (BE)						
78	LTCPCU						X Apave 1997					X Circuit primaire E17 (BE)						E17	

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Conduits, calorifuges~~, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	* Niveau 2ème étage																		
+2	Placard technique, bureau 273											1 réseau eau glacée Aller ventilo						E13	
	conduites toutes hauteurs											Nito E13(BE)							
												EM (BE) 1 eau glacée CIAT							
+2	Placard technique											Nito E13 (1 eau glacée Aller ventilo) (BE)						E13	
	242R coté bureau 269																		
	Conduite toute hauteurs											E12 (BE) (1 eau chaude, aller)							
+2	Placards techniques											Nito E12 (BE) (2 eaux chaudes aller et retour) CTA							
	coté 3 ascenseurs (gauche placard)											Nito E12 (BE) 2 retour chaud bulleur							
	Conduites toutes hauteurs																		
+2	Placards coté droit des 3 ascenseurs (conduites toutes hauteurs)											Nito E13 (2 eaux glacées aller retour) (BE)						E13	

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich; carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) ~~Conduits, calorifuges~~ enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+2	Placard Z22E											Nits E11 (BE) 1 eau glacée CTA							
	côté face à local											Nits E12 (BE) 1 eau chaude ventilo							
	218 (conduites toutes hauteurs)											Nits E13 (BE) 2 eau glacée ventilo départ						E13	
+2	Placard Z12C côté escalier E1 cafétéria (conduites toutes hauteurs)											E13 (BE) (2 eaux glacées CTA)						E13	
												Nits E13 (BE) (1 eaux glacées retours et aller ventilo)						E13	
												Nits E12 (1 eaux chaude retours et aller ventilo							
+2	Placard technique coté bureau 203 (conduites toutes hauteurs)											Nits E13 (BE) (1 glacée retour derrière reseau CTA)						E13	
												Nits E13 (2 eaux glacées ventilo)						E13	
												Nits E12 (2 eaux chaudes ventilo)							

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 06/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Gaine~~, ~~calorifuge~~, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+2	Placard technique											Nb E13 (1 eau glacée retour) (BE)						E13	
	Face à bureaux 266											Nb E12 (1 eau chaude retour) (BE)							
	combles toutes cheminées																		
++ / Rd dalle	Ensemble trémies ascenseurs et monte charge	X																	
++ / Rd dalle	Ensemble placards électriques	X																	

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : 06/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits *				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~*Conduits, calorifuge*~~, *enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	* Du 7ème au 1er niveau																		
	Ensembles placards											Dits E13 (1 réseau glacée Allen) (ventilo)						E13	
	techniques bureaux 773											Dits E13 (1 eau glacée CIAT						E13	
	673, 573, 473, 373																		
	273, 176																		
	conduites toutes hauteurs																		
	Placards techniques											Dits E13 (BE) (eau glacée)						E13	
	coté bureaux 769,											Dits E12 (BE) (eau chaude)							
	669, 569, 469, 369																		
	169																		

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : ~~Cordons calorifuge~~, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	Placards techniques										(BE)	Nito E12 (2 eaux chaudes) CTA							
											(BE)	Nito E12 (2 eaux chaudes retour bulles							
	côté gauche 3 ascenseurs																		
	(conduites toutes hauteurs)																		
	Placards techniques											Nito E8 (2 eaux glacées aller et						E13	
											(BE)	retour)							
	côté droit des 3 ascenseurs																		
	(conduites toutes hauteurs)																		
	Placards techniques											Nito E13 (BE) (eaux glacées)						E13	
												Nito E12 (BE) (eau chaude)							
	face ascseur 718, 618																		
	618, 518, 418, 318																		
	118 (conduites ttes hauteurs)																		

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	Placards techniques côté escaliers E1 (conduites toutes hauteurs)											Dito E13 (BE) (eaux glacées) Dito E12 (BE) (eau chaudes)						E13	
	Placards techniques côté locaux 703, 603, 503, 403, 303, 103 (conduites toutes hauteurs)											Dito E12 (eau chaudes) (BE) Dito E13 (eau glacée) (BE)						E13	
	Placards face aux locaux 766, 666, 566, 466, 366, 166 (toutes hauteurs											Dito E12 (BE) Dito E13 (BE)						E13	

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : 06/05/09

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de sol.	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	Ensembles restants									X/ Rapport Apave			1997						
										Site 501									
	locaux du 2ème au									Site 504									
	7ème étage et mezzanine																		
48	Niveau 8ème, restants									Site 501									
	locaux																		
	circulations (clapets												X/ voir rapport Apave 1997						
	coupe feu)												Site 10					ET3	
													Site 11						
	tous niveaux												Site 12						
													Site 13						
	Ensembles restants		Voir rapport SOCOTEC de 2004 sauf concernant enveloppes de calorifugeage																
	locaux, tous niveaux		bitume ou plâtre																

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+1	Circulation												E14 (BE)						
	(clapet desenfumage													E15 (BE)					
	coté bureau 173)																		
	et 1 joint de porte																		
	Restants portes													Nitro E15 (BE)					
	coupe feu joints																		
	tous niveaux des circulations																		

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) ~~: *Conduits, calorifuge*~~, *enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
X	Niveau Rez de dalle																		
																		E13	
	LT 030 traitement d'air											X NTS E13 (eau glacée) aller/retour NTS E12 (eau chaude) aller/retour							
	WC H et F coté accueil	X																	
	Espace de Livraison											NTS E13 (eaux glacées aller et retour)						E13	
	LT 062											X 2 eaux chaudes CTA E13 (RE)							
												X E19 (2 eaux glacées)							
	WC 062	X																	

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT

Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage; enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	LT066	X																	
	TGBT068						X voir rapport Apave 1997												
	Local 082	X																	

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT

Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits				2. Planchers, plafonds et faux-plafonds					3. Conduit, canalisations et équipements				4. Asc & m.ch	Laboratoire		
			Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	Trémies : *Flocages.*	Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
*	Niveau 1er étage																		
	Ensemble cuisine et restaurant		Refait en 2008																

Légende :

1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle

2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __ __/__ __

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
	* Niveau mezzanine																		
Mez	LT M60											X Dito E13 (eau glacée) ventilo						E13	
												Dito E12 (eau chaude) ventilo							
Mez	LT M52						X Apave 1997												
Mez	LT M51						X Apave 1997												
Mez	Ensemble galerie technique											Dito E13 (eau glacée (BE) CTA						E13	
												Dito E12 eau chaude (BE) CTA							
Mez	LT V.S.D	X																	
	Clapet du réseau TELEDOC n°14												E21						

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL • CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 6/05/03

Site visité : 86-152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).	Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).	Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.	Gaines et coffres verticaux : Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.	Poutres et charpentes : Projections et enduits.	Gaines et coffres verticaux : Flocages, enduits projetés, panneaux.	Faux-plafonds : Panneaux.	Planchers : Dalles de	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides air, eau, autres fluides) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.	Clapets/volets coupe-feu : Clapet, volet, rebouchage.	Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes).	Vide-ordures : Conduit.	4. Asc & m.ch : Trémies : Flocages.	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
M2	LT M31						X Apave 1997												
M2	LT M29	X																	
M2	Couloir coté LT 29											X eau adoucie Nito E12 (BE)							
M2	LT M28		Refait en 2008																
M2	Couloir, reseau											E20 (BE)						E20	
	recuperation																		
	Couloir coté bureaux											X Nito E11 (eau glacée CTA)							
	M31											2x2 reseaux prechauffage							
												E22 (BE)							
												X Nito E13 (eau glacée CTA)						E13	
												X Nito E12 (eau chaude CTA)							

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

apave

FICHE D'EXAMEN VISUEL ◆ CONSTAT
Repérage selon l'Annexe 13-9 de l'Article R 1334-24

Page : __/__

N° Affaire :

Date : 06/05/03

Site visité : 8C 152 Allée de Bercy 75012 PARIS

Désignation du bâtiment :

Niveau	Localisation ou zone homogène	Absence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	1. Parois verticales intérieures et enduits : Murs : *Flocage, projections et enduits, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).*	Poteaux : *Flocage, enduits projetés, entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau-sandwich, carton + plâtre).*	Cloisons : *Flocage, projections et enduits, panneaux de cloison.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocage, enduit projeté, panneaux de cloison.*	2. Planchers, plafonds et faux-plafonds : Plafonds : *Flocage, enduits projetés, panneaux collés ou vissés.*	Poutres et charpentes : *Projections et enduits.*	Gaines et coffres verticaux : *Flocages, enduits projetés, panneaux.*	Faux-plafonds : *Panneaux.*	Planchers : *Dalles de sol.*	3. Conduit, canalisations et équipements : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) : *Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges.*	Clapets/volets coupe-feu : *Clapet, volet, rebouchage.*	Portes coupe-feu : *Joints (tresses, bandes).*	Vide-ordures : *Conduit.*	4. Asc & m.ch : Trémies : *Flocages.*	Laboratoire : Numéro(s) de(s) Bulletin(s) d'analyses des matériaux	Numéro(s) des échantillons contenant de l'amiante	Numéro(s) de(s) fiche(s) d'évaluation
+1	Bureau 161										(BE)	X E23 (réseau eau glacée retour)						E23	
	coté Sully										(BE)	E24 (réseau eau glacée aller)						E24	
												E25 (réseaux eaux chaudes aller et retour)							
	Restants bureaux											NITO E23	(BE)					E23	
	en périphérie des											NITO E24 (BE)						E24	
	façades du											NITO E25 (BE)							
	bâtiment et																		
	tous niveaux																		

Légende :
1ère ligne E•• : Identifiant alphanumérique de l'échantillon prélevé sur site ou V•• : Identifiant de la reconnaissance visuelle
2ème ligne B : bon état ; D : dégradé ; 1 : contrôle périodique ; 2 : mesure d'empoussièrement ; 3 : travaux.

SOCOTEC
HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND
Tel : 01-43-04-14-14
Fax : 01-43-04-10-64
hst.noisylegrand@socotec.fr

RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Bien immobilier concerné	**Ministère des Finances 86 allée de Bercy 75012 PARIS**	N° de l'affaire : AAB1142/1 N° de canevas : NOISY_1685
Propriétaire	MINISTERE DES FINANCES 86 ALLEE DE BERCY 75012 PARIS	Référence du rapport HS/08/NP/2245 Saisam 1.31
Demandeur	MINEFI DPMA 7C SEM D/E TELEDOC 907 86 ALLEE DE BERCY 75572 PARIS	Date de la visite : 19/11/2008

CONCLUSION	Dans le cadre de la mission réalisée, il a été repéré de l'amiante dans le matériau suivant : **- Panneaux rigides**	
Le présent rapport comprend 6 pages, 4 plan(s), 22 PV d'analyse de laboratoire et la certification de compétence.		
Fait à Noisy-le-Grand, le 25/11/2008	Auteur du rapport : N.PELLITERO Référence de la certification de compétence : SQ 2348 Délivrée par SQI	Signature

Sommaire

1. OBJET DE LA MISSION 2
1.1. Description de l'immeuble 2
1.2. Décomposition de l'immeuble 2
2. DEROULEMENT DE LA MISSION 3
2.1 Documents examinés pour la visite 3
2.2 Liste des composants recherchés dans le cadre de la présente mission 3
2.3 Particularités de la visite 3
2.4 Autres informations sur le déroulement de la mission 3
3. RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE 4
3.1 Composants contenant de l'amiante 4
3.2 Composants à risque ne contenant pas d'amiante 4
3.3 Composants non analysés susceptibles de contenir de l'amiante 5
4. INVESTIGATIONS A PREVOIR EN PHASE TRAVAUX 6
ANNEXE

1. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante concernés par les travaux de réhabilitation définis au chapitre 2.4.

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020.

1.1. Description de l'immeuble

Bâtiment R+8 à usage de bureaux.

1.2. Parties de l'immeuble faisant l'objet de travaux

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT
Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY
Terrasse (Pte 824) TURGOT
Terrasse (Pte 831) SULLY
Local VED (Pte 848) SULLY

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

L'intervention a comporté les prestations suivantes :

[x] Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

[x] Visite des parties l'immeuble faisant l'objet de travaux après évacuation des occupants et du mobilier pour examen visuel de reconnaissance des composants susceptibles de contenir de l'amiante listés au chapitre 2.2.

[x] Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC.

[x] Enregistrement des données sur la localisation des produits et matériaux.

[x] Rédaction du présent rapport.

2.1 Documents examinés pour la visite

Plans des zones concernées par les travaux :

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT

Planche de repérage 1 (imprimé en annexe)

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY

Planche de repérage 2 (imprimé en annexe)

Terrasse (Pte 824) TURGOT

Planche de repérage 3 (imprimé en annexe)

Terrasse (Pte 831) SULLY

Planche de repérage 4 (imprimé en annexe)

PV d'analyse de laboratoire antérieurs au présent repérage

Néant

Rapports de repérage antérieurs au présent repérage (non joints au rapport)

Néant

2.2 Liste des composants recherchés dans le cadre de la présente mission

La présente mission de repérage de l'amiante avant travaux de réhabilitation porte sur les matériaux et produits directement concernés par les travaux et mentionnés à l'annexe A de la norme NFX 46.020.

2.3 Particularités de la visite

Accompagnateur : Visite effectuée en présence de M.MATHE

Seuls les locaux groupe froid et les tours de refroidissement sont concernés par la mission.

2.4 Description des travaux

Dépose des installations de production de froid (tuyauteries, pompes, calorifuges et enveloppes) des Centrales Frigorifiques des bâtiments SULLY / TURGOT et des tours aérothermes.

3. RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE

Les tableaux suivants décrivent les résultats de la recherche classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants ne contenant pas d'amiante (§3.2)

Les composants non analysés pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire n'a pas encore été effectuée (§ 3.3).

Les analyses des échantillons prélevés par SOCOTEC ont été effectuées par le(s) laboratoire(s) suivant(s) :

1 : PROTEC S.A 8, avenue DU 1er MAI COFRAC N° 1-0918 91120 PALAISEAU

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant	Précision sur localisation	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY		
Panneaux rigides (plafonds) Gris	Plancher haut (sous flocage)	P326081007-09 / MOLP / PROTEC S.A

N 3.2 Composants à risque ne contenant pas d'amiante

Identité du composant	Précision sur localisation	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT		
Calorifugeage Laine minérale (sous coque)	Circuits (Condenseur 4 pompes et Primaire Chaud)	Visuel
Calorifugeage Laine minérale (sous coque)	Distribution secondaire EC (CTA et Ventilo-convecteur)	Visuel
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Circuit évaporateur (4 pompes)	P326081004-09 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse grise (sans coque)	Groupe Froid 11 (tête évaporateur)	P326081004-08 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse noire (sans coque)	Groupe Froid 11 (circuit Fréon)	P326081004-07 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sans coque)	Distribution secondaire EG (Ventilo-convecteur)	P326081004-06 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire EG (Armoire de Clim.)	P326081004-05 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire EG (CTA)	P326081004-04 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Circuit EG (Armoire de Climatisation)	P326081004-03 / META / PROTEC S.A
Flocage Fibreux (plancher haut)	Ensemble du local	P326081004-02 / MOLP / PROTEC S.A
Panneaux rigides Type Fibralith	Ensemble des murs	Visuel
Peinture Sol (grise)	Ensemble du local	P326081004-01 / META / PROTEC S.A
Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY		
Calorifugeage Laine minérale sous coque	Circuit condenseur (4 pompes)	Visuel

N 3.2 Composants à risque ne contenant pas d'amiante

Identité du composant	Précision sur localisation	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY		
Calorifugeage Mousse (noire)	Circuit évaporateur (4 pompes)	Visuel
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Circuit évaporateur (4 pompes)	P326081007-07 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse (grise)	Groupe Froid 1 (tête évaporateur)	P326081007-06 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse (noire)	Groupe froid 1 (réseau Fréon)	P326081007-05 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire E.G. (CTA)	P326081007-03 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire E.G. (Armoire de Clim.)	P326081007-02 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque)	Distribution secondaire E.G. (Ventilo-convecteur)	P326081007-01 / META / PROTEC S.A
Flocage + peinture (blanche)	Ensemble du local (plancher haut)	P326081007-08 / MOLP / PROTEC S.A
Panneaux rigides Type Fibralith	Ensemble des murs	Visuel
Peinture Sol (grise)	Ensemble du local	P326081007-04 / META / PROTEC S.A
Terrasse (Pte 824) TURGOT		
Calorifugeage Laine minérale (sous coque)	Circuit eau de refroidissement (côté intérieur, au dessus de la porte)	Visuel
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale	Circuit eau de refroidissement Ext. (A/R)	P326081004-11 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale	Tour de refroidissement 1	P326081004-10 / META / PROTEC S.A
Terrasse (Pte 831) SULLY		
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale	Circuit de refroidissement (A/R)	P326081007-11 / META / PROTEC S.A
Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + laine minérale	Tour de refroidissement 1	P326081007-10 / META / PROTEC S.A
Local VED (Pte 848) SULLY		
Calorifugeage Laine minérale (sous coque)	Réseau général EC (CTA,VC,sanitaires) et réseau de récupération	Visuel

? 3.3 Composants non analysés susceptibles de contenir de l'amiante

Identité du composant	Précision sur localisation	Commentaires
Ensemble des locaux concernés par la mission (voir §1.2 et §2.3)		
Néant		

4. INVESTIGATIONS A PREVOIR EN PHASE TRAVAUX

Parties d'ouvrages non accessibles avant travaux de réhabilitation	Causes de l'inaccessibilité	Investigations complémentaires à réaliser entre les étapes de la réhabilitation
Néant		

ANNEXE

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Titre du plan : Planche de repérage 1

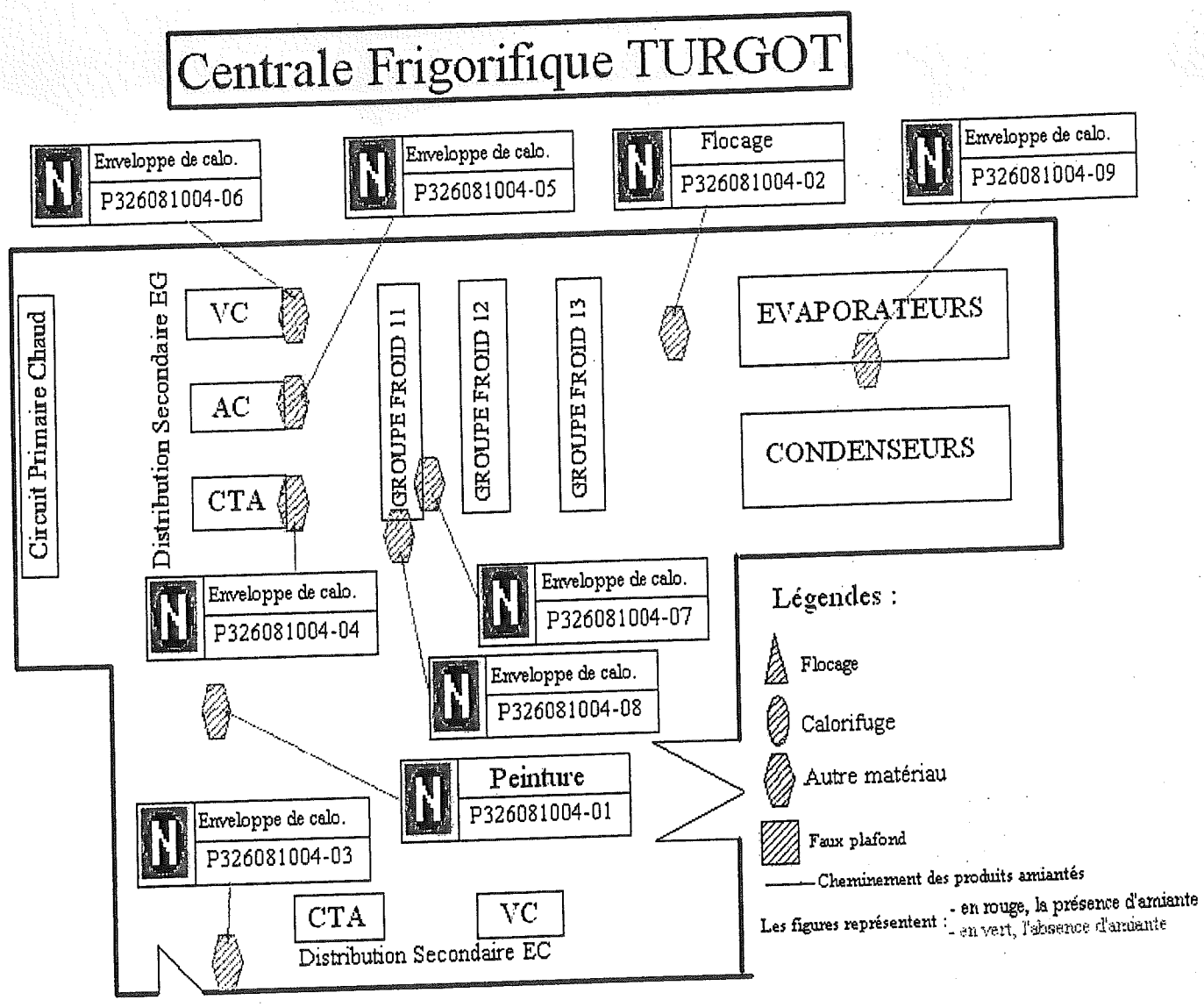

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Titre du plan : Planche de repérage 2

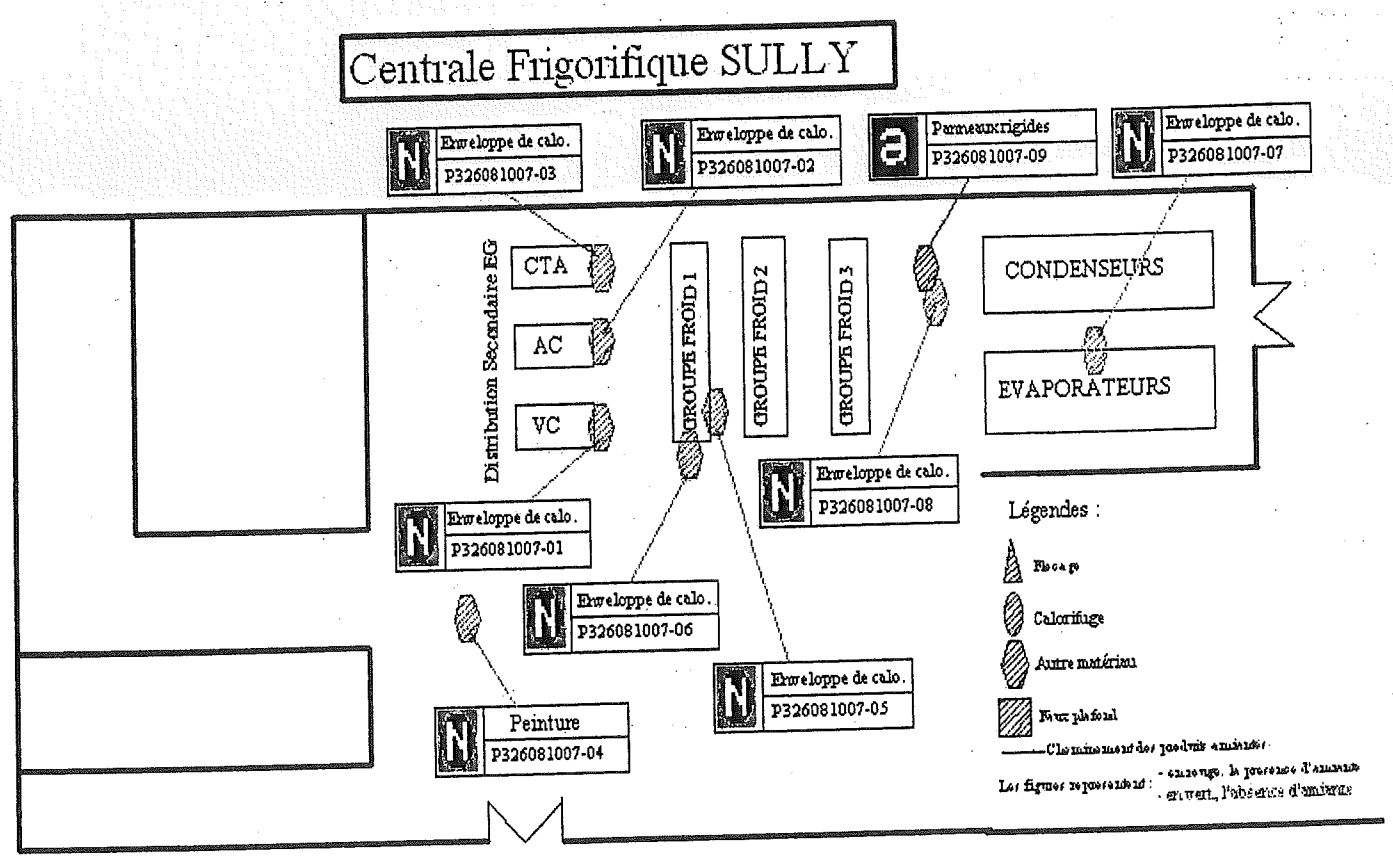

Terrasse (Pte 824) TURGOT	Titre du plan : Planche de repérage 3

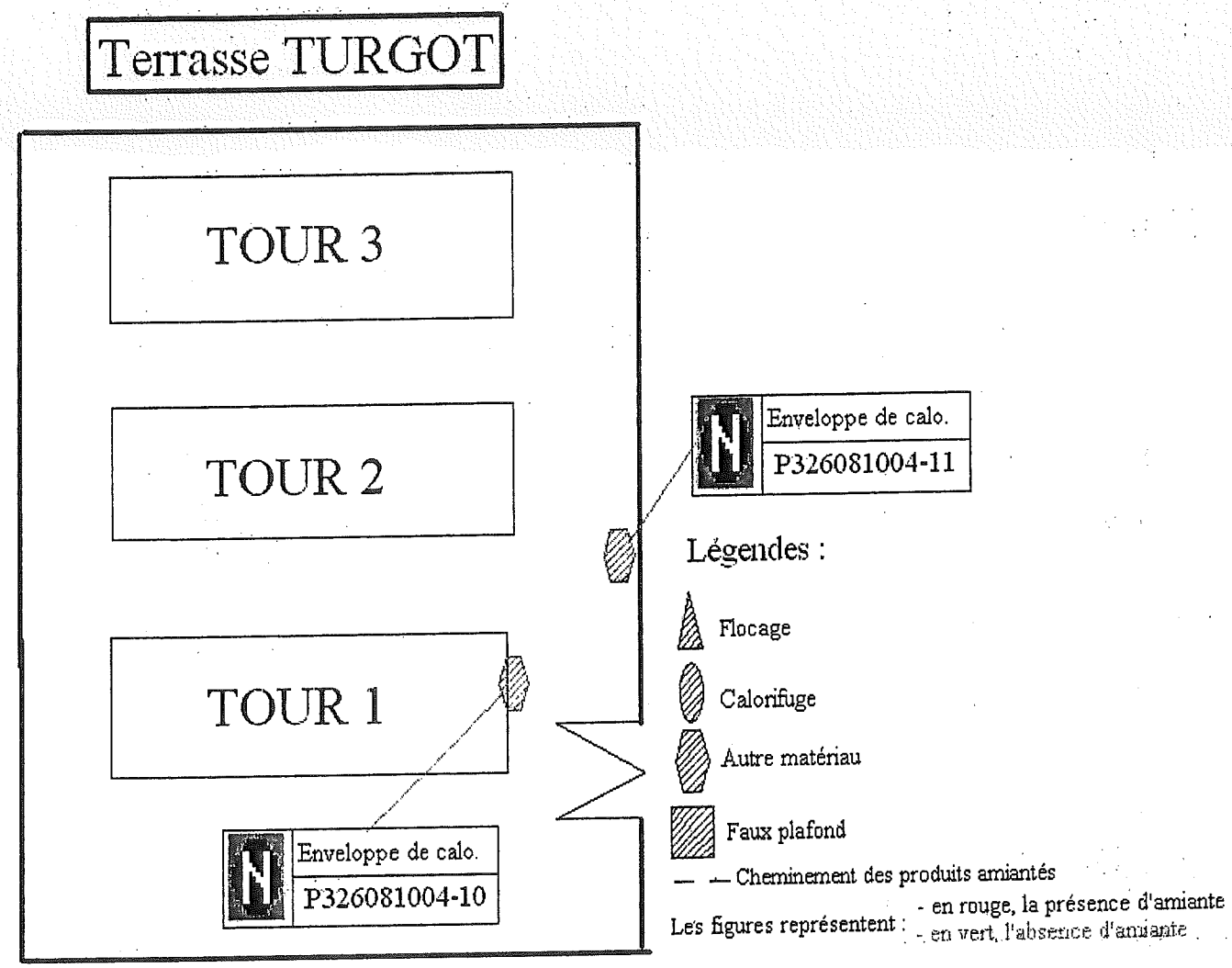

Terrasse (Pte 831) SULLY	Titre du plan : Planche de repérage 4

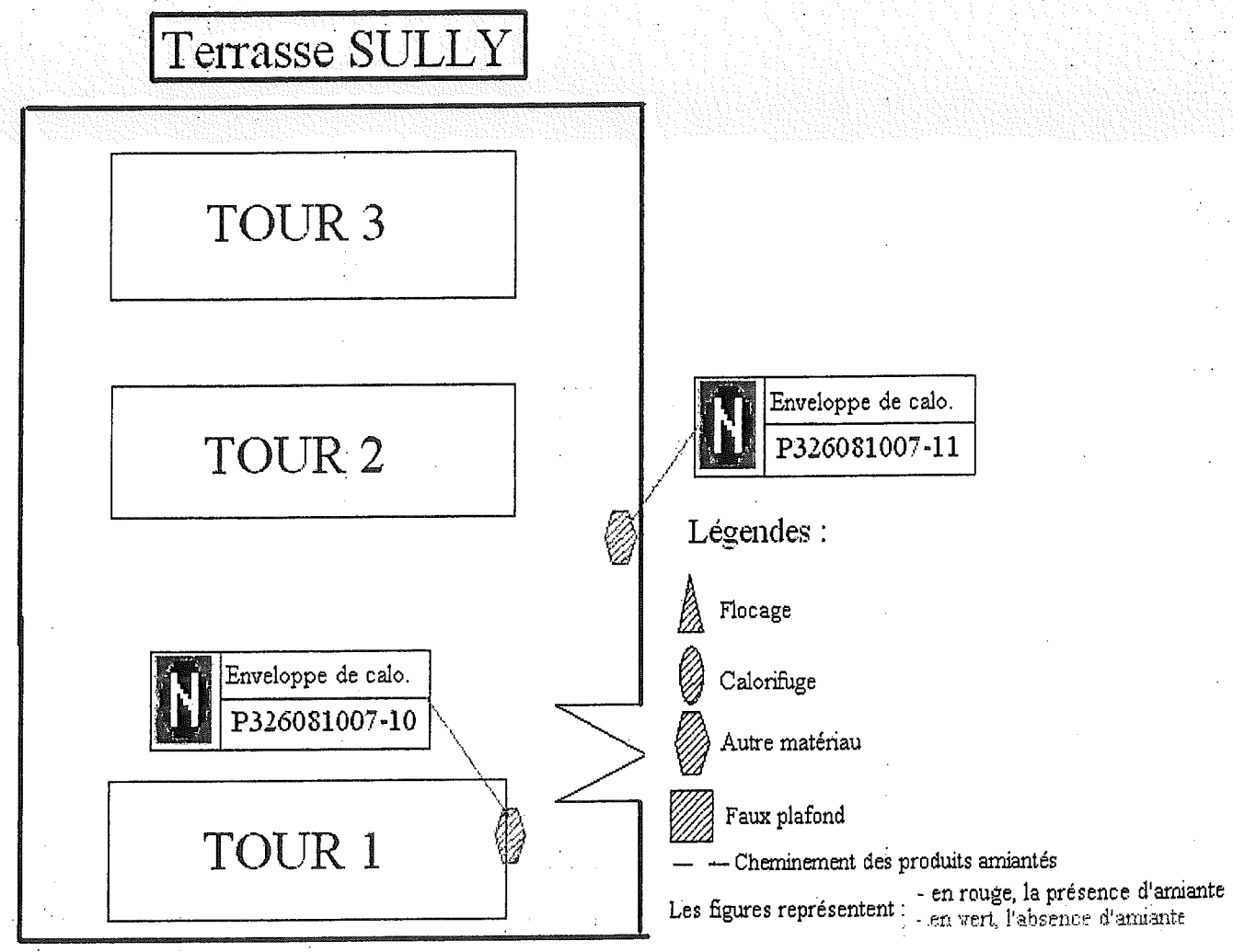

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Peinture Sol (grise) Ensemble du local

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-01

Données client	
Référence échantillon	MF/TUR/NP/01
Description échantillon	Peinture (grise)
Localisation	-

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Peinture	pulvérulent(e)	gris(e)

Examen microscopique	
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations	1
Analysé par	Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Annexe

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Flocage Fibreux (plancher haut) Ensemble du local

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-02

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/02
Description échantillon : Flocage
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Flocage	fibreux(se)	gris(e)

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée)
Norme d'analyse : Norme MDHS 77 de juin 1994
Nombre de préparations : 2
Analysé par : Véronique FRAGNON le 20.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée
Autres fibres : Fibres de verre

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Circuit EG (Armoire de Climatisation)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-03

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/03
Description échantillon : Mousse (bleue)+ toile bitumineuse
Localisation : .

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire EG (CTA)

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-04

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/04
Description échantillon : Mousse (bleue) + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Annexe

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire EG (Armoire de Clim.)

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-05

Données client			
Référence échantillon	MF/TUR/NP/05		
Description échantillon	Mousse (bleue) + toile bitumineuse		
Localisation	-		
Données laboratoire			
Examen visuel	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)
Couches indissociables :	bitume+mousse		
Examen microscopique			
Méthode d'analyse	MET (Microscope Electronique à Transmission)		
Norme d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996		
Nombre de préparations	1		
Analysé par	Véronique FRAGNON le 24.11.2008		

RESULTAT Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Annexe

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sans coque) Distribution secondaire EG (Ventilo-convecteur)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-06

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/06
Description échantillon : Mousse (bleue) + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse noire (sans coque) Groupe Froid 11 (circuit Fréon)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-07

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/07
Description échantillon : Mousse (noire) + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	noir(e)

Couches indissociables : bitume+mousse

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Annexe

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse grise (sans coque) Groupe Froid 11 (tête évaporateur)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1.0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-08

Données client	
Référence échantillon	MF/TUR/NP/08
Description échantillon	Mousse (grise) + toile bitumineuse
Localisation	-

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Bitume	souple/fibreux	noir(e)
Couche n° 2	+	Peinture	pulvérulent(e)	vert(e)
Couche n° 3	+	Mousse	souple	gris(e)

Couches indissociables : mousse+bitume+peinture

Examen microscopique	MET (Microscope Electronique à Transmission)
Méthode d'analyse	En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Norme d'analyse	1
Nombre de préparations	Véronique FRAGNON le 24.11.2008
Analysé par	

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 820) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Circuit évaporateur (4 pompes)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-09

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/09
Description échantillon : Mousse (bleue) + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Annexe

Terrasse (Pte 824) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale Tour de refroidissement 1

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-10

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/10
Description échantillon : Laine + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+	Laine	fibreux(se)	jaune
Couche n° 3	+	Fibres	souple	blanc(che)

Couches indissociables : bitume+mousse

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de laboratoire

Terrasse (Pte 824) TURGOT	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale Circuit eau de refroidissement Ext. (A/R)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081004 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sylvie Chanteur	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081004-11

Données client
Référence échantillon : MF/TUR/NP/11
Description échantillon : Laine + toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Laine	fibreux(se)	jaune

Couches indissociables : laine+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Véronique FRAGNON le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Caroline BRETIN
Technicienne

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire E.G. (Ventilo-convecteur)

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR ESSAIS

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-01

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/01
Description échantillon : Mousse (bleue)+toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Mousse	souple	bleue(e)
Couche n° 2	+	Bitume	souple	noir(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire E.G. (Armoire de Clim.)

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-02

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/02
Description échantillon : Toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Distribution secondaire E.G. (CTA)

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-03

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/03
Description échantillon : Mousse (bleue)+toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+	Mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : bitume+mousse

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Peinture Sol (grise) Ensemble du local

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-04

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/04
Description échantillon : Peinture (grise)
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Peinture	pulvérulent(e)	gris(e)
Couche n° 2	+ Enduit	pulvérulent(e)	gris(e)

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse (noire) Groupe froid 1 (réseau Fréon)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-05

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/05
Description échantillon : Mousse (noire)+toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+	Fibres	souple	blanc(che)
Couche n° 3	+	Mousse	souple	noir(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse (grise) Groupe Froid 1 (tête évaporateur)

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-06

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/06
Description échantillon : Mousse (grise)+toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+	Mousse	souple	gris(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + mousse bleue (sous coque) Circuit évaporateur (4 pompes)

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-07

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/07
Description échantillon : Mousse (bleue)+toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+ Mousse	souple	bleue(e)

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Flocage + peinture (blanche) Ensemble du local (plancher haut)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-08

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/08
Description échantillon : Flocage
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Flocage	fibreux(se)	gris(e)
Couche n° 2	+ Peinture	pulvérulent(e)	gris(e)

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Centrale Frigorifique (Pte 816) SULLY	Composant : Panneaux rigides (plafonds) Gris Plancher haut (sous flocage)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0918 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-09

Données client			
Référence échantillon	MF/SU/NP/09		
Description échantillon	Plaques rigides (grise)		
Localisation	-		
Données laboratoire			
Examen visuel			
	Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1	Fibres compacte	fibreux(se)	gris(e)
Examen microscopique			
Méthode d'analyse	MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée)		
Norme d'analyse	Norme MDHS 77 de juin 1994		
Nombre de préparations	2		
Analysé par	Véronique FRAGNON le 20.11.2008		

RESULTAT Amiante détectée : Chrysotile

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Terrasse (Pte 831) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse + laine minérale Tour de refroidissement 1

PROtec
PROTECTION ET TECHNOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-10

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/10
Description échantillon : Toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+	Fibres	souple	blanc(che)

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de laboratoire

Terrasse (Pte 831) SULLY	Composant : Enveloppe de calorifugeage Bitumineuse / laine minérale Circuit de refroidissement (A/R)

PROtec
LABORATOIRES PROTEC
8, avenue du 1er Mai - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0018 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Chantier AAB1142

SOCOTEC HYGIENE SECURITE
15 RUE DE L'UNIVERSITE
93191 NOISY LE GRAND CEDEX

Rapport d'essai de l'affaire P326081007 -Révision : 00

RECHERCHE D'AMIANTE

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

Référence bon de commande	HS/08/NP/2206 (01 à 11)	Prélevé par	Le client
Transporté par	Protec	Date de réception	20.11.2008
Réceptionné par	Sophie BRETON	Nombre d'échantillons	11

ANALYSES DE MATERIAUX

Rapport d'essai validé le 24.11.2008

N° d'échantillon Protec : P326081007-11

Données client
Référence échantillon : MF/SU/NP/11
Description échantillon : Mousse (beue)+toile bitumineuse
Localisation : -

Données laboratoire
Examen visuel

		Description échantillon	Texture	Couleur
Couche n° 1		Bitume	souple	noir(e)
Couche n° 2	+	Mousse	souple	jaune

Couches indissociables : mousse+bitume

Examen microscopique
Méthode d'analyse : MET (Microscope Electronique à Transmission)
Norme d'analyse : En adaptation à la norme NF X 43050 de janvier 1996
Nombre de préparations : 1
Analysé par : Caroline BRETIN le 24.11.2008

RESULTAT : Pas d'amiante détectée

Caroline BRETIN
Technicienne de Laboratoire

Caroline BRETIN
Technicienne
(Le rapport comporte 11 page(s))

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

SQI Compétences
SOCOTEC QUALIFICATION INTERNATIONAL

CERTIFICAT DE COMPETENCES

SQI certifie par la présente que :

NICOLAS PELLITERO

Enregistré(e) sous le N°SQI : SQ2348

A passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences :

Domaine Technique	Certification Initiale	Limite de validité*
AMIANTE	26/05/2008	26/05/2013

qui ont été réalisés par S.Q.I conformément au référentiel

NF EN ISO/CEI 17024 : 2003

Et aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

et font l'objet du présent certificat enregistré par SQI sous le N° :

DTI / 0805-038

* Les conditions de maintien de la certification sont définies au chapitre 6.4 de la norme ISO/CEI 17024:2003. Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat S.Q.I est consultable sur le site internet de S.Q.I à l'adresse http://www.sqi-online.com. Elle est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés.

Le Directeur de S.Q.I,

Eric LEROY

La personne certifiée,

NICOLAS PELLITERO

cofrac
Accréditation
N° 4-0085
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

SOCOTEC
AGENCE HYGIENE ET SECURITE
15, rue de l'Université
93191 NOISY LE GRAND Cedex
Téléphone : 01.43.04.14.14
Télécopie : 01.43.04.10.64

Dossier n° NX 0842

RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE

en vue de la constitution du DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Bien immobilier concerné	**BATIMENT BERCY - SULLY** **86 – 92 Allée de Bercy** **75012 PARIS**	N° dossier : **NX 0842**
Propriétaire	**Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration** **Sous direction de l'Immobilier** **120, rue de Bercy – Télédoc 731** **75572 PARIS Cedex 12**	Référence du rapport **HS/04/CJ/NJ/2067**
Demandeur	**Direction du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration** **Sous direction de l'Immobilier** **120, rue de Bercy – Télédoc 731** **75572 PARIS Cedex 12**	Dates des visites : **14/09/2004** **23/09/2004**

CONCLUSION

Présence d'amiante :

- **Constatée en enveloppe de calorifugeages de conduits d'eau glacée généralement non dégradées (§ 4.3.1) et en enduit sur gaine extérieure (§ 6)**

Matériaux incertains à analyser :

- **Clapets / volets coupe feu (§ 4.3.2)**

Situation des flocages, calorifugeages et faux plafonds :

- **Récent et/ou sans amiante**

Le présent constat comprend 8 pages et les annexes énumérées ci-dessous :

0 plan(s) descriptif(s) de l'immeuble remis par le propriétaire
X procès verbaux d'essai des échantillons prélevés, **EURO SERVICES LABO : R01543304 et R 01631704**
0 fiche(s) de cotation des flocages calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante,
X plan(s) et croquis de repérage de l'amiante dont la liste figure au paragraphe 4

Fait à Noisy-le-Grand, le **30 Septembre 2004**	Auteur du rapport : **Catherine JOUAN**	Signature
	Attestation de compétence **n° 03-41-064** Délivrée par **L'APAVE Parisienne**	

Sommaire

1 OBJET DE LA MISSION 2
2 DEROULEMENT DE LA MISSION 2
3 PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DE MATERIAUX ET PRODUITS 3
4 RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE 4
4.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS 5
4.2 PLANCHERS PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS 6
4.3 CONDUITS ET CANALISATIONS INTERIEURES 7
4.4 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES 8
5 RELEVE DES DEGRADATIONS ET MESURES D'ORDRE GENERAL 8
5.1 Cas des flocages, calorifugeages et faux plafonds 8
6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT 8
7 CONDUITE A TENIR 8

1 OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le **repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti** et, le cas échéant, **leur localisation et le constat de leur état de dégradation**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel le décret n° 96-97 modifié et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 22 août 2002). Elle est effectuée selon la norme NF X 46-020, dans le cadre du contrat relatif au dossier cité en référence et en particulier les conditions spéciales CS-AMIA-110. Elle porte sur les composants définis dans l'annexe au décret précité accessibles sans travaux destructifs.

1.1 Description de l'immeuble et activité exercée

- **Bâtiment rez-de-dalle + 8 étages, avec mezzanine entre RdD et 1er étage, et terrasse.**
- **Structure béton armé, façade pierres agrafées/verre, chauffage par ventilo-convecteurs, datant de 1986.**
- **A usage de bureaux et de restaurant administratifs (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).**
- **Bâtiment relié au bâtiment TURGOT par des passerelles aux 2ème et 7ème étages, ainsi qu'en mezzanine.**

1.2 Liste des locaux visités

- **Ensemble des locaux sauf trémies d'ascenseurs/monte charges (absence de l'ascensoriste lors de la visite).**

2 DEROULEMENT DE LA MISSION

L'intervention a comporté les prestations suivantes :

☑ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble ;

☑ Visite de l'immeuble pour examen visuel de reconnaissance des composants susceptibles de contenir de l'amiante listés dans l'annexe au décret sus visé intitulée « programme de repérage de l'amiante »;

☑ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC

☑ Enregistrement des données sur la localisation des produits et matériaux ainsi que sur leur état de conservation ou de dégradation ;

☐ Préconisation de mesures d'ordre général pour les produits et matériaux dégradés ;

☑ Rédaction du présent rapport.

2 DEROULEMENT DE LA MISSION (suite)

2.1 Documents remis par le demandeur et examinés pour la visite

Plans et croquis des locaux : **Ensemble des plans du site visité**

Autres documents : **Rapports antérieurs**

2.2 Particularités de la visite (accompagnateur, locaux ou volumes non accessibles, démontages non réalisés...)

- **La visite a été effectuée en présence de Monsieur RONCHETTI**

2.3 Autres informations (limitation du nombre d'échantillons prélevés et analysés)

- **14 échantillons ont été prélevés et analysés**
- **Aucun prélèvement n'a été effectué sur les systèmes de sécurité incendie en service rencontrés lors de la visite, la localisation et le nombre prévis d'éléments (clapets/volets coupe-feu) restent à préciser.**

3 PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DE MATERIAUX ET PRODUITS

Les composants suivants ont nécessité la réalisation de prélèvements de matériaux aux emplacements définis dans le tableau suivant, afin d'identifier la présence d'amiante ; les analyses ont été réalisées par le laboratoire : **EURO SERVICES LABO : R 01543304 et R 01631704**

Para-graphe	Composant repéré	Implantation précise du prélèvement	Type d'analyse	N° d'échantillon du laboratoire
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**1er étage, restaurant, gaine WC personnel des cuisines**	**MET**	**E 2712804**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**1er étage, restaurant, gaine WC personnel des cuisines**	**MET**	**E 2712904**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**1er étage, bureaux, gaine, escaliers**	**MET**	**E 2713004**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur laine minérale**	**8ème étage, circulations**	**MET**	**E 2713204**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**8ème étage, circulations**	**MET**	**E 2713304**
6	**Enduit bitumineux sur gaine**	**8ème étage, terrasse**	**MET**	**E 2713404**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**7ème étage, gaine circulation vers local réseau 726**	**MET**	**E 2713604**
4.2.3	**Flocage enduit blanc**	**Mezzanine, local CTA vers bâtiment TURGOT**	**MET**	**E 2713704**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**1er étage, bureaux, gaine face salle 172 V**	**MET**	**E 2866504**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**7ème étage, gaine escaliers E2**	**MET**	**E 2866604**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**1er étage, local courrier 144 R alimentation/évacuation ventilo convecteur**	**MET**	**E 2866804**

Para-graphe	Composant repéré	Implantation précise du prélèvement	Type d'analyse	N° d'échantillon du laboratoire
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande plâtre sur laine minérale**	**1er étage, local courrier 144 R alimentation/évacuation ventilo convecteur**	**MET**	**E 2866904**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**1er étage, local courrier 144 R alimentation/évacuation ventilo convecteur**	**MET**	**E 2867004**
4.3.1	**Enveloppe de calorifuge bande bitumineuse sur mousse polyuréthane**	**1er étage, local courrier 144 R alimentation/évacuation ventilo convecteur**	**MET**	**E 2867104**

4 RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE

Pour chaque composant de la construction repéré dans le bâtiment, signalé par la lettre P dans la première colonne, les tableaux des pages suivantes précisent la partie du composant identifiée, sa localisation, le mode de reconnaissance (visuel ou n° d'échantillon du laboratoire), la présence ou non d'amiante dans ce composant et son état de conservation ou de dégradation:

Oui : ***Présence certaine d'amiante***

Non : ***Absence certaine d'amiante***

Réservé : ***Avis réservé sur la présence d'amiante en l'absence de l'analyse qualitative***
(cas des composants n'ayant pas fait l'objet de prélèvement d'échantillon)

Les matériaux et produits contenant de l'amiante sont représentés sur les documents graphiques suivants :

- Rez de Dalle, Mezzanine, 6ème étage, 8ème étage/terrasse

Ces plans et croquis figurent en annexe au présent rapport (pages 9 à 12)

	4.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS	*Localisation Précise*	*Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon*	*Présence d'amiante Oui/Non/Rés*	*Etat de conser-vation*
	4.1.1 Murs et poteaux :				
	Flocages sur murs ou poteaux				
	Enduits projetés sur murs ou poteaux				
P	**Revêtements durs vissés ou collés des murs**	**Ensemble des locaux sauf techniques**	**Visuel**	**NON**	/
	Panneaux de bois				
P	**Revêtements durs vissés ou collés des murs**	**Locaux techniques**	**Visuel**	**NON**	/
	Type Héraclith				
P	**Entourages de poteaux**	**Ensemble des locaux sauf techniques**	**Visuel**	**NON**	/
	Panneaux de bois				
	4.1.2 Gaines Cloisons coffres et doublages verticaux :				
	Flocages sur cloisons, gaines et coffres				
	Enduits sur cloisons, gaines et coffres				
P	**Panneaux de Cloisons gaines et coffres (plaques de plâtre, plaques composites, etc.)**	**Ensemble des locaux**	**Visuel**	**NON**	/
	Bois ou plâtre et laine minérale				
	4.1.3 Portes et blocs portes coupe feu:				
P	**Joints (tresses et bandes)**	**Ensemble des locaux sauf techniques**	**Visuel**	**NON**	/
	Caoutchouc				

	4.2 PLANCHERS PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS	*Localisation Précise*	*Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon*	*Présence d'amiante Oui/Non/Rés*	*Etat de conser -vation*
	4.2.1 Plafonds poutres et charpentes				
P	**Flocages sur Plafonds poutres et charpentes**	**Ensemble des locaux**	**Rapport APAVE 97.803.860.18.16/PC/ AL du 20/06/97**	**NON**	/
	Blanc fibreux partiellement peint en noir				
	Enduits projetés sur Plafonds poutres et charpentes				
	Panneaux collés ou vissés des plafonds, poutres et charpentes				
	4.2.2 Faux plafonds				
P	**Panneaux de faux plafonds**	**Ensemble des locaux sauf techniques**	**Visuel**	**NON**	/
	Type FMS, BA13, lamelles aluminium				
	4.2.3 Gaines et coffres horizontaux				
P	**Flocages et enduit blancs sur gaines horizontaux**	**Mezzanine, local CTA vers bâtiment TURGOT**	**E 2713704**	**NON**	/
	Enduits projetés sur gaines et coffres horizontaux				
P	**Panneaux durs de gaines et coffres horizontaux plâtre/bois**	**Ensemble des locaux**	**Visuel**	**NON**	/
	4.2.4 Dalles de sol				
P	**Dalles de sols plastiques sur planchers**	**Mezzanine : local serrurerie, paliers de monte-charges escaliers**	**Visuel**	**NON**	/
	Souples vertes, beiges ou rouge				
	Dalles de sols plastiques sur escaliers				

Dossier : NX 0842	N/Réf. : HS/04/CJ/NJ/2067	Repérage de l'amiante pour dossier technique v 2	SOCOTEC
Immeuble : Bâtiment SULLY, 86-92 Allée de Bercy - 75 - PARIS			

Plan 8ème

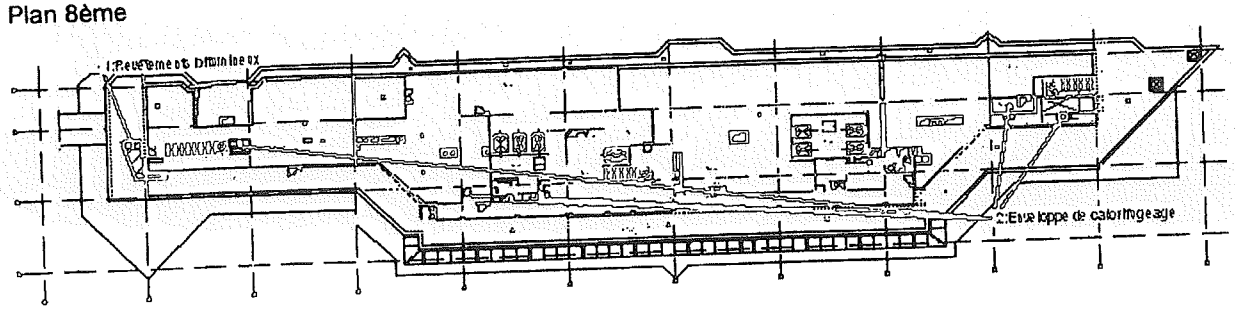

Liste des composants présents dans : 8ème				
1	Revêtements bitumineux	enduit sur gaine	terrasse	a
2	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	ensemble du réseau d'alimentation/évacuation d'eau glacée	a

Dossier : NX 0842	N/Réf. : HS/04/CJ/NJ/2067	Repérage de l'amiante pour dossier technique v 2	SOCOTEC
Immeuble : Bâtiment SULLY, 86-92 Allée de Bercy - 75 - PARIS			

Plan 6ème /Etage courant

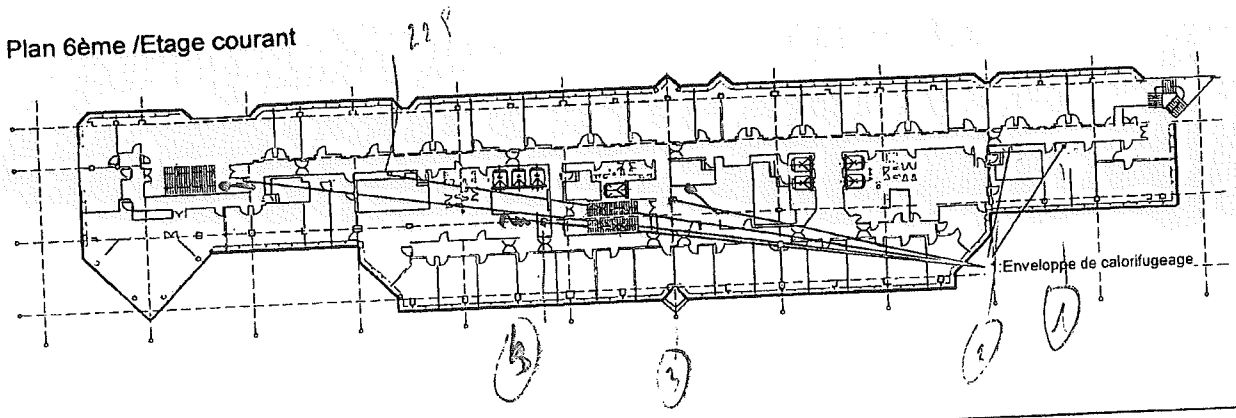

Liste des composants présents dans : 6ème / Etage courant				
1	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	Ensemble du réseau d'alimentation/évacuation d'eau glacée	a

Plan Mezzanine

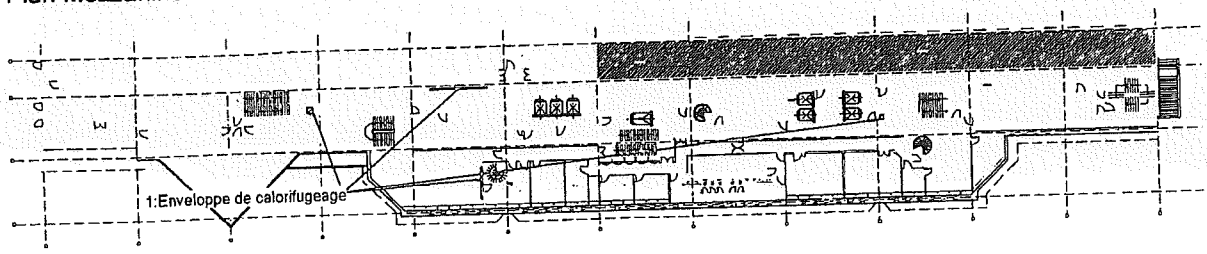

Liste des composants présents dans : Mezzanine				
1	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	ensemble du réseau d'alimentation/évacuation d'eau glacée	a

Plan Rez de Dalle

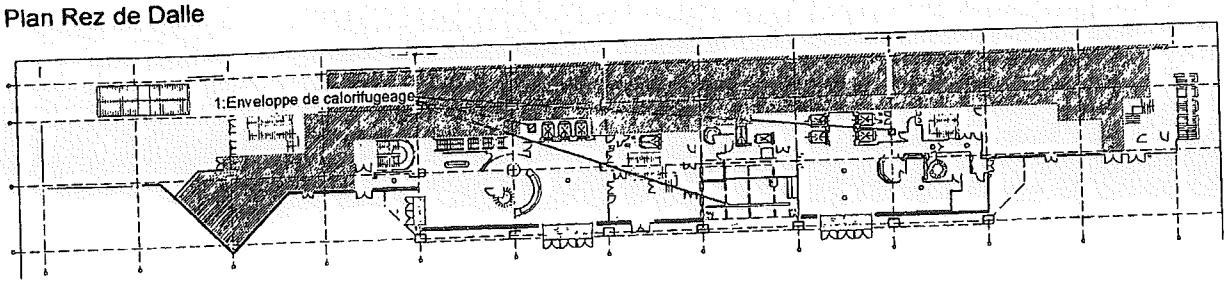

Liste des composants présents dans : rdD				
1	Enveloppe de calorifugeage	bande bitumineuse sur mousse polyuréthane	ensemble du réseau d'alimentation/évacuation d'eau glacée	a

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01543304

N° CLIENT	C 062401	N° affaire	A 01276704
IVRY LE	17/09/04	Reçue le	15/09/04
Vos réf. commande	Tarifs ESL M. AUFFRAY du 15/01/04		

CHANTIER: Dossier n° NX 0842/Sully
Réf. : HS/04/CJ/NJ/1941
Prélèvements du 14/09/04

SOCOTEC Noisy le Grand

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex

M. AUFFRAY

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 15/09/04 **Analysé(s) le** 17/09/04 **Analyste** Laure MUSZYNSKI

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 20/09/04 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2712804	N° NX0842/Sully 1 : Enveloppe de calo, Bande bitumineuse/mousse	Bande bitumineuse + Matériau	Fibreux/Souple Dur	Beige/Noir Noir	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2712904	N° NX0842/Sully 2 : Enveloppe de calo, Bande plâtre/Laine minérale	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Friable Fibreux	Beige Jaune	2	ND		(*)
E 2713004	N° NX0842/Sully 3 : Enveloppe de calo, Bande plâtre/Laine minérale	Bande plâtre + Laine minérale	Souple Fibreux	Beige Jaune	2	ND		(*)
E 2713204	N° NX0842/Sully 4 : Enveloppe de calo, Bande Bitumineuse/Laine min.	Bande bitumineuse + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Noir Jaune	2	ND		(*)
E 2713304	N° NX0842/Sully 5 : Enveloppe de calo, Bande bitumineuse/mousse	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Blanc/Noir Bleu	2	ND		(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE ESSAIS

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Christine JOACHIM en suppléance

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

EUR Services LABO
LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01543304

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2713404	N° NX0842/Sully 6 : Enduit sur gaine, Bitumineux	Matériau	Dur/Friable	Noir	2	OUI	Chrysotile	
E 2713604	N° NX0842/Sully 7 : Enveloppe de calo, Bande plâtre/Laine minérale	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Souple Fibreux	Beige Jaune	2	ND		(*)
E 2713704	N° NX0842/Sully 8 : Flocage enduit, Blanc	Flocons + Matériau	Fibreux Friable	Blanc/Gris Blanc	2	ND		(*)

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique: Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité: Christine JOACHIM en suppléance

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport, à l'exclusion de ceux relatifs au prélèvement.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann ◦ ZI Léa-Park ◦ Bât. A ◦ 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com ◦ E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € ◦ RCS Créteil 419 284 328 ◦ Siren 419 284 328 ◦ TVA FR 64 419 284 328 ◦ Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01631704

N° CLIENT	C 062401	N° affaire	A 01336004
IVRY LE	29/09/04	Reçue le	27/09/04
Vos réf. commande	Tarifs ESL M. AUFFRAY du 15/01/04		

SOCOTEC Noisy le Grand

Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex

M. AUFFRAY

CHANTIER: Dossier n° NX 0842/Sully 2
Réf.: HS/04/CJ/NJ/1999

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée	27/09/04	Analysé(s) le	29/09/04	Analyste	Laure MUSZYNSKI

Objet	Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)				
Méthode utilisée	En adapt. NF X 43-050	Rapport édité le	30/09/04	Type d'essai	MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2866504	N° NX0842/Sully 2/1 Enveloppe de calorifuge Bande bitum./min.	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2866604	N° NX0842/Sully 2/2 Enveloppe de calorifuge Bande bitum./min.	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Noir Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2866804	N° NX0842/Sully 2/3 Enveloppe de calorifuge -bande plâtre /laine min	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Friable Fibreux	Beige/Blanc Jaune	2	ND		(*)
E 2866904	N° NX0842/Sully 2/4 Enveloppe de calorifuge-Bande plâtre/ laine min.	Bande plâtre + Laine minérale	Fibreux/Friable Fibreux	Beige/Blanc Jaune	2	ND		(*)
E 2867004	N° NX0842/Sully 2/5 Enveloppe de calorifuge-Bande bitum./ min.	Bande bitumineuse + Mousse	Fibreux/Souple Souple	Noir Bleu	2	ND		(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann ∘ ZI Léa-Park ∘ Bât. A ∘ 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com ∘ E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € ∘ RCS Créteil 419 284 328 ∘ Siren 419 284 328 ∘ TVA FR 64 419 284 328 ∘ Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01631704

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement / n° éch.	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2867104	N° NX0842/Sully 2/6 Enveloppe de calorifuge-Bande bitum./min.	Bande bitumineuse	Fibreux/Souple	Noir	2	ND		

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique: Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité: Catherine LE DOUCE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour l'ensemble des essais présentés dans ce rapport.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de E.A. et d'I.L.A.C. de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EURO Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann ◦ ZI Léa-Park ◦ Bât. A ◦ 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com ◦ E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 117 000 € ◦ RCS Créteil 419 284 328 ◦ Siren 419 284 328 ◦ TVA FR 64 419 284 328 ◦ Code APE 743 B

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
EXPORT GRANDS COMPTES
13 à 17, rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 59 26 - Fax 01 40 54 57 47

Activité AMIANTE
Ligne directe 01.40.54.56.31
Correspondant M. NOISELIET
Réf. à rappeler 98.803.860.3337/CN/CLJ

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION
SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3 - TELEDOC 771
120, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de Madame RIVIERE

Paris, le 8 juillet 1998

N° CLIENT 007923-10-8A

N° AFFAIRE : 98.860.803.08027.00.J

CONFIDENTIEL

RAPPORT

RECHERCHE PRÉVUE PAR LE DÉCRET 96-98
RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS
CONTRE LES RISQUES LIÉS A L'INHALATION
DE POUSSIERES D'AMIANTE

IMMEUBLE CONCERNÉ : 86 et 152, allée de Bercy
Bâtiments « SULLY » et « TURGOT »
75012 PARIS

DATE D'INTERVENTION : 4 mai 1998

INTERVENANT APAVE : M. DONATI

ACCOMPAGNATEUR : M. JOUANIN

DIFFUSION : 4 exemplaires, à l'attention de Mme.RIVIERE

N° Affaire :98.860.803.08027.00.J

SYNTHESE

Notre intervention définie par notre Marché N° 97.11.006.00.107.75.01 en date du 24/04/1997 et dans le cadre du "Décret 96/98" du 07.02.96, l'APPAVE a procédé à un inventaire des matériaux apparents pouvant contenir de l'amiante et a listé la nature du produit et le lieu de repérage.

Cet inventaire est réalisé dans les différents locaux et espaces accessibles ou visibles sans destruction (gaines techniques, faux-planchers (salles informatiques) volumes au-dessus des faux-plafonds).

Lors de notre visite du 4 mai 1998 dans les locaux sis 86 et 152, allée de Bercy - Bâtiments « SULLY » et « TURGOT » - 75012 PARIS , accompagnés de M. JOUANIN, nous avons recensé les matériaux (voir annexe 1).

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS INTERVENANTS SUR LES PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE SONT STIPULÉS DANS LE CADRE DU DÉCRET 96/98 DU 7 FÉVRIER 1996.

L'Intervenant :	Pour l'APPAVE Le Responsable : C. NOISELIET

N° Affaire : 98.860.803.08027.00.J

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

RAISON SOCIALE : MINISTERE ECONOMIE ET FINANCES

DATE : 26/05/98

PIERE 1 (TYPE PV F2/1V ALDES)

N° AFFAIRE : 98860803 08024 00J

INTERVENANT : WDONIAT

SITE VISITÉ : BAT. SULLY / TURGOT 86/88 AVENUE DE FOIX 75012 PARIS

DÉSIGNATION BÂT. : Nt 7 + ENTRESOL

CLAPETS / TRAPPES COUPES FEUX

DÉSIGNATION	LOCALISATION													*E	Prélèv. avec amiante	Prélèv. sans amiante	COMMENTAIRES
BATIMENT TURGOT (E)	1 ISOLATION AU MECANISTE ESCALIER DE LA TRAPPE	2 ENVELOPPE CONTA TRAPPE EXT. (couloir)	2 ENVELOPPE DE TRAPPE COTE INT.	3 ENVELOPPE DE TRAPPE COTE INT.													
	DV-1 AU 7C CIRCULATIONS	DV-1 AU 7C CIRCULATIONS	DV-1 AU 7C CIRCULATIONS	DV-1 AU 7C CIRCULATIONS													
Faux-plafonds en matériaux fibreux																	
Cloisons préfabriquées																	
Dalles de sol (vynil-amiante)																	
Moquettes tendues sur thibaude																	
Portes coupe-feu métalliques																	
Allèges sous fenêtre en panneaux préfabriqués																	
Impostes ou retombées plafond en panneaux isolants																	
Plaques d'isolation phonique																	
Conduits de cheminée																	
Canalisations d'eau (fibro-ciment)																	
Conduits fibro-ciment																	
Recoupement coupe-feu hors plâtre et ciment																	
Clapets coupe-feu et coffrages coupe-feu	10	11	12	13										4		4	
Gaines de ventilation revêtue d'enduit plâtre																	
Enduits plâtres plafonniers, muraux, sur poutrelle																	
Plaques fibro-ciment (type Eternit)																	
Plaques coffrage coupe-feu plâtre (type Promabest)																	
Portes d'ascenseurs																	
NOMBRE TOTAL ECHANTILLONS :														4		4	

TRAPPES COUPES FEU NON ACCESSIBLES

TRAPPES C.FEU NON ACCESSIBLES

SIGNATURE ACCOMPAGNATEUR : WJOUANIT

Jouanin

apave

PIECE 2 (TYPE IV F2 / 1V A'NES)

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

RAISON SOCIALE : MINISTERE ECONOMIE ET FINANCES

DATE : 4/05/98

N° AFFAIRE : 98.860.803080.2A.00.I

INTERVENANT : N. DUPONT

SITE VISITÉ : SULLY/TURGOT 86/66 ALLE DE BERCY 75012 PARIS

DÉSIGNATION BÂT. : R+7 FERMAGE, CONDUITS TRAPPES C. FEU

DÉSIGNATION	LOCALISATION: ISOLATION BV MECANIQUE ELEC. DE LA TRAPPE	2EME ETAGE TRAPPE EST	2EME ETAGE TRAPPE COTE VMT	SOUTERRAIN (POINT PENTAGONAL) TRAPPE									*E	Prélèv. avec amiante	Prélèv. sans amiante	COMMENTAIRES
BAT SULLY (D)	BV-1 AV 7C CIRCULATION	BV-1 AV-7C CIRCULATIONS	BV-1 AV 7C CIRCULATIONS	BV-1 AV 7C CIRCULATIONS												
Faux-plafonds en matériaux fibreux																
Cloisons préfabriquées																
Dalles de sol (vynil-amiante)																
Moquettes tendues sur thibaude																
Portes coupe-feu métalliques																
Allèges sous fenêtre en panneaux préfabriqués																
Impostes ou retombées plafond en panneaux isolants																
Plaques d'isolation phonique																
Conduits de cheminée																
Canalisations d'eau (fibro-ciment)																
Conduits fibro-ciment																
Recoupement coupe-feu hors plâtre et ciment																
Clapets coupe-feu et coffrages coupe-feu	10 photo	dito 11	dito 12	dito 13									dito 4			
Gaines de ventilation revêtue d'enduit plâtre																
Enduits plâtres plafonniers, muraux, sur poutrelle																
Plaques fibro-ciment (type Eternit)																
Plaques coffrage coupe-feu plâtre (type Promabest)																
Portes d'ascenseurs																

TRAPPES C. FEU NON PRESENTES

SIGNATURE ACCOMPAGNATEUR : JOUANNIN

NOMBRE TOTAL ECHANTILLONS :

Jouannin

apave

N° Affaire : 98.860.803.08027.00.J

ANNEXE 2

RESULTATS DU LABORATOIRE

Association Parisienne des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

16/06/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/SB
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1012426
Date de réception : 11/05/1998
Désignation : Echantillon 10 : Isolation mecanisme de la trappe - 1er étage: circulation trappe côté bureau 173 R

N° Affaire: 98-860-803-08027-00-J

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... BAT. TURGOT/SULLY
Adresse du prélèvement..... 86/66 rue de Bercy - 75012 Paris
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Donati
Méthode de prélèvement..... Carottage
Date du prélèvement..... 04/05/1998
Nature du matériau..... Isolation
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 16 juin 1998

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

16/06/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/SB
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1012427
Date de réception : 11/05/1998
Désignation : Echantillon 11 : 1ère épaisseur de la trappe (côté Ext.) - 1er étage : circulation trappe côté bureau 173 R

N° Affaire: 98-860-803-08027-00-J

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... BAT. TURGOT/SULLY
Adresse du prélèvement..... 86/66 rue de Bercy - 75012 Paris
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Donati
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 04/05/1998
Nature du matériau..... /
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 16 juin 1998

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

16/06/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/SB
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1012428
Date de réception : 11/05/1998
Désignation : Echantillon 12 : 2è épaisseur de la trappe (côté int.) - 1er étage : circulation trappe côté bureau 173 R

N° Affaire: 98-860-803-08027-00-J

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... BAT. TURGOT/SULLY
Adresse du prélèvement..... 86/66 rue de Bercy - 75012 Paris
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Donati
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 04/05/1998
Nature du matériau..... /
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 16 juin 1998

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

16/06/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/SB
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1012429
Date de réception : 11/05/1998
Désignation : Echantillon 13 : Joint périphérique de la trappe - 1er étage : circulation trappe côté bureau 173 R

N° Affaire: 98-860-803-08027-00-J

Etablissement demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné	BAT. TURGOT/SULLY
Adresse du prélèvement	86/66 rue de Bercy - 75012 Paris
Etablissement préleveur	Appave CTC Amiante
Nom du préleveur	Mr Donati
Méthode de prélèvement	Echantillon massif
Date du prélèvement	04/05/1998
Nature du matériau	Joint
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 16 juin 1998

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874 reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service AMIANTE
Ligne directe 01.40.54.56.31
Correspondant M. CIOMAC
N/Réf. 97.803.860.1817/PC/AL
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction du Personnel et de l'Administration
Sous-Direction de l'Immobilier
Bureau M3 – Télédoc 771
120, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 2

A l'attention de Madame RIVIERE

Paris, le 20 juin 1997

N° CLIENT : 007923-10

N° AFFAIRE : 97.860.803.06267.00.J

CONFIDENTIEL

RAPPORT

RECHERCHE PRÉVUE PAR LE DÉCRET 96-98 RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIÉS A L'INHALATION DE POUSSIÈRES D'AMIANTE

IMMEUBLE CONCERNÉ : 86-152, allée de Bercy
75012 PARIS

DATE D'INTERVENTION : 13 et 14 mars 1997

INTERVENANT APAVE : M. CIOMAC

ACCOMPAGNATEUR : M. LIGOT

DIFFUSION : 4 exemplaires à l'attention de Mme RIVIERE

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

SYNTHESE

Notre intervention définie par notre Marché n° SM/PS/007923.07 du 10.02.97, et dans le cadre du "Décret 96/98" du 07.02.96, l'APPAVE a procédé à un inventaire des matériaux apparents et a listé la nature du produit et le lieu de repérage.

Cet inventaire est réalisé dans les différents locaux et espaces accessibles ou visibles sans destruction (gaines techniques, faux-planchers (salles informatiques) volumes au-dessus des faux-plafonds).

Lors de notre visite du 13-14.03.97 , dans les locaux sis 86-152, allée de Bercy - 75012 PARIS accompagnés de M. LIGOT nous avons recensé les matériaux (voir annexe 1).

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DE PROTECTIONS DES TRAVAILLEURS INTERVENANTS SUR LES PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE SONT STIPULÉS DANS LE CADRE DU DÉCRET 96/98 DU 7 FÉVRIER 1996.

L'Intervenant :	Pour l'APPAVE Le Responsable : C. NOISELIET

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

RAISON SOCIALE : Ministère de l'Economie et des Finances

DATE : 13.03.1997 / 14.03.1997

N° AFFAIRE : 97.860.803.06267.00.J

INTERVENANT : Mr. CIOMAC

SITE VISITÉ : 86, allée de Bercy 75012 Paris

DÉSIGNATION BÂT. : Bureaux

DÉSIGNATION Bât. A = bât. TURGOT	LOCALISATION ensemble ou partiel	ensemble ou partiel	ensemble ou partiel	ensemble ou partiel	ensemble ou partiel	ensemble ou partiel	ensemble ou partiel	ensemble ou partiel	ensemble ou partiel	ensemble ou partiel		*E	Prélèv. avec amiante	Prélèv. sans amiante	COMMENTAIRES
	RdC	Mezza-nine	niv. +1	niv. +2	niv. +3	niv. +4	niv. +5	niv. +6	niv. +7	niv. +8					
Faux-plafonds en matériaux fibreux		404	403/404	403/404	403/404	403/404	403/404	403/404	403/404			2		2	
Cloisons préfabriquées															
Dalles de sol (vynil-amiante)		401	401	401	401	401	401	401	401	401		1		1	
Moquettes tendues sur thibaude															
Portes coupe-feu métalliques (ou bois)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Allèges sous fenêtre en panneaux préfabriqués															
Impostes ou retombées plafond en panneaux isolants															
Plaques d'isolation phonique															
Conduits de cheminée															
Canalisations d'eau (fibro-ciment)															
Conduits fibro-ciment															
Recoupement coupe-feu hors plâtre et ciment															
Clapets coupe-feu et coffrages coupe-feu	407	407	407	407	407	407	407	407	407	407		1		1	
Gaines de ventilation revêtue d'enduit plâtre															
Enduits plâtres plafonniers, muraux, sur poutrelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Plaques fibro-ciment (type Eternit)															
Plaques coffrage coupe-feu plâtre (type Promabest)															
Portes d'ascenseurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
											NOMBRE TOTAL ECHANTILLONS :	4		4	

SIGNATURE ACCOMPAGNATEUR : Mr. LIGOT

ampa

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

RAISON SOCIALE : Ministère de l'Economie et des Finances

DATE : 13.03.1997/14.03.1997

N° AFFAIRE : 97.860.803.06267.00.11

INTERVENANT : MR. CIOMAC

SITE VISITÉ : 86, allée de Bercy 75012 Paris

DÉSIGNATION BÂT. : Bureaux

DÉSIGNATION Bât. B = bât. SULLY	LOCALISATION ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie	ensemble ou partie		*E	Prélèv. avec amiante	Prélèv. sans amiante	COMMENTAIRES
	RdC	Mezzanine	niv. +1	niv. +2	niv. +3	niv. +4	niv. +5	niv. +6	niv. +7	niv. +8					
Faux-plafonds en matériaux fibreux		501/504		501/504	501/504	501/504	501/504	501/504	501/504	501		2		2	
Cloisons préfabriquées															
Dalles de sol (vynil-amiante)		X		X	X	X	X	X	X	X					d°401, bât. A ;
Moquettes tendues sur thibaude															
Portes coupe-feu métalliques (ou bois)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Allèges sous fenêtre en panneaux préfabriqués															
Impostes ou retombées plafond en panneaux isolants															
Plaques d'isolation phonique															
Conduits de cheminée															
Canalisations d'eau (fibro-ciment)															
Conduits fibro-ciment															
Recoupement coupe-feu hors plâtre et ciment															
Clapets coupe-feu et coffrages coupe-feu	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					d°404, bât. A ;
Gaines de ventilation revêtue d'enduit plâtre															
Enduits plâtres plafonniers, muraux, sur poutrelle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
Plaques fibro-ciment (type Eternit)															
Plaques coffrage coupe-feu plâtre (type Promabest)															
Portes d'ascenseurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
												2		2	

SIGNATURE ACCOMPAGNATEUR : Mr. LIGOT

NOMBRE TOTAL ECHANTILLONS : 2 | 2

apave

ANNEXE 2

RESULTATS DU LABORATOIRE

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874 reconnue d'utilité publique agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01.40.54.58.19
Correspondant	J M MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SC
V/Réf.	
V/Lettre du	

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30170
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 401 – Sol plastique – Niv. + 8 – Couloir

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné	86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement	75012 Paris
Etablissement préleveur	Appave CTC amiante
Nom du préleveur	M. Ciomac
Méthode de prélèvement	Echantillon massif
Date du prélèvement	13 et 14/03/97
Nature du matériau	Sol plastique
Année d'application	1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Professionnelle des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874, reconnue d'utilité publique agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30172
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 403 – Faux plafond – Niveau + 1 – Bureaux

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Faux plafond
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Syndicale des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30173
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 404 – Faux plafond – Niv. + 1 – Toilettes

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Faux plafond
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127–139–MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint–Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30176
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 407 – Clapet CF – Mezzanine – Galerie technique

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Clapet CF
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Française des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30178
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 501 – Faux plafond – Niv. + 6 – Bureaux

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Faux plafond
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30181
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 504 – Faux plafond – Niv. + 6 – Bureaux

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Faux plafond
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Syndicale de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires.
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30182
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 505 – Flocage – RdC – Sous-station transfo.

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Grattage
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127–139–MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint–Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service : AMIANTE
Ligne directe : 01.40.54.56.31
Correspondant : M. CIOMAC
N/Réf. : 97.803.860.1816/PC/AL
V/Réf. :
V/Lettre du :

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction du Personnel et de l'Administration
Sous-Direction de l'Immobilier
Bureau M3 – Télédoc 771
120, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 2

A l'attention de Madame RIVIERE

Paris, le 20 juin 1997

N° CLIENT : 007923-10

AFFAIRE : 97.860.803.06267.00.J

CONFIDENTIEL

RAPPORT

DIAGNOSTIC PRÉVU PAR LE DÉCRET 96-97
RELATIF A LA PROTECTION DE LA POPULATION
CONTRE LES RISQUES SANITAIRES
LIÉS A UNE EXPOSITION A L'AMIANTE
DANS LES CONSTRUCTIONS

IMMEUBLE CONCERNÉ	:	86-152, allée de Bercy 75012 PARIS
DATE D'INTERVENTION	:	13 et 14 mars 1997
INTERVENANT APAVE	:	M. CIOMAC
ACCOMPAGNATEUR	:	M. LIGOT

DIFFUSION : 4 exemplaires, à l'attention de Mme RIVIERE

SOMMAIRE

1. DÉFINITION ET LIMITE DE LA MISSION

2. DÉROULEMENT DE LA VISITE

3. LOCAUX EXAMINÉS

4. SYNTHÈSE

ANNEXE 1 - FICHE D'EXAMEN VISUEL
ANNEXE 2 - RAPPORT D'ANALYSE D'ÉCHANTILLON

DIAGNOSTIC

1. DÉFINITION ET LIMITE DE NOTRE MISSION

Notre intervention définie par notre Marché SM/PS/007923.07 en date du 10.02.97, comprend, à l'exclusion de toute autre prestation :

- L'établissement d'un repérage des flocages et calorifugeages présents dans les bâtiments (Décret 96-97),
- Le prélèvement d'échantillons représentatifs des matériaux douteux, afin de déterminer la présence d'amiante,
- L'évaluation de l'état de conservation des matériaux de flocages, calorifugeages, contenant l'amiante en fonction de la grille figurant dans le Décret 96-97 du 7 Février 1996 et Arrêtés s'y rattachant,
- L'analyse des prélèvements par un Laboratoire agréé,
- L'établissement d'un rapport de diagnostic concluant à des recommandations sur des actions à entreprendre en application de la réglementation en vigueur.

Nous rappelons que, si à la suite de ce Diagnostic, des travaux sont envisagés, il conviendra de faire réaliser un cahier des charges par un Maître d'Oeuvre.

Dans le cadre de cette mission, le technicien de l'Apave a examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles comme certains plénums ou gaines techniques, dont il aura eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels il aura pu accéder dans des conditions normales de sécurité. Il ne rend de conclusions que pour les volumes examinés dont la liste figure dans ce rapport.

Pour notre Diagnostic, les produits concernés sont ceux répondant aux descriptions suivantes :

FLOCAGE : "Application sur un support quelconque, de fibres éventuellement accompagnées d'un liant, pour constituer un revêtement qui présente un aspect superficiel fibreux, velouté ou duveteux".

CALORIFUGEAGE : "Mise en place de matériau isolant thermique utilisé pour éviter les déperditions calorifiques des canalisations et gaines".

2. DÉROULEMENT DE LA VISITE

IMMEUBLE CONCERNÉ : 86-152, allée de Bercy
75012 PARIS

DATE D'INTERVENTION : 13 et 14 mars 1997

INTERVENANT APAVE : M. CIOMAC

ACCOMPAGNATEUR : M. LIGOT

* LORS DE LA VISITE, IL NOUS A ÉTÉ REMIS LES PLANS SUIVANTS :

  - Néant.

* LORS DE LA VISITE, IL NOUS A ÉTÉ REMIS LES BULLETINS DE CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUIVANTS :

  - Néant.

3. LOCAUX EXAMINÉS

Les bâtiments et locaux examinés sont récapitulés sur la ou les Fiche(s) d'examen visuel ci-jointe(s) en Annexe 1.

4. SYNTHÈSE

NOUS AVONS RECENSÉ DES FLOCAGES DANS VOS LOCAUX, DONT VOUS TROUVEREZ LA LISTE SUR LES FICHES D'EXAMEN VISUEL EN ANNEXE 1.

PAR CONTRE NOUS N'AVONS PAS RECENSE DES CALORIFUGEAGES.

DES PRÉLÈVEMENTS EN VUE D'ANALYSE QUALITATIVE DE PRÉSENCE D'AMIANTE ONT ÉTÉ EFFECTUÉS SUR CERTAINS PRODUITS DOUTEUX, RECENSÉS DANS CETTE MÊME LISTE DE L'ANNEXE 1.

LE RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS (VOIR ANNEXE 2) FAIT APPARAÎTRE L'ABSENCE D'AMIANTE.

L'Intervenant :	Pour l'APPAVE Le Responsable : **C. NOISELET**

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

86 allée de Bercy
75012 Paris

Affaire n° : [illegible]

Mr. LIGOT
Mr. CIOMAC

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

SITE : bât. B = bât. SULLY

BATIMENT : Bureaux + Restaurant (RdC + Mezzanine + 8 étages)

DATE : 13.03.1997/14.03.1997

NIVEAU	ZONE OU LOCALISATION	FLOCAGES				CALORIFUGEAGES				COMMENTAIRES
		O	N	PRELEVEMENTS	REMARQUES	O	N	PRELEVEMENTS	REMARQUES	
RdC	ensemble	X		n° 505	seulement dans s/station TRANSFO		X		sans	
mezzanine	ensemble	X		n° 502	sans		X		sans	
niv. +1	cuisine + salles restaurant/salles cours	X		n° 502	sans		X		sans	
niv. +2	ensemble	X		n° 503	seulement couloir + zone boîtier		X		sans	
niv. +3	ensemble	X					X		sans	
niv. +4	ensemble	X					X		sans	
niv. +5	ensemble	X					X		sans	
niv. +6	ensemble	X					X		sans	
niv. +7	ensemble	X					X		sans	
niv. +8	ensemble	X		n° 502	sans couloir		X		sans	

NOM ET SIGNATURE DE L'ACCOMPAGNATEUR : Mr. LIGOT

Mr. Ciomac

Ligot

apave

16, allée de Bercy
75012 Paris

Affaire n° : 14.860.803.06264.00.8

Mr. Ligot
Mr. Ciomac

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

SITE : bât. A = bât. TURGOT BATIMENT : Bureaux (RdC + Mezzanine + 8 étages) DATE : 13.03.1997/14.03.199

NIVEAU	ZONE OU LOCALISATION	FLOCAGES				CALORIFUGEAGES				COMMENTAIRES
		O	N	PRELEVEMENTS	REMARQUES	O	N	PRELEVEMENTS	REMARQUES	
RdC	ensemble	X		n° 408	seulement dans locaux techniques		X		sans	
mezzanine	locaux techniques	X		n° 405	sauf gal techniques couloir 2 COOP.		X		sans	
mezzanine	atelier	X		n° 406	seulement zone boitier		X		sans	
niv +1	ensemble	X		n° 402	seulement couloir + zone boitier		X		sans	
niv. +2	ensemble	X		↓	↓		X		sans	
niv. +3	ensemble	X					X		sans	
niv. +4	ensemble	X					X		sans	
niv. +5	ensemble	X					X		sans	
niv. +6	ensemble	X					X		sans	
niv. +7	ensemble	X		n° 402	seulement couloir + zone boitier		X		sans	
niv. +8	ensemble	X		n° 400	sauf couloir		X		sans	

NOM ET SIGNATURE DE L'ACCOMPAGNATEUR : Mr. Ligot Mr. Ciomac

apave

ANNEXE 2

RESULTATS DU LABORATOIRE

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30169
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 400 - Flocage niveau +8 - Local machinerie ascenseur

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Carottage
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne des Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf JMM/SC
V/Réf
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30171
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 402 – Flocage – Niv. + 7 – Couloir

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Grattage
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127–139–MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint–Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif fondée en 1874 reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30174
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 405 – Flocage – Mezzanine – Locaux techniques

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Carottage
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/lettre d.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30175
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 406 – Flocage – Mezzanine atelier

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Carottage
Date du prélèvement..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127–139–MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint–Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30177
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 408 – Flocage – RdC – Locaux techniques

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Carottage
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30179
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 502 - Flocage - Niv. + 8 - Locaux techniques

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur ..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Carottage
Date du prélèvement ..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SC
V/Réf.
V/Lettre du

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Echantillon lab N° 30180
Date de réception : 17/03/97
Désignation : Echantillon n° 503 – Flocage – Niv. + 5 – Couloir

N° Affaire: 97 860 803 06267 00 J

Etablissement demandeur ..... MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Etablissement concerné..... 86 allée de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur..... Appave CTC amiante
Nom du préleveur ..... M. Ciomac
Méthode de prélèvement..... Carottage
Date du prélèvement..... 13 et 14/03/97
Nature du matériau..... Flocage
Année d'application..... 1986

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 21 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

LACEMA
Laboratoire de Contrôle de l'Air et de l'Eau
Examens Métallographiques

RAPPORT D' ANALYSES

Destiné au

MINISTERE DES FINANCES
120 , RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12
TELEDOC 771

Relatif à des

ANALYSES DE FLOCAGE
AVEC RECHERCHE D' AMIANTE

INTERVENTION DU 17 JUILLET 1995

à la demande de

MRS. LAVANDIER ET JOUANIN

39, rue de la Gare de Reuilly - 75012 Paris - Téléphone : (1) 53 17 11 50 - Fax : (1) 43 46 71 95
Sarl au capital de 250 000 Frs - RC Paris B 320 128 580 - Siret 320 128 580 00018 - Code APE 246 L

1 - MISSION

La mission qui nous a été confiée par Monsieur JOUANIN , a été de rechercher sur 6 échantillons de flocage la présence d' amiante .

C'est ainsi que le Lundi 17 juillet 1995 , nous avons procédé à une série de 6 prélèvements référencés comme ci-dessous :

Bâtiment Turgot

- Atelier Mezzanine ,
- Couloir 1er étage - Face au 179 R ,
- Bureau E 179 R .

Bâtiment Sully

- Passage Tuyaux - Mezzanine ,
- Couloir Mezzanine - (côté escalier) ,
- Local - T - Mezzanine - CTA 2.7

2 - TRAVAUX de LABORATOIRE

Les examens macrographiques ont été effectués à l'aide du stéréomicroscope SV11 à grossissement 40. Un examen macrographique a été effectué sur chaque échantillon qui nous a été confié .

L'analyse chimique a été effectuée pour permettre de déterminer la présence d'Actinolite qui est une variété fibreuse caractérisant spécialement l'amiante. En effet, l'amiante étant elle-même une variété fibreuse d'amphibole plus spécialement d'Actinolite :

$Ca_2\ (MgFe)5\ (OH)2\ (Si_4O_{11})2$

C'est ainsi que nous avons recherché qualitativement la présence de Fer, le Fer étant présent dans la formulation de l'Actinolite. Par conséquent, s'il y a présence de Fer dans l'échantillon examiné, cela indiquera obligatoirement la présence d'amiante.

La recherche du Fer a été effectuée par dissolution de l'échantillon dans l'acide Fluorhydrique et précipitation au Thiocyanate.

3 - RESULTATS

(Voir les résultats pages suivantes)

BATIMENT TURGOT

ATELIER MEZZANINE

EXAMEN MACROGRAPHIQUE

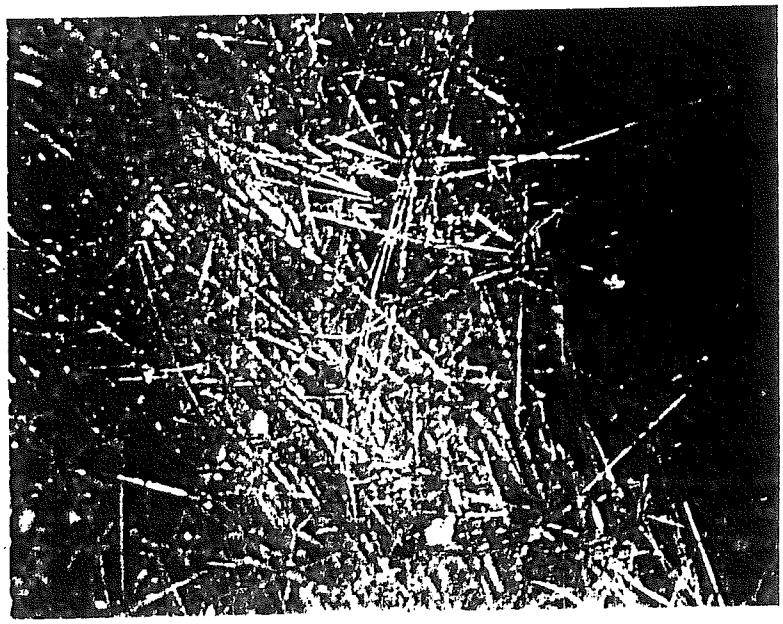

L.A.C.E.M.A.

G X 40

CONSTATATIONS

Agglomérat de Fibres Synthétiques .

EXAMEN CHIMIQUE

Recherche du Fer

Après dissolution de l'échantillon dans de l'Acide Fluorhydrique et précipitation au Thiocyanate, absence de coloration, donc absence de Fer.

Résultats

Réaction négative , absence d' amiante .
(en présence d'amiante, nous aurions obtenu une coloration rouge).

CONCLUSION

ECHANTILLON DE FLOCAGE " Atelier Mezzanine " :

Absence d' Amiante dans l'échantillon qui nous a été confié .

BATIMENT TURGOT

COULOIR - 1er étage -

FACE au 179 R

EXAMEN MACROGRAPHIQUE

L.A.C.E.M.A.

G X 40

CONSTATATIONS

Amas de Fibres Synthétiques .

EXAMEN CHIMIQUE

Recherche du Fer

Après dissolution de l'échantillon dans de l'Acide Fluorhydrique et précipitation au Thiocyanate, absence de coloration, donc absence de Fer.

Résultats

Réaction négative , absence d' amiante .
(en présence d'amiante, nous aurions obtenu une coloration rouge).

CONCLUSION

ECHANTILLON DE FLOCAGE " Couloir 1 er étage - Face au 179 R " :

Absence d' Amiante dans l'échantillon qui nous a été confié .

BATIMENT TURGOT

BUREAU E.179 R

EXAMEN MACROGRAPHIQUE

L.A.C.E.M.A.

G X 40

CONSTATATIONS

Agglomérat de Fibres Synthétiques .

EXAMEN CHIMIQUE

Recherche du Fer

Après dissolution de l'échantillon dans de l'Acide Fluorhydrique et précipitation au Thiocyanate, absence de coloration, donc absence de Fer.

Résultats

Réaction négative , absence d' amiante .
(en présence d'amiante, nous aurions obtenu une coloration rouge).

CONCLUSION

ECHANTILLON DE FLOCAGE " Bureau E.179 R " :

Absence d' Amiante dans l'échantillon qui nous a été confié .

BATIMENT SULLY

PASSAGE TUYAUX

MEZZANINE

EXAMEN MACROGRAPHIQUE

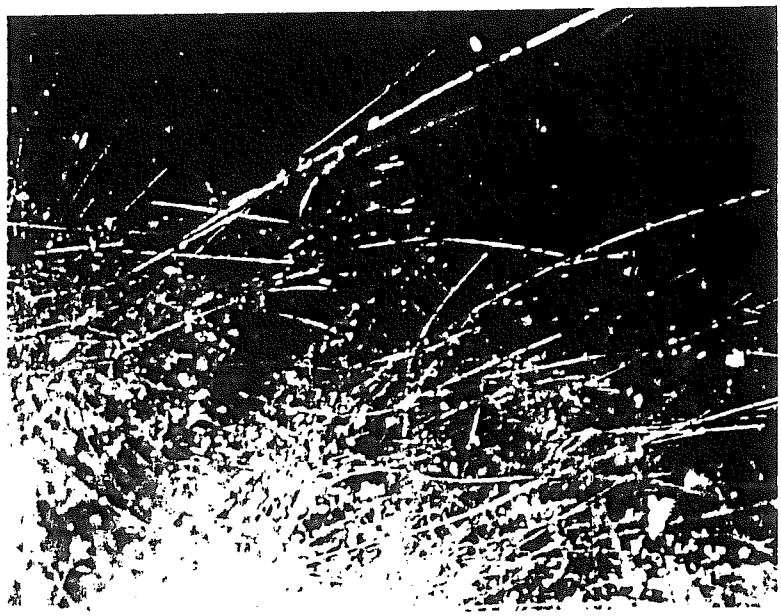

G X 40

CONSTATATIONS

Agglomérat de Fibres Synthétiques .

EXAMEN CHIMIQUE

Recherche du Fer

Après dissolution de l'échantillon dans de l'Acide Fluorhydrique et précipitation au Thiocyanate, absence de coloration, donc absence de Fer.

Résultats

Réaction négative , absence d' amiante .
(en présence d'amiante, nous aurions obtenu une coloration rouge).

CONCLUSION

ECHANTILLON DE FLOCAGE " Passage Tuyaux - Mezzanine " :

Absence d' Amiante dans l'échantillon qui nous a été confié .

BATIMENT SULLY

COULOIR MEZZANINE

(Côté Escalier)

EXAMEN MACROGRAPHIQUE

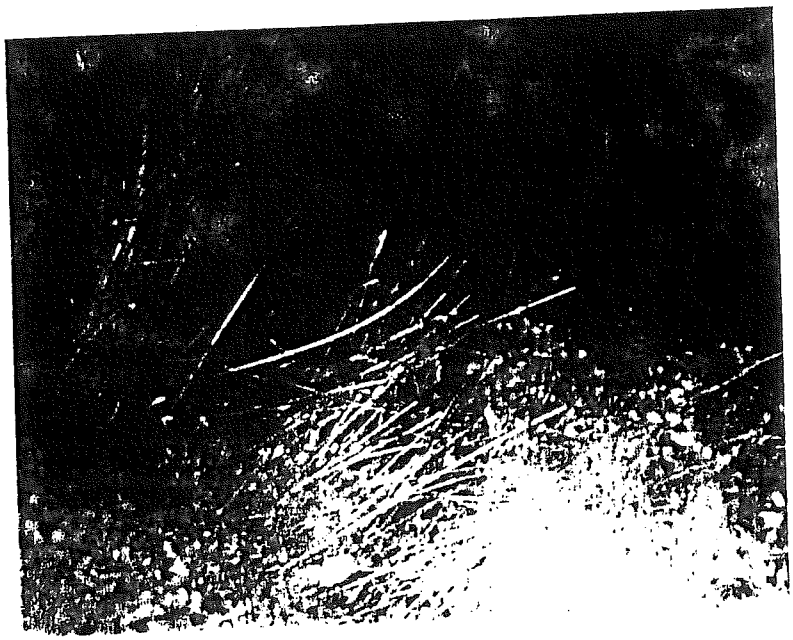

G X 40

CONSTATATIONS

Agglomérat de Fibres Synthétiques .

EXAMEN CHIMIQUE

Recherche du Fer

Après dissolution de l'échantillon dans de l'Acide Fluorhydrique et précipitation au Thiocyanate, absence de coloration, donc absence de Fer.

Résultats

Réaction négative , absence d' amiante .
(en présence d'amiante, nous aurions obtenu une coloration rouge).

CONCLUSION

ECHANTILLON DE FLOCAGE " Couloir Mezzanine - Côté Escalier " :

Absence d' Amiante dans l'échantillon qui nous a été confié .

BATIMENT SULLY

LOCAL T - MEZZANINE

CTA 2.7.

EXAMEN MACROGRAPHIQUE

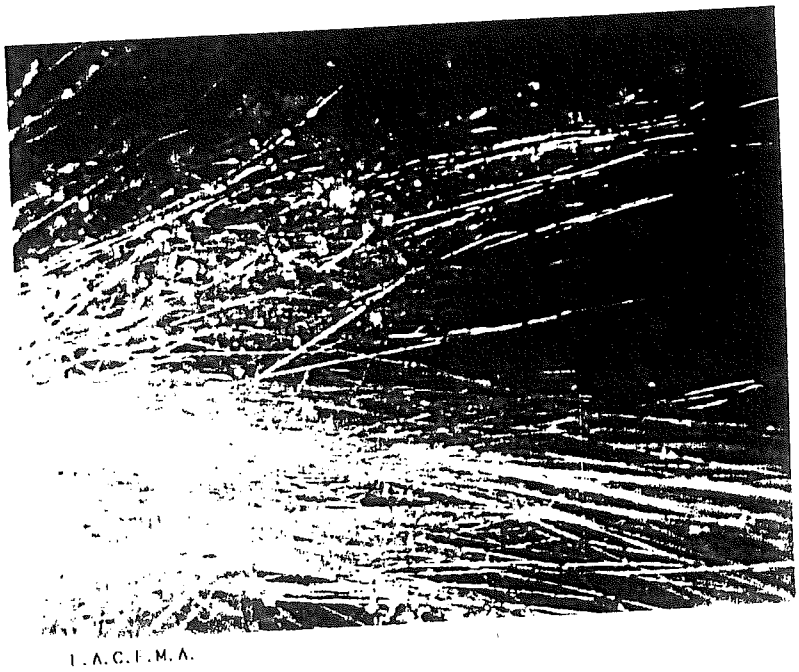

G X 40

CONSTATATIONS

Agglomérat de Fibres Synthétiques .

EXAMEN CHIMIQUE

Recherche du Fer

Après dissolution de l'échantillon dans de l'Acide Fluorhydrique et précipitation au Thiocyanate, absence de coloration, donc absence de Fer.

Résultats

Réaction négative , absence d' amiante .
(en présence d'amiante, nous aurions obtenu une coloration rouge).

CONCLUSION

ECHANTILLON DE FLOCAGE " LOCAL T - MEZZANINE - CTA 2.7. " :

Absence d' Amiante dans l'échantillon qui nous a été confié .

Rédigé à Paris, le 19 juillet 1995

SOCIETE DES LABORATOIRES
L.A.C.E.M.A.
39, Rue de la Gare de Reuilly
75012 PARIS
Tél. 53 17 11 50
Fax 43 46 71 95

DOCUMENTS ANNEXES

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
Aucun document fourni				